

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil communautaire 2 mars 2026

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), prévu par le code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a pour but d'éclairer l'élaboration du budget primitif qui intervient en avril. Il s'agit d'une discussion, sans vote, autour des orientations présentées dans un rapport adressé préalablement à chaque conseiller communautaire.

Ce document présente des éléments factuels rétrospectifs et prospectifs qui permettent d'alimenter le débat. Il donne une tendance sur les orientations, tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Outre les grandes masses de dépenses et recettes prévisionnelles, il est prévu, depuis le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, que soit indiqué dans le rapport, un certain nombre d'éléments concernant les ressources humaines : la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature), la durée effective du travail.

De plus, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations à inclure dans le DOB : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

PROJET DE BUDGET 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Principes budgétaires 2026

L'année 2026 est une année particulière.

D'abord, 2026 est une nouvelle année de grande incertitude pour les finances publiques, du fait de l'impérieuse nécessité pour l'État de prendre des mesures pour combler le déficit public abyssal de la France ; mesures qui continueront nécessairement à impacter les finances locales. Notre communauté de communes subit d'ailleurs une baisse continue de ses dotations et reversements de l'État tandis que ses dépenses ne cessent de croître, notamment du fait de nouvelles réglementations, faisant planer le risque, à moyen terme, de devoir nous aussi prendre des mesures pour éviter l'effet « ciseaux » de la courbe de nos dépenses et de nos recettes.

Ensuite, 2026 est une année de renouvellement des instances communales et communautaires. Il est donc d'usage, pour l'équipe dont le mandat s'achève, de ne décider aucun projet d'envergure en fin de mandat, afin de laisser la future équipe exécuter son programme. Pour autant, face à un calendrier contraint, c'est l'actuelle assemblée qui doit examiner et débattre des orientations budgétaires envisagées pour 2026, tandis que c'est la future assemblée qui votera le budget primitif. C'est la raison pour laquelle le présent rapport d'orientations budgétaires propose essentiellement des orientations déjà entérinées par nos instances. Les maquettes budgétaires ont été préparées sur cette base, elles seront, le cas échéant, amendées pour intégrer les souhaits de l'actuelle assemblée comme de la future.

Les orientations du projet de budget 2026 qui font l'objet du présent rapport se veulent donc à la fois respectueuses de la feuille de route que nous nous sommes fixée – à savoir : compenser le recul des services publics de proximité en milieu rural et développer l'attractivité du territoire – et prudentes au regard tant de l'incertitude qui pèse sur les finances publiques locales que du contexte électoral.

Parmi nos priorités, il est question, depuis 2024, de sécurité et de santé.

- En matière de sécurité, le projet de nouvelle caserne de gendarmerie est d'ores et déjà sur les rails. Le projet est en cours d'étude par l'opérateur que la communauté de communes a choisi et verra le jour dans le courant du prochain mandat.
- En matière de santé, en partenariat avec le département, l'hôpital de La Musse et l'hôpital du Neubourg, nous avons obtenu en 2025 l'ouverture d'une consultation supplémentaire de médecin un jour par semaine, laquelle passera à trois jours par semaine dès l'été prochain, dans des locaux spécialement aménagés par la communauté de communes.

Financièrement, les résultats 2025 restent bons et permettent d'autofinancer les dépenses d'investissement envisagées tout en conservant une épargne confortable, mais marquent également un infléchissement de nos recettes dont il conviendra de tenir compte dans les prochaines années.

Enfin, au regard des efforts déjà demandés par l'État à l'ensemble des Français, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité locale sans hausse en 2026 et de décider une nouvelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), rendue possible par les efforts continus de nos habitants.

Par ailleurs, afin de soutenir les mesures d'attractivité touristique du territoire, et soulager le budget principal, 2026 sera la première année d'application de la taxe d'hébergement, que notre intercommunalité est l'une des dernières du département à avoir instaurée, sur la base des tarifs les plus bas pratiqués dans l'Eure.

Analyse financière comparative de la communauté de communes du pays du Neubourg

Même si nos résultats financiers sont satisfaisants, il apparaît toujours pertinent de nous comparer aux autres collectivités partageant la même structure administrative. Cette analyse est issue de la DGFIP qui compile et analyse les données financières des collectivités locales avec une structure comparable. L'analyse la plus récente est disponible pour l'exercice 2024.

- 1. Ratio recettes de fonctionnement par habitant 2024

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
FONCTIONNEMENT				
Total des produits de fonctionnement = A	6 580 604	284	485	475
dont : Produits de fonctionnement CAF	6 579 104	284	469	463
dont : Impôts locaux	2 224 750	96	155	165
Reversements de fiscalité des GFP	0	0	-26	-15
Autres impôts et taxes	1 876 815	81	93	87
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	74	71
Dotation globale de fonctionnement	502 150	22	43	47
Autres dotations et participations	1 325 414	57	86	54
dont : FCTVA	30 678	1	3	1
Produits des services et du domaine	448 367	19	35	40

Nous constatons que les recettes/habitant de notre intercommunalité sont parmi les plus faibles de l'échantillon, soit 284 euros/habitant en 2024 contre 485 euros/habitant au niveau régional et 475 euros/habitant au niveau national.

Ce faible niveau de recettes est le fruit d'une politique fiscale contenue. Ainsi, avec 177 euros/habitant, nous sommes la collectivité dont les recettes fiscales proprement dites par habitant sont parmi les plus faibles de l'échantillon (222 €/habitant en moyenne, hors TEOM). Notons que notre capacité à mobiliser l'impôt reste limitée. Ainsi, notre potentiel fiscal est de 186,89 euros/habitant, comparé à 248,10 euros/habitant pour la moyenne de la catégorie. De fait, les taux d'imposition restent modérés sans que cela soit compensé par l'État.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), ramenée au nombre d'habitants, s'élève à 22 euros/habitant. Là encore, c'est quasiment la moitié du montant alloué au niveau régional.

Malgré nos efforts de gestion, ces faibles marges en recettes, nous rendent très sensibles à toute évolution de dépenses et de recettes non maîtrisable, comme ce fut le cas avec la baisse continue des dotations de compensation de l'État et la hausse, en 2025, du taux de cotisation CNRACL de trois points.

- 2. Ratio dépenses de fonctionnement par habitant 2024

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	5 485 062	237	438	426
dont : Charges de fonctionnement CAF	5 256 462	227	403	388
dont : Charges de personnel (montant net)	3 537 138	153	167	146
Achat et charges externes (montants nets)	1 203 923	52	131	122
Charges financières	55 356	2	3	4
Subventions versées	192 317	8	26	43
Contingents	49 522	2	56	52
Résultat comptable = A - B = R	1 095 542	47	47	49
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 322 642	57	66	75

La communauté de communes du pays du Neubourg est, au sein de sa strate, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui dépense le moins par habitant, soit – 46% par rapport à la strate régionale, ceci précisément en raison de son faible niveau de ressources. Pour autant ses compétences sont relativement importantes, comme le souligne son coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui, avec 0,431914 est plus élevé que le CIF moyen des groupements de communes à fiscalité propre (GFP) de même nature à 0,349125.

Ce constat est le résultat d'une politique volontariste des élus qui ont fait le choix de maintenir un service de proximité efficient, au service des communes et de leurs habitants, tout en contenant la pression fiscale.

• 3. Composante de l'autofinancement

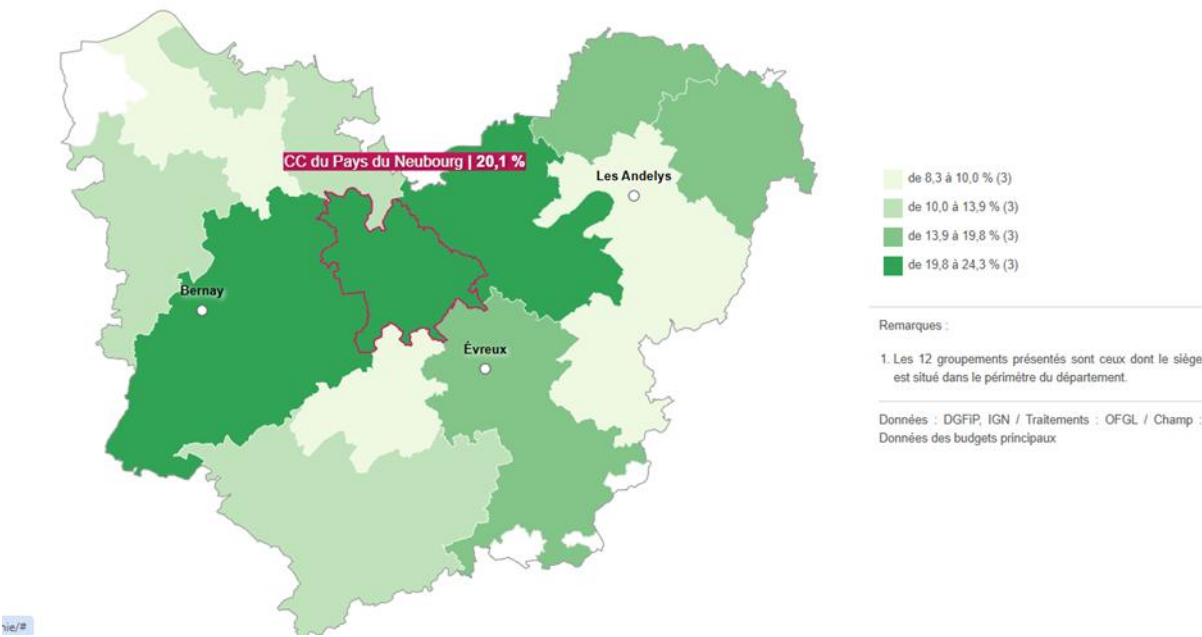
La capacité d'autofinancement (CAF) brute est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, ce qui exclut les dépenses et recettes ne faisant pas l'objet d'un décaissement ou d'un encaissement.

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie		
		CC	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 262 669	55	67	79
Résultat comptable	1 095 542	47	47	49
Produits de fonctionnement CAF	6 579 104	284	469	463
Charges de fonctionnement CAF	5 256 462	227	403	388
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 322 642	57	66	75
Produits de cessions d'immobilisations	1 500	0	1	3
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	1 002 526	43	55	57
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	1 002 526	43	55	57

Notre CAF brute doit permettre de maintenir notre capacité à investir. Cependant cette dernière est déterminée, hors subventions perçues, par le niveau de nos recettes de fonctionnement qui restent faibles. Ainsi notre CAF brute s'élève en valeur à 57 euros/habitant, ce qui nous place parmi les valeurs les plus faibles de l'échantillon, dont le montant moyen est de 66 euros/habitant au niveau régional et 75 euros/habitant au niveau national.

Groupements à fiscalité propre - Epargne brute en % des recettes de fonctionnement en 2024 (en %)

Eure



Nous constatons un taux d'épargne (CAF) brute de 20,1% en 2024, ce qui nous place légèrement au-dessus de la moyenne nationale des GFP qui est de 19% en 2024. Cet indicateur met en exergue les marges de manœuvre financières retrouvées grâce à une gestion sobre et prudente ce, malgré les contraintes financières évoquées précédemment.

Bilan de l'exercice budgétaire 2025 et perspectives budgétaires 2026 pour le budget principal

Le respect du calendrier de clôture de notre trésorier nous oblige à mandater les factures au plus tard le 13 décembre 2025. Pour autant, toutes les dépenses engagées qui ont fait l'objet d'un service fait doivent être rattachées à l'exercice même si la facture correspondante n'a pas été reçue. Le montant de ces rattachements de dépenses s'élève en 2025 à 101.636,83 euros. Ce faisant, nous sommes assurés que le résultat issu de notre compte financier est sincère et donc fidèle à la réalité de notre gestion.

Le compte financier unique 2025 laisse apparaître un résultat provisoire de la section de fonctionnement excédentaire de 799.111,81 euros.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5,85%, passant de 5.718.712,62 euros à environ 6.053.100,77 euros (environ 6.249.449,54 euros si l'on ajoute les opérations d'ordre). Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont restées relativement stables passant de 7.042.854,91 euros en 2024 à environ 7.048.561,35 euros en 2025. Cette stagnation est principalement liée à des produits exceptionnels constatés en 2024 et non reconduits sur 2025. Ainsi le montant du chapitre 77 est passé de 117.729,08 euros en 2024 à 1.500 euros en 2025. De même le poste « remboursement des indemnités journalières » a lui aussi baissé passant de 140.204 euros à 107.702,57 euros. Notons que nos recettes liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat ont progressé très légèrement de 1,77%, soit 90.386,80 euros en valeur absolue.

En 2025 le budget principal a versé une subvention de fonctionnement au budget annexe office de tourisme pour un montant de 101.387,97 euros. Le budget annexe SAD a perçu une subvention d'équilibre en 2025 de 112.442 euros. Notons que l'équilibre de ce budget n'est pas atteint en 2025, notamment du fait que le département, son principal financeur, ne couvre pas toutes les charges de ce budget.

La compétence ruissellement de notre intercommunalité, est partiellement couverte depuis 2025 par la recette issue de la taxe GEMAPI qui s'est élevée à 115.002 euros. L'instauration de cette taxe a donné lieu à la création d'un budget annexe GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2025. Le budget principal a dû couvrir son besoin de financement 2025 par le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 105.136,97 euros.

En section d'investissement, le compte financier unique 2025 laisse apparaître un excédent sur l'exercice d'environ 248.332,83 euros. En intégrant le solde d'exécution de l'exercice antérieur (solde déficitaire de 653.447,07 euros) et les restes à réaliser de l'exercice qui seront reportés en 2026 (983.828,38 euros en dépenses et 627.862,45 euros en recettes), la section d'investissement affiche un besoin de financement d'environ 761.080,17 euros couvert par l'affectation, via le compte 1068, d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Après cette affectation, la section de fonctionnement restera malgré tout excédentaire avec un solde cumulé reporté sur 2026 d'environ 3.384.895,82 euros.

Notons qu'en 2024, la communauté de communes du pays du Neubourg n'a contracté aucun emprunt. L'opération d'extension de la gare a été constatée en reste à réaliser, avec un besoin de financement de 307.139,75 euros (737.195,75 - 430.056,00) couvert par nos marges budgétaires en fonctionnement.

Notons qu'en 2024, la communauté de communes du pays du Neubourg n'a contracté aucun emprunt. L'opération d'extension de la gare a été constatée en reste à réaliser, avec un besoin de financement de 307.139,75 euros (737.195,75 € - 430.056,00 €) couvert par nos marges budgétaires en fonctionnement.

La loi de finances pour 2026 laisse présager, à ce stade, l'amorce d'une tendance défavorable, entre une baisse progressive et durable de nos recettes et une augmentation mécanique de nos dépenses incompressibles, susceptible de produire, à moyen terme, un effet ciseaux. Le versement du FCTVA est décalé d'un an. Les dotations d'investissement seront revues à la baisse. Le montant de la TVA reversée sera figé à son niveau antérieur. Le taux de cotisation de la CNRACL sera augmenté de 3 points. Une approche prudente nous laisse aussi entrevoir une baisse probable de nos dotations. Au total, nous estimons à – 326.848 euros, l'impact défavorable des mesures gouvernementales sur notre budget 2026.

Au vu de ces éléments, des efforts ont été demandés aux services afin de contenir le budget.

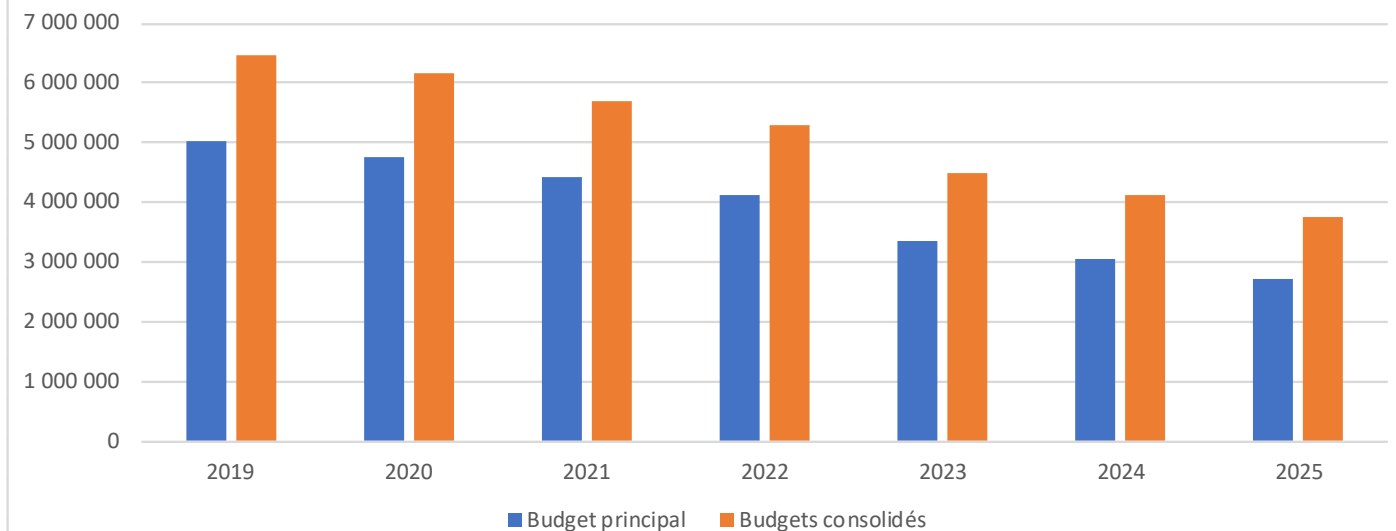
Malgré les annonces du gouvernement, nous restons avec une situation budgétaire saine qui ne nécessite, à ce stade, aucune hausse de la fiscalité directe locale.

	Budget voté 2025	Anticipé 2025	Prévisions 2026 + RAR 2025
Section de Fonctionnement			
Dépenses	10.343.729,81 €	6.249.449,54 €	10.590.687,85 €
Recettes	10.343.729,81 €	7.048.561,35 €	10.590.687,85 €
Section d'Investissement			
Dépenses	3.798.125,89 €	1.274.881,99 €	3.593.923,55 €
Recettes	3.798.125,89 €	1.523.214,82 €	3.593.923,55 €

ETAT DE LA DETTE

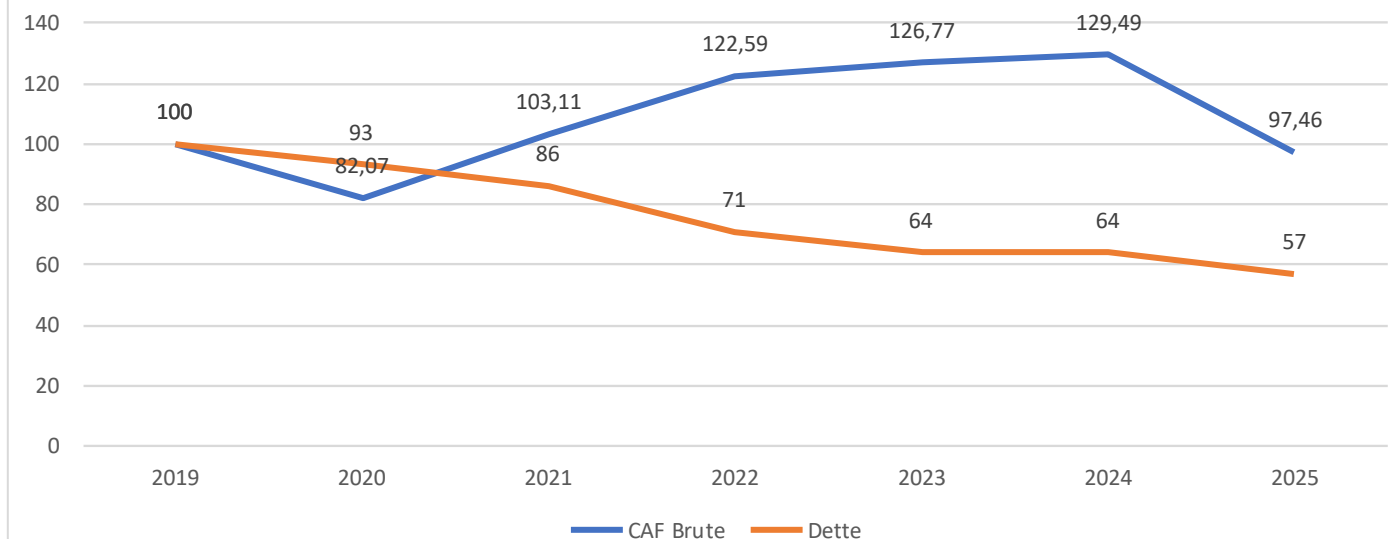
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	5 014 047	4 759 487	4 438 745	4 113 467	3 364 844	3 044 728	2 719 897
Budgets consolidés	6 460 699	6 166 473	5 698 025	5 307 318	4 502 546	4 125 298	3 742 337

Evolution de l'encours de la dette



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	4 759 487	4 438 745	4 113 467	3 364 844	3 044 728	3 044 728	2 719 897
CAF Brute	1 021 414	838 233	1 053 182	1 252 171	1 294 874	1 322 642	995 461
Capacité de désendettement (en années)	4,66	5,3	3,91	2,69	2,35	2,3	2,73

Indicateurs : évolution base 100 en 2019



Même si notre capacité de désendettement reste très correcte avec 2,73 années fin 2025, nous notons une dégradation de celle-ci sur 2025 liée notamment au niveau des efforts consentis sur le budget voirie (+ 145 285 €), le budget SAD (+ 65 251 €) et le budget GEMAPI (+105 137 €), alors même que nos recettes restent relativement stables. En outre, l'Etat nous a imposé une première hausse de la cotisation CNRACL de 3 points qui augmentera d'ailleurs sur les trois prochaines années pour atteindre une hausse globale de 12 points en quatre ans.

Résultats consolidés 2025 anticipés

RESULTATS 2025 PROVISOIRES SYNTHESE		BG	OM	INVL	ZA1	SPANC	OT	GEMAPI	ZA2	ZA 3	SAAD*	TOTAL
Rubriques		FONCTIONNEMENT										
Recettes réalisées fonctionnement	A	7 048 561,35	3 929 871,10	98 123,40	113,56	207 931,40	102 856,26	220 138,97	2 889,92	0,00	1 078 644,70	12 689 130,66
Dépenses réalisées fonctionnement	B	6 249 449,54	3 594 571,51	26 320,49	0,27	229 843,12	102 949,23	14 783,10	2 889,92	0,00	1 084 424,68	11 305 231,86
Solde des opérations de l'exercice	C = A - B	799 111,81	335 299,59	71 802,91	113,29	-21 911,72	-92,97	205 355,87	0,00	0,00	-5 779,98	1 383 898,80
Résultats antérieurs reportés	D	3 346 864,18	560 965,93	177 635,90	628 632,31	80 356,15	0,00	0,00			-111 533,20	4 682 921,27
Résultat de clôture fonctionnement	D+C	4 145 975,99	896 265,52	249 438,81	628 745,60	58 444,43	-92,97	205 355,87	0,00	0,00	-117 313,18	6 066 820,07
		INVESTISSEMENT										
Recettes réalisées investissement	A	1 523 214,82	170 342,69	531,83	0,00	7 236,48	838,92		2 824,92		4 151,68	1 709 141,34
Dépenses réalisées investissement	B	1 274 881,99	183 092,08	76 914,57	112,02	2 370,46		94 164,04	2 824,92		1 047,61	1 635 407,69
Solde des opérations de l'exercice	C = A - B	248 332,83	-12 749,39	-76 382,74	-112,02	4 866,02	838,92	-94 164,04	0,00	0,00	3 104,07	73 733,65
Résultats antérieurs reportés	D	-653 447,07	75 542,69	30 665,64	-513 761,68	4 565,37	8 238,70	0,00			16 176,94	-1 032 019,41
Solde de clôture investissement	C+D	-405 114,24	62 793,30	-45 717,10	-513 873,70	9 431,39	9 077,62	-94 164,04	0,00	0,00	19 281,01	-958 285,76
Résultat cumulé investissement	C+D+E	-405 114,24	62 793,30	-45 717,10	-513 873,70	9 431,39	9 077,62	-94 164,04	0,00	0,00	19 281,01	-958 285,76
Résultats cumulés hors restes à réaliser		3 740 861,75	959 058,82	203 721,71	114 871,90	67 875,82	8 984,65	111 191,83	0,00	0,00	-98 032,17	5 108 534,31
		73,23%	18,77%	3,99%	2,25%	1,33%	0,18%	2,18%	0,00%	0,00%	-1,92%	100%
Différence entre les restes à réaliser	E	-355 965,93	-63 953,36	0,00		0,00	-7 680,00	-111 189,83				-538 789,12

INVL : investissement locatif Brosville, St-Aubin-d'Ecrosville, village des artisans ; ZA1 : zones d'aménagement Marbeuf, Crosville-la-vieille ; ZA2 : zone d'aménagement Vitot
* Résultats du budget SAD à confirmer

Hormis le budget SAD, insuffisamment financé par le département, nous dégageons un résultat d'ensemble très satisfaisant.

ADMINISTRATION, SERVICES FONCTIONNELS
Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

Pour les services fonctionnels, placés sous la responsabilité directe du directeur général des services, l'année 2025 a été à l'image de l'année 2024, en raison de quelques évènements extérieurs (congé maternité de la responsable des affaires juridiques jusqu'en mars et arrêt maladie de l'agent d'accueil jusqu'en septembre, changement d'agent sur le poste de responsable du secrétariat général en septembre, poste de directrice du développement du territoire vacant jusqu'en mars, départ du responsable du service assainissement à partir de septembre, absence pour raison de santé du directeur de l'aménagement et du cadre de vie de mi-septembre à novembre, puis retour à mi-temps thérapeutique, préparation budgétaire délicate au vu du contexte national à partir d'octobre, etc...). Les objectifs initialement définis ont été globalement atteints, malgré des retards et des complications liés aux défis survenus.

En termes de méthode, les principes de dialogue, pragmatisme, gestion économe et sécurisation des procédures internes demeurent les priorités.

FINANCES (sous la responsabilité de Monsieur Eric SKRODOLIES) :

Le service des finances compte 1,5 ETP (emploi temps plein) pour environ 4.500 à 5.000 mandats de paiement et titres de recettes traités par an, sans compter les écritures diverses, la préparation budgétaire (excessivement chronophage), le suivi budgétaire des marchés publics, les contrôles, les nombreux échanges internes ainsi qu'avec les services de notre prestataire informatique (JVS Mairistem) et de la DDFIP. L'équipe a été intégralement renouvelée il y a 3 ans et demi, en plein passage à la M57 et au compte financier unique (CFU), ce qui a obligé les nouveaux agents à se former et à s'adapter particulièrement vite. Aujourd'hui, force est de constater que le service est efficace et que les nouveaux modes de fonctionnement initiés rendent son activité plus fiable et plus sécurisée.

Depuis 2023, la communauté de communes du pays du Neubourg est passée au compte financier unique (CFU). Cette réforme fusionne le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de l'ordonnateur, permettant une vision complète des comptes de la collectivité. Le premier CFU a été adopté en 2024, a nécessité de nombreux échanges avec les services de la DDFIP et du prestataire informatique (JVS Mairistem) et des rationalisations de notre fonctionnement. A ce jour, malgré quelques bugs du logiciel, tant la M57 que le CFU sont désormais maîtrisés.

Comme l'année dernière, la préparation budgétaire 2026 a été abordée de façon plus anticipée (simulations de résultats et d'affectations dès le mois de novembre), permettant d'avoir plus rapidement une vision globale des marges de manœuvre financières de la collectivité.

La dématérialisation des procédures comptables (validation électronique des factures par le DGS et signature électronique des bordereaux par le Président) devrait être finalisée début 2026.

La fiabilisation de notre circuit des dépenses s'est poursuivie en 2025 avec la mise en place d'un contrôle par échantillonnage avant mandatement des factures validées par les services.

RESSOURCES HUMAINES (sous la responsabilité de Madame Delphine LEPETIT) :

La charge de travail au sein du service RH est conséquente et il est difficile de lancer et suivre de nouvelles actions. Il conviendra, dans les prochaines années, de rester vigilant sur l'adéquation des effectifs au plan de charge (1,5 ETP (emploi temps plein) pour 120 agents environ, sans compter les stagiaires « école » ou « en reclassement professionnel »). Comparaison faite avec une vingtaine d'autres collectivités du département (dont 4 EPCI voisins), le service RH de la communauté de communes compte 1 agent RH pour 80 agents au lieu de 1 agent pour 56 – moyenne constatée.

Le service ressources humaines a accueilli une stagiaire préparant une licence pendant 3 mois. Cette dernière a travaillé sur plusieurs sujets et notamment sur la formation.

Le règlement de formation a été mis à jour, avec l'ajout des nouveaux dispositifs et reprend, en détail, la procédure de mise en place de chacun de ces dispositifs. En effet, l'ancien règlement datait de 2014 et plusieurs dispositifs n'étaient pas présents dans le document. La partie formation personnelle a été enrichie, notamment au sujet du compte personnel d'activité (CPA), du compte personnel de formation (CPF), du compte d'engagement citoyen (CEC), du compte de formation professionnelle (CFP) et du congé de transition professionnelle. A ce document s'ajoute le plan de développement des compétences, établi pour deux ans, qui reprend les axes de formation que souhaite développer la collectivité, ainsi que les formations nécessaires au bon fonctionnement des services. Il sera à mettre à jour pour la période 2027-2028.

Suite à la parution du décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire, la collectivité a mis en place les participations prévoyance et mutuelle. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la collectivité verse 7 euros par mois aux agents titulaires d'un contrat labellisé. Malgré la hausse de la participation, le nombre d'agents indemnisés a baissé. En effet, les contrats labellisés en 2024 ne l'étaient plus forcément en 2025. Les agents devaient donc changer de contrat, mais en payant le double de leur contrat de base. Les agents dans cette situation n'ont pas souhaité changer de contrat. La participation de la collectivité n'a donc pas augmenté. Cependant un texte adopté le 11 décembre 2025 va nous obliger à revoir notre fonctionnement en matière de prévoyance. A compter de janvier 2029, les collectivités devront mettre en place un contrat groupe avec adhésion obligatoire afin de garantir le maintien de salaire à 90% lors du passage à demi-traitement. La participation de l'employeur sera alors de 50% de la cotisation de l'agent. En ce qui concerne la participation mutuelle, elle sera mise en place au 1^{er} janvier 2026.

Les agents redemandent des formations et le CNFPT en programme davantage. Cela reste cependant encore perfectible. Certains agents ne souhaitent pas toujours se déplacer et il y a toujours des refus ou des annulations du CNFPT. Il faut continuer nos efforts en 2026. Nous organisons chaque année des formations intra avec le CNFPT, mais cela devient compliqué. En effet, le CNFPT ne se déplace plus si les agents sont moins de 15 en formation.

Le comité social territorial (CST) s'est réuni à quatre reprises en 2025. Les représentants du personnel avancent sur les travaux en cours. En 2026, suite aux élections municipales, le collège employeur sera remanié, puis le 10 décembre, auront lieu les élections des représentants du personnel.

Les ateliers « bien-être » ont continué en 2025 avec 37 participants. Une réflexion est engagée pour mettre en place de nouveaux ateliers sur 2026 comme par exemple les thèmes sur la gestion de l'énergie ou du stress, ainsi que le sommeil....

Les notes de service diffusées annuellement visant à sensibiliser les agents sur leur carrière et la nécessité pour eux de se former, de passer des concours et des examens professionnels et sur la possibilité pour eux de bénéficier d'avancements de grade et de promotions internes portent leurs fruits puisque ce sont plusieurs agents, chaque année, qui s'inscrivent à des concours et examens (6 en 2025, dont 3 obtenus) et demandent à bénéficier d'avancements ou de promotions (7 en 2025).

La mise en place d'un accompagnement psychologique en lien avec notre assureur est aussi envisagée en 2026. Cette cellule d'écoute accompagne aussi bien les agents qui rencontrent des difficultés professionnelles que personnelles. Elle est comprise dans notre contrat d'assurance statutaire et permettra aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une aide de manière confidentielle et anonyme. Celle-ci a été testée à titre expérimental en fin d'année 2025, suite à l'accident grave dont a été victime un des agents de la collectivité et qui a perturbé plusieurs collègues.

Finalisé, mais pas déployé, faute de temps, le dispositif « vis mon job » sera mis en place en 2026 (les agents qui le souhaitent disposeront d'une journée d'immersion au sein de l'un des services de la collectivité. Les agents pourront ainsi échanger sur les prérequis techniques, modalités et conditions de travail liés au poste faisant l'objet de l'immersion. Cela permettra de créer de la cohésion, mais aussi d'anticiper l'accompagnement d'agents désireux de bénéficier d'une mobilité interne ou susceptibles d'être repositionnés ou reclassés suite à une inaptitude).

Concernant le télétravail, la réflexion sera relancée en 2026. Plus globalement, dans un contexte de forte concurrence des territoires en matière de recrutements, il conviendra de s'interroger sur tous les moyens susceptibles d'accroître l'attractivité de notre collectivité (télétravail, généralisation de la visio pour les réunions, mesures d'action sociale complémentaire, etc...). Un certain nombre de ces mesures permettra de gagner en souplesse, tant pour les agents que pour les élus.

AFFAIRES JURIDIQUES (Madame Magalie ROUSSEAUX / Madame Sylvaine DUBOC) :

Le service des affaires juridiques est un service transversal assuré par madame Magalie ROUSSEAUX. Elle est directement rattachée au directeur général des services. Son rôle est de gérer les assurances de la communauté de communes du pays du Neubourg, d'aider tous les services de la communauté de communes, sur le plan juridique dans l'élaboration et le suivi de leurs procédures administratives, foncières, juridiques, voire contentieuses. Elle est également la référente pour tous les marchés formalisés et à procédure adaptée passés par la communauté de communes du pays du Neubourg.

2025 a été une année un peu mouvementée car Magalie ROUSSEAUX est revenue de son congé maternité en mars et à 80%. Jusqu'à son retour, les missions du poste ont été assumées par Madame Sylvaine DUBOC, qui assure par ailleurs la « mission ressources » et le suivi des contractualisations, en lien avec le directeur général des services. Depuis le retour de Magalie ROUSSEAUX, et compte tenu de son 80%, certains petits marchés sont gérés par Sylvaine DUBOC, en lien avec Magalie.

En 2025, outre les consultations courantes et le travail sur les avenants aux marchés en cours, plusieurs marchés importants ont été lancés, dont le marché de travaux portant sur l'extension de la Gare, le marché des assurances, le marché de travaux d'isolation de la supérette de Saint-Aubin-d'Ecroville, le renouvellement du marché de carburant, le marché d'étude portant sur le bilan du SCoT et le marché pluriannuel portant sur l'entretien des espaces verts. En 2026, il conviendra de travailler sur un marché pluriannuel portant sur les fournitures administratives (pas fait en 2025 pour cause de changement d'agent sur le poste concerné).

En 2025, les dossiers d'assurance ont augmenté : sinistralité en légère hausse sur nos véhicules et davantage de déclarations de nids de poule. Plusieurs procédures sont également en cours sur des dossiers de ruissellement ou d'assainissement non collectif. Au demeurant, lors du renouvellement de son marché d'assurance fin 2025, la collectivité est parvenue à réaliser une économie globale de plus de 25% par rapport au précédent marché, essentiellement grâce à sa sinistralité particulièrement faible en matière de personnel.

Magalie ROUSSEAUX et Sylvaine DUBOC apportent aides et conseils aux communes membres. Toutefois, leurs interventions demeurent ponctuelles et ne sauraient, dans leur contenu, être assimilées à une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage. Lorsque cela est nécessaire en raison du temps à consacrer à la demande, nous déclenchons la mission ressources afin d'accompagner plus précisément les communes demandeuses.

INFORMATIQUE (sous la responsabilité de Monsieur Vincent TOURET) :

Un plan de renouvellement du parc informatique a été initié en 2023. Celui-ci prévoit le remplacement des matériels, logiciels, licences et services sur une période de sept ans. La durée de vie des ordinateurs est ainsi fixée à sept ans, avec une possibilité d'allongement en fonction de l'état du matériel en fin de cycle. L'objectif de ce plan est d'anticiper et de lisser les dépenses informatiques sur plusieurs années afin de garantir un budget homogène et cohérent.

En 2025, outre les nombreuses interventions de dépannage, il a été mis en place un serveur cloud professionnel pour les agents (beta test en cours) ainsi que la création d'un nouveau serveur de messagerie pour remplacer celui en production (les deux serveurs seront mis en service en 2026).

Le recensement des besoins et pratiques informatiques de nos communes a été relancé en 2025 et aboutira en 2026, avec d'éventuelles propositions de mutualisation en fonction des besoins exprimés.

Le remplacement du parc téléphonique a été reporté et sera étudié en 2026 ou 2027, car notre solution de téléphonie actuelle est obsolète et certains composants nécessaires à la maintenance sont désormais indisponibles. L'objectif sera de remplacer ce serveur physique par une machine virtuelle, qui pourra être mise à jour au fil des années et des évolutions. De même, nous engagerons une stratégie de remplacement progressif des switches réseau, dont 60% sont obsolètes, afin de lisser les coûts. Les priorités sont définies en fonction de l'ancienneté et de l'état du matériel.

En 2025, a été initiée une réflexion du collectif de direction sur l'intelligence artificielle (IA). Celle-ci se poursuivra en 2026 avec une journée de réflexion de tous les responsables de service, puis une journée en direction des agents intéressés par le sujet. L'objectif est de mettre en commun nos besoins, doutes, peurs et attentes vis-à-vis de l'IA et d'envisager si l'on souhaite y avoir recours, et si oui, selon quelles modalités permettant de garantir la fiabilité et la souveraineté de nos données. Cette réflexion collégiale donnera lieu à l'élaboration d'une charte informatique.

En 2026, il sera expérimenté Linux, système d'exploitation en « open source », qui est moins exigeant que Windows et permet ainsi de prolonger la durée de vie des ordinateurs, et est libre de droits, et donc potentiellement source de plusieurs milliers d'euros d'économie à terme. L'expérimentation se fera d'abord sur l'ordinateur d'un utilisateur volontaire, puis progressivement généralisé si l'expérience s'est révélée concluante. L'ergonomie et l'environnement de Linux étant quelque peu différents, le choix sera laissé aux utilisateurs.

SECRETARIAT GENERAL (sous la responsabilité de Madame Aline LE ROUX / Madame Sandrine MAZZOCATO) :

Outre l'assistance du Président et du Directeur Général des Services, ce service gère l'accueil physique et téléphonique général, la gestion du courrier entrant et sortant, les archives. Sandrine MAZZOCATO, et avant elle Aline LE ROUX, gère également elle-même le service des assemblées, la logistique de toutes les réunions, le suivi administratif du chenil et du service soutien à la vie locale.

Il est à noter la mutation d'Aline LE ROUX en septembre 2025, pour des raisons de déménagement familial, et son remplacement par Sandrine MAZZOCATO en septembre.

En 2020, le projet d'équipement progressif des élus en tablettes numériques a été suspendu parce que les financeurs n'ont étonnamment pas jugé ce projet prioritaire malgré leur incitation au développement du télétravail et des réunions en mode distanciel. Relancé en 2024-2025 via les nouveaux dispositifs espérés (Eure Normandie Numérique, France numérique ensemble, etc.), il n'a pu en bénéficier. En 2026, il sera envisagé de le relancer, y compris sans subventions.

La réflexion sur les archives de la communauté de communes du pays du Neubourg (aspects bâtimentaires, fonctionnels et numériques), prévue en 2025, a été reportée en raison du changement de personnel. Elle sera relancée dès que Sandrine MAZZOCATO se sera pleinement adaptée à son poste.

MANAGEMENT :

Le dialogue social continue d'être excellent, propice à un travail collaboratif fructueux et source de soutien mutuel au quotidien. L'ambiance de travail est généralement plébiscitée, les agents se forment plus que la moyenne, le turn-over s'est considérablement réduit, l'absentéisme est inférieur à celui des collectivités de même strate, la quasi-totalité des décisions du CST (comité social territorial) sont prises à l'unanimité, aucun contentieux, procédures disciplinaires rarissimes. Cette qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), portée par un plan « équité et bien-être au travail » ambitieux, a permis à la collectivité de réaliser une économie de plus de 41% sur son marché d'assurance statutaire (près de 60.000 euros), passant d'un taux de 8,14% à un taux de 4,76%.

Comme toute organisation humaine de travail, la communauté de communes du pays du Neubourg rencontre régulièrement des situations délicates, voire difficiles, mais jusqu'à maintenant, la cohésion de l'équipe a toujours permis d'y faire face.

➤ RESSOURCES HUMAINES BUDGET PRINCIPAL

1) STRUCTURE DES EFFECTIFS

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget Principal

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2026
Alternant	0	1	1
FILLIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	6	6	6
Catégorie B	8	7	7
Catégorie C	7	7	7
TECHNIQUE			
Catégorie A	2	2	2
Catégorie B	2	2	2
Catégorie C	17	17	17
MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A	7	7	7
Catégorie B	16	16	16
Catégorie C	16	17	18
ANIMATION			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	2	1	1
TOTAL GENERAL	84	84	85

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental ou en détachement ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) DEPENSES DE PERSONNEL

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2024	2025
Masse salariale		
Dont :	3.645.451	3.718.133
Traitement indiciaire	1.954.767	1.939.683
NBI	10.712	8.890,30
Régime indemnitaire	302.974(cia inclus)	310.707(cia inclus)
Heures supplémentaires	4.204	1.308
Heures complémentaires	14.712	11.122

La masse salariale a augmenté suite aux besoins de remplacements (congrés maternité, congés maladie ordinaire et congés longue maladie.....) et aux intempéries qui ont généré des heures supplémentaires au service voirie. Depuis janvier 2021, la mise en place d'une prime de précarité de 10% à la fin des contrats de moins d'un an a aussi fait augmenter la masse salariale. La hausse des charges CNRACL a aussi généré une augmentation sur 2025 (+ 4 points).

3) ACTIONS SOCIALES

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labellisée depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette participation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2026 mais sera toujours variable.
- D'une participation employeur forfaitaire de 7 euros pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labellisé depuis le 1^{er} janvier 2025.

4) LE TEMPS DE TRAVAIL

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Certains services appliquent d'autres horaires en fonctions des besoins du service comme les crèches par exemple.

Certains agents bénéficient d'un aménagement du temps de travail et effectuent leurs 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours.

5) PERSPECTIVES 2026

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT (concept de Glissement-Vieillesse-Technicité). Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2025. Le budget 2026 sera toutefois impacté par une hausse de la masse salariale à la petite enfance. En effet suite à l'évaluation qualité et la mise en place du SPPE (Service Public Petite Enfance), nous constatons qu'il nous manque au moins l'équivalent d'un ETP (Emploi Temps Plein) sur chaque crèche. Il est donc envisagé de redéployer les agents volants sur nos structures et de recruter 2 agents à temps plein. Cela provoquera une hausse significative du budget mais la forte baisse du taux d'assurance du personnel va permettre une augmentation moins importante que prévue.

LA SANTE

Face au problème de la désertification médicale, les élus du pays du Neubourg ont unanimement souhaité que la communauté de communes (CdC) s'empare du sujet et y travaille.

Depuis lors, plusieurs pistes ont été explorées, et continuent à l'être.

La priorité a été donnée à l'accès aux soins, mais l'ensemble des problématiques liées à la santé mérite notre préoccupation, et mènera, à terme à l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS).

- La télémedecine peut être une solution dans certains cas, notamment pour les personnes ne pouvant se déplacer, souffrant de maladies chroniques et dépourvues de médecin traitant. A cet effet, la CdC s'est équipée, grâce au département, de deux malles de téléconsultation, l'une mise à la disposition des professionnels de santé qui pourraient en avoir besoin, l'autre destinée à l'un des agents de la CdC en cours de validation du diplôme d'aide-soignante. Les malles choisies par le département fonctionnent sans rendez-vous (délai d'attente de 15 à 30 minutes), ce qui les rend peu intéressantes pour les professionnels de santé, faute de temps ; problème que notre agent n'aura pas.
- Il était envisagé d'équiper le territoire d'une à deux bornes de téléconsultation, mais les trois pharmacies du territoire s'étant récemment équipées, il a été choisi, en concertation avec les pharmaciens, de ne finalement pas acquérir de bornes, afin de

ne pas risquer de concurrencer les pharmacies. Une évaluation de l'efficacité du dispositif sera réalisée dans le but de savoir si la situation est satisfaisante ou si une ou deux bornes supplémentaires doivent être acquises par la CdC.

- L'ouverture de créneaux supplémentaires de consultations en médecine générale : après négociation avec le département, le dispositif « Doct'Eure », en partenariat avec l'hôpital de La Musse, a été déployé sur le territoire et positionné au sein des locaux de l'hôpital du Neubourg, ce grâce à la mise à disposition gracieuse par Madame Agnès LE GUILCHER, directrice de l'hôpital. Ce dispositif permet d'ouvrir deux journées de consultation par semaine, et à l'horizon de l'été 2026, devrait permettre d'ouvrir une troisième journée. Malheureusement, l'hôpital ne pouvait accueillir le médecin qu'une seule journée par semaine et pour une durée d'un an maximum. Il était donc urgent de trouver des locaux. Les délais contraints ne permettant pas de construire ou de réaménager lourdement un local existant, il a été opté pour la location d'un ancien cabinet médical (ancien cabinet des docteurs GUBIAN, SOULIAC et LE TOURNEUR, sis 58-60 rue de la république). Deux bureaux sont loués pour accueillir le médecin et son assistante.
- Les « docteurs juniors » : les étudiants en médecine doivent, à compter de 2026, effectuer une quatrième année d'internat, sous l'appellation « docteur junior ». Plusieurs médecins du territoire sont inscrits comme maîtres de stage, mais, à notre connaissance, aucun ne s'est pour l'instant engagé à accueillir un « docteur junior ». Est-ce faute de place au sein de leur cabinet ? Ceux-ci ont donc été contactés afin de leur proposer d'utiliser un bureau au sein du cabinet médical loué par la CdC. A défaut, ce bureau sera proposé à la sous-location pour des professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire.
- La prévention en santé : tous les acteurs du domaine de la santé pointent la nécessité d'intensifier les efforts en matière de prévention en santé. Plusieurs actions ponctuelles sont effectuées ici ou là, mais nos habitants sont le plus souvent contraints de consulter en dehors du territoire. Aussi, il a été décidé de mettre en œuvre les actions suivantes :
 - o Consultations en addictologie : les addictions sont un enjeu crucial, tant au titre de la santé qu'au titre de la prévention de la délinquance. En conséquence, en partenariat avec l'association Addictions France, des équipes pluridisciplinaires (médecin, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux) ouvriront des consultations individuelles, dès le printemps 2026, dans un bureau dédié au sein du cabinet médical loué par la CdC, à raison d'une journée, puis deux journées, par semaine ;
 - o Prévention en santé affective, relationnelle et sexuelle : aujourd'hui, aucune action n'est menée sur le territoire, à l'exception d'une visite annuelle dans les deux collèges. Aussi, en partenariat avec les services du département, des actions collectives de prévention en santé affective, relationnelle et sexuelle seront menées par une infirmière. Dès 2026, des actions seront organisées avec la Mission Locale, le service autonomie à domicile et le pôle animation jeunesse de la CdC, la Croix Rouge insertion. Dès 2027, des consultations individuelles seront proposées dans le bureau dédié au sein du cabinet médical loué par la CdC (périodicité à définir) ;
 - o Sport et santé : l'activité physique est un facteur important de prévention en santé. Afin d'accompagner au mieux nos publics (jeunes et personnes en perte d'autonomie), il a été décidé d'intensifier nos efforts en répondant à plusieurs appels à projets, nous permettant de disposer de crédits supplémentaires pour mener plusieurs programmes d'actions (séances de sport adapté, sensibilisation, manifestations, promotion des mobilités douces, etc.), destinés à nos publics et plus largement à l'ensemble des habitants ;
 - o Formations en secourisme : la généralisation de formations en secourisme peut prévenir bon nombre d'accidents domestiques, sensibiliser aux dangers du quotidien et alerter sur les conduites à risques, permettre une rapide première prise en charge des victimes, voire même sauver des vies. Aussi, il a été décidé de soutenir le projet de l'association La Croix Rouge française de remettre en place des actions de formation en secourisme, tant en subventionnant l'équipement à acquérir et des actions de formation du grand public, mais aussi en faisant appel à ses formateurs pour les formations menées en direction du personnel de la CdC.
- Le pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) : ce regroupement d'une trentaine de professionnels de santé du territoire, initié par l'agence régionale de santé (ARS) et porté par les professionnels eux-mêmes, se constitue progressivement, favorisant un exercice coordonné. A ce jour, les élus du territoire ont d'ores et déjà indiqué qu'ils se tenaient prêts à soutenir cette précieuse initiative si le besoin se faisait sentir...
- L'hôpital du Neubourg : notre territoire a la chance de disposer d'un établissement de santé. Malgré les difficultés financières auxquelles font face tous les établissements hospitaliers du département, l'hôpital du Neubourg fait preuve d'un dynamisme et de projets de développement prometteurs, notamment l'ouverture de consultations de médecins spécialistes. Il nous appartiendra de suivre avec vigilance et bienveillance l'évolution de sa situation et, le cas échéant, de lui apporter notre soutien...

Pour conclure, toutes les idées et toutes les initiatives sont bonnes à explorer si elles permettent d'améliorer l'accès aux soins de nos habitants et les conditions d'exercice de nos professionnels de santé. Nous avons le devoir d'agir, quitte à nous adapter aux circonstances...

ASSAINISSEMENT

Monsieur Bertrand CARPENTIER

1) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

➤ **L'AVIS DE CONCEPTION ET LE CONTROLE DE REALISATION**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), sur la base d'éléments fournis par le propriétaire, étudie au bureau les projets d'assainissement individuel que les pétitionnaires souhaitent réaliser. Le tarif de la redevance ponctuelle liée à l'avis de conception est de 75 euros HT (82,50 euros TTC), pour les installations nouvelles uniquement.

Le contrôle de réalisation qui a lieu sur le terrain n'est lui en revanche pas facturé à l'acte. La réalisation de ce contrôle enclenche une période de 10 ans de redevance annuelle à 25 euros HT (27,50 euros TTC), au même titre qu'un contrôle de bon fonctionnement (voir ci-après).

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, le SPANC a été sollicité pour 73 avis de conception (dont 29 neufs) et 52 contrôles de réalisation (dont 28 neufs). Pour l'année 2026, le nombre d'avis de conception pour le neuf devrait à priori être du même ordre de grandeur. Le nombre de contrôles de réalisation pour le neuf devrait être équivalent à celui réalisé en 2025.

➤ **CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS**

La Loi portant engagement national pour l'environnement fixe la périodicité des contrôles à 10 ans maximum. La communauté de communes du pays du Neubourg applique la même périodicité (cf. Article 31 du règlement SPANC). Le tarif de la redevance annuelle liée au contrôle de bon fonctionnement est de 25 euros HT (27,50 euros TTC).

Cette redevance est payée annuellement afin de couvrir les coûts (personnel et matériel) du SPANC. Elle permet de rémunérer la prestation de contrôle et la rédaction du rapport de compte-rendu de visite, ainsi que l'accompagnement et le conseil aux usagers en cas de dysfonctionnement sur l'installation.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le SPANC a réalisé 566 contrôles de bon fonctionnement sur le territoire de la communauté de communes. Pour l'année 2026, le nombre de contrôles prévus sera inférieur à l'année 2025 (de l'ordre de 350 contrôles).

Une partie des contrôles est réalisée sur des installations jamais contrôlées au préalable, ce qui augmente les recettes du service, tandis qu'en parallèle, l'autre partie des contrôles est réalisée sur des installations déjà contrôlées, ce qui ne génère pas de recette supplémentaire.

Au total, pour l'année 2025, 6.298 foyers sont concernés par le paiement de la redevance assainissement non collectif. Pour l'année 2026, ce nombre sera en légère augmentation.

➤ **DIAGNOSTICS DE VENTE**

Lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostics Techniques (DDT) précisé à l'article L271-4 du Code de la construction. Le diagnostic fourni doit avoir moins de 3 ans pour être valable lors de la signature de l'acte de vente. En l'absence de diagnostic de l'installation ou en cas de diagnostic datant de plus de 3 ans, un contrôle de l'installation est obligatoire.

Ce contrôle est facturé à l'acte au propriétaire. Il fait l'objet d'une redevance ponctuelle d'un montant de 150 euros HT (165 euros TTC).

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le SPANC a réalisé 129 diagnostics assainissement dans le cadre de ventes immobilières. Pour l'année 2026, le nombre d'avis d'urbanisme devrait être équivalent à celui réalisé en 2025.

➤ **AVIS D'URBANISME ANC**

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le SPANC a émis 72 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Pour l'année 2026, le nombre d'avis d'urbanisme devrait être équivalent à celui réalisé en 2025.

➤ **ENTRETIEN**

Le service d'entretien des installations d'assainissement non collectif est effectif depuis l'été 2013. Il ne concerne que les installations réhabilitées et subventionnées.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, 28 vidanges sur les installations réhabilitées ont été réalisées, pour un coût moyen de 220 euros HT. Ce montant est ensuite refacturé aux usagers par la communauté de communes, il s'agit donc d'une opération blanche. Pour l'année 2026, le nombre de vidanges prévues devrait être légèrement inférieur à 2025, du fait de la décroissance progressive du nombre d'installations réhabilitées au fil des années.

➤ **BILAN FINANCIER** (valeur en HT)

Section de Fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	300.506 €	229.843,12 €	280.981,43 €	10.000 € : Prestation entretien 188.189 € : Masse salariale 26.534 € : Fonctionnement service 36.611 € : Autres charges
Recettes	300.506 €	207.931,40 €	280.981,43 €	58 444,43 € : Excédent cumulé fin 2025 192.147 € : Redevances, prest entretien 30.390 € : Refact budget principal et annexe
Section d'Investissement	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	11.802 €	2.370,46 €	17.317,39 €	5.020 € : Matériel informatique 12.297 € : Immobilisations corporelles
Recettes	11.802 €	7.236,48 €	17.317,39 €	9.431.39 € : Excédent 2025 7.886 € : Amortissements

2) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

A compter du 1^{er} janvier 2025, les différentes dépenses et recettes liées à la compétence GEMAPI sont retranscrites dans un budget annexe dédiée. Ce budget est alimenté par la taxe GEMAPI, dont le produit total est révisé chaque année à partir de 2026, au moment du vote du budget. Le montant total du produit GEMAPI s'élève à 115.000 euros pour l'année 2026, ce qui constitue une recette en section de fonctionnement pour le budget.

La gestion de cette compétence nécessite la réalisation de nombreux travaux qui ne peuvent pas être réalisés sur une seule année. Dès lors, un phasage des travaux dans le temps s'avère indispensable. Dans ce cadre, un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est joint au budget, afin de permettre une lecture financière sur le long terme.

➤ **BASSIN VERSANT DE L'ITON**

La commune de Canappeville a sollicité la communauté de communes au sujet de débordements route de Louviers, rue de l'Église et route de la Massue. Une étude est en cours depuis 2024 afin de définir des aménagements permettant de limiter l'impact des inondations.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) intervient pour le compte de la communauté de communes au sujet de l'aménagement et la restauration de l'Iton sur 3 communes du territoire. A ce titre, une cotisation est demandée à la communauté de communes chaque année.

➤ **BASSIN VERSANT DU BEC (AFFLUENT DE LA RISLE)**

Etude concernant la protection des abattoirs du Neubourg et des habitations :

Les aménagements sont prévus sur les communes suivantes : Epreville-près-le-Neubourg, le Neubourg, Saint-Aubin-d'Ecroville, Sainte-Colombe-la-Commanderie, Le Tremblay-Omonville, Ville-sur-le-Neubourg. Préalablement à la réalisation des travaux, la mise en œuvre d'une enquête publique est nécessaire. Il est prévu de réaliser l'enquête publique au premier semestre 2025. Une enveloppe de 16.000 euros TTC est proposée au budget 2026 concernant les frais d'enquête publique.

Indépendamment de l'étude mentionnée ci-dessus, la commune du Tremblay-Omonville est concernée par des débordements au niveau de la rue de l'Église impactant plusieurs habitations. Des travaux permettant d'améliorer la continuité hydraulique dans le secteur sont envisagés.

Autres problématiques :

La commune de Saint-Meslin-du-Bosc est également concernée par la problématique des inondations au niveau de la rue des Forrières, impactant plusieurs habitations en aval. Une bétière se situe également en bord de route et récupère les eaux de ruissellement en provenance du bassin versant en amont. Le nettoyage de la bétière actuelle, très encrassée, est envisagé dans ce secteur.

La commune de Bosc-du-Theil est confrontée à des débordements réguliers chemin du Stade, engendrant l'inondation de plusieurs habitations. Il est envisagé la création d'un fossé grande capacité avec traversée sous voirie afin de répondre aux dysfonctionnements actuels. La création de ce fossé permettra d'assurer une continuité hydraulique avec un fossé existant.

Parallèlement à ces travaux, il est envisagé de louer du matériel, dont la communauté de communes ne dispose pas, pour effectuer des travaux d'entretien de fossés existants. Ce seul entretien permet parfois de résoudre des problèmes ponctuels d'inondations.

La communauté de communes participe à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Risle et Charentonne. Cette participation inclut l'animation du SAGE ainsi que l'étude de révision.

FONDS DE CONCOURS

Concernant les acquisitions foncières préalables à la réalisation des travaux, un versement d'un fond de concours aux communes concernées est proposé en 2026.

➤ AVIS D'URBANISME RUISSELLEMENT

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le service assainissement a émis 151 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Pour l'année 2026, le nombre d'avis d'urbanisme devrait être équivalent à celui réalisé en 2025.

➤ BILAN FINANCIER BUDGET ANNEXE GEMAPI (valeur en TTC) :

Section de Fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	261.004 €	14.783,10 €	185.500 €	
Recettes	261.004 €	220.138,97 €	185.500 €	2025 : 205.355,87 € d'excédent 2025 servant à couvrir le déficit d'investissement 2026 : Taxe GEMAPI 115.000 € subvention du budget principal 70.498 €
Section d'Investissement	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	277.098 €	94.164,04 €	373.029,71 €	25.000 € : acquisition terrains 75.000 € : travaux RAR 2025 : 178.865,67 €
Recettes	277.098 €	0 €	373.029,71 €	2026 : cpte 10682 pour 205.353,87 € virement du fonctionnement pour 100.000 € DMOA pour 67.675,84 €

3) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.a) Etude de transfert de compétence

Une étude d'impact concernant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes a démarré en 2023. Suite à la modification de loi en avril 2025 (abandon du caractère obligatoire du transfert au 1^{er} janvier 2026) et les différents échanges lors de nos instances, il a été acté le non-transfert des compétences « adduction d'eau potable » et « assainissement collectif ».

3.b) Etude de révision de zonage

L'étude concernant la révision du zonage assainissement est toujours en cours sur la commune de Vitot. Une enveloppe de 84 euros TTC est prévue au budget 2025 (restes à réaliser), et l'étude est subventionnée à hauteur de 184 euros (restes à réaliser). Une enveloppe de 5.500 euros TTC est proposée au budget 2025 pour la participation aux frais liés à l'enquête publique dans le cadre de l'étude.

➤ **BILAN FINANCIER** (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	55 783 €	0 €	17.551 €	17.551 € : Masse salariale + indemnités VP
Recettes	12.608 €	0 €	0 €	
Section d'Investissement	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	84 €	0 €	84 €	Etude révision zonage
Recettes	184 €	0 €	184 €	Subvention étude révision zonage

➤ **RESSOURCES HUMAINES**
BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1) **STRUCTURE DES EFFECTIFS**

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget SPANC

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2026
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	0
Catégorie B	0	0	1
Catégorie C	3	3	2
TOTAL GENERAL	5	5	4

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) **DEPENSES DE PERSONNEL**

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2024	2025
Masse salariale		
Dont :	210.568	185.842
Traitement indiciaire	112.324	96.617
NBI	0	0
Régime indemnitaire	22.418(cia inclus)	19.701 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale a diminué suite au départ du 3^{ème} technicien et du responsable du service. En effet en 2024, l'effectif du SPANC comptait 5 agents sur l'année. Depuis septembre 2025, l'effectif du SPANC n'est plus au complet.

3) ACTIONS SOCIALES

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps,
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labellisée depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette participation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2026 mais sera toujours variable,
- D'une participation employeur forfaitaire de 7 euros pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labellisé depuis 1^{er} janvier 2025.

4) LE TEMPS DE TRAVAIL

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année, soit 35 heures hebdomadaires de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

5) PERSPECTIVES 2026

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT (concept de glissement-vieillesse-technicité). Le budget est maintenu pour 2026. En effet, la prise de compétence assainissement collectif n'étant plus d'actualité, il faudra retravailler sur le besoin ou non de recruter un 3^{ème} technicien. La baisse significative du taux de l'assurance du personnel pourra aussi aider à maintenir les dépenses.

DECHETS

Monsieur Bertrand CARPENTIER

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts :

Parallèlement à la maîtrise du budget, et grâce à cette dernière, l'une des priorités a été d'améliorer la qualité du service et la sécurité des usagers en déchetteries. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- L'instauration des nouveaux horaires de la déchetterie de Crosville-La-Vieille – ouverture du site en journée continue et 6 jours sur 7.
Au-delà d'augmenter la plage horaire de la déchetterie, cette amélioration a permis de pallier aux remontées de file devant la déchetterie de Crosville jusqu'à la RD133 et de sécuriser son entrée. Elle a également permis de lisser les fréquentations et d'éviter des périodes de fortes affluences. Après six mois d'expérimentation, l'expérience est concluante.
- L'arrivée du chef d'équipe en juillet, conjointe avec les nouveaux horaires et la mise en place de nouvelles filières (articles de bricolage et loisirs)
- Le remplacement de la « base vie » de la déchetterie de Hondouville, devenue vétuste

La fermeture provisoire du point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie, liée à une suspicion de marnière, a fait l'objet de premières investigations. Elles doivent être prolongées en 2026.

Bilan des tonnages 2025 par rapport à 2024 (en tonnes)

Déchets	2025	2024
Ordures ménagères résiduelles	4.373,81	4.565,28
Collecte sélective	1.309,17	1.181,92
Verre	786,76	770,08
Encombrants	961,90	996,86
Déchets verts	5.489,94	5.232,38
Gravats* estimation	3.153,67	2.367,19
Bois* estimation	963,46	788,68
Métaux* estimation	205,78	194,84
Total estimatif	17.244,49	16.097,23

La baisse de tonnages des ordures ménagères et l'augmentation des tonnages d'emballages résultent de l'efficacité des opérations de prévention et sensibilisation auprès des usagers :

- Augmentation des contenants « jaunes » afin d'éviter de retrouver des emballages dans les poubelles « grises »
- Dotation en composteurs qui réduisent d'1/3 le volume des poubelles « grises »

La hausse historique des tonnages de végétaux en 2024 s'est malheureusement poursuivie en 2025 – tonnages records liés aux conditions climatiques (tempête en juin et météo favorable à la croissance des végétaux)

Section de Fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	4.361.385	3.594.571	4.745.482	<i>Notamment :</i> *1.114.104€ en contrats de prestation de service dont 984.300€ collecte en PAP et 35.584€ collecte en AV *2.150.000€ SETOM + SDOMODE *20.000€ : communication *45.000€ : acquisition de composteurs *357.568€ : masse salariale
Recettes	4.361.385	3.929.871	4.745.482	<i>Notamment :</i> *70.000€ : Redevance Spéciale *3.725.125€ : TEOM
Ecart	0	+335.300	0	
Section d'Investissement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	718.718	183.092	626.826	<i>Notamment :</i> *33.000€ : études du point vert *130.000€ : rénovation du point vert (plateforme + local) et travaux d'amélioration en déchetteries *155.000€ : acquisition de bacs *50.000€ : remplacement véhicule *100.000€ : acquisition parcelle point vert + travaux *63.953,36€ : RAR 2025
Recettes	718.718	170.342	626.826	<i>Notamment :</i> *475.825€ : virement de la section de fonctionnement
Ecart	0	-12.750	0	

PERSPECTIVES 2026

La maîtrise du budget en 2025 permet de poursuivre la dynamique de diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), engagée l'année passée. Ainsi, il sera proposé une nouvelle baisse en 2026.

Les actions engagées les années précédentes vont être poursuivies en matière de :

- Prévention (sensibilisation auprès des usagers contribuant à une baisse des tonnages, accompagnement des professionnels, installation de composteurs partagés)
- Amélioration de la qualité du service (travaux en déchetteries, création d'une régie financière, ...)

Les études complémentaires du point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie vont débuter dès le début de l'année. Si les résultats concluent à l'absence de cavité (ou engendrant peu de travaux de comblement), les travaux initialement prévus pourront être engagés (plateforme et remplacement du local). Dans le cas contraire, l'acquisition d'une nouvelle parcelle et la réalisation de travaux adaptés devront être envisagés.

1) STRUCTURE DES EFFECTIFS

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OM

	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES POURVUS 2026
TECHNIQUE			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	4	4	5
ADMINISTRATIF			
Catégorie C	1	1	1
TOTAL GENERAL	7	7	8

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) DEPENSES DE PERSONNEL

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2024	2025
Masse salariale		
Dont :	276.392	323.133
Traitement indiciaire	137.850	162.264
NBI	2.346	2.551
Régime indemnitaire	23.268(cia inclus)	28.904 (cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale est en hausse sur 2025 suite aux besoins de remplacements (arrêt maladie et accident de travail) ainsi qu'au recrutement du chef d'équipe. Depuis janvier 2021, la mise en place d'une prime de précarité de 10% à la fin des contrats de moins d'un an est obligatoire. Au vu des remplacements sur 2025, cette prime a impacté la masse salariale.

La hausse des charges CNRACL a aussi généré une augmentation sur 2025 (+ 4 points).

3) ACTIONS SOCIALES

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labellisée depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette participation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2026 mais sera toujours variable.
- D'une participation employeur forfaitaire de 7 euros pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labellisé depuis 1^{er} janvier 2025.

4) **LE TEMPS DE TRAVAIL**

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. Les agents de déchetterie travaillent les samedis.

5) **PERSPECTIVES 2026**

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT (concept de glissement-vieillesse-technicité). Pour ce faire, les remplacements d'agents absents ne seront pas automatiques et seront étudiés au cas par cas comme sur l'année 2025. Le budget 2026 sera impacté par le recrutement du chef d'équipe qui sera sur toute l'année contrairement à 2025. Par contre la baisse significative du taux de l'assurance du personnel pourra certainement aider à maintenir les dépenses.

VOIRIE – BATIMENTS – RÉSEAUX SECS

Monsieur Gérard PLESSIS

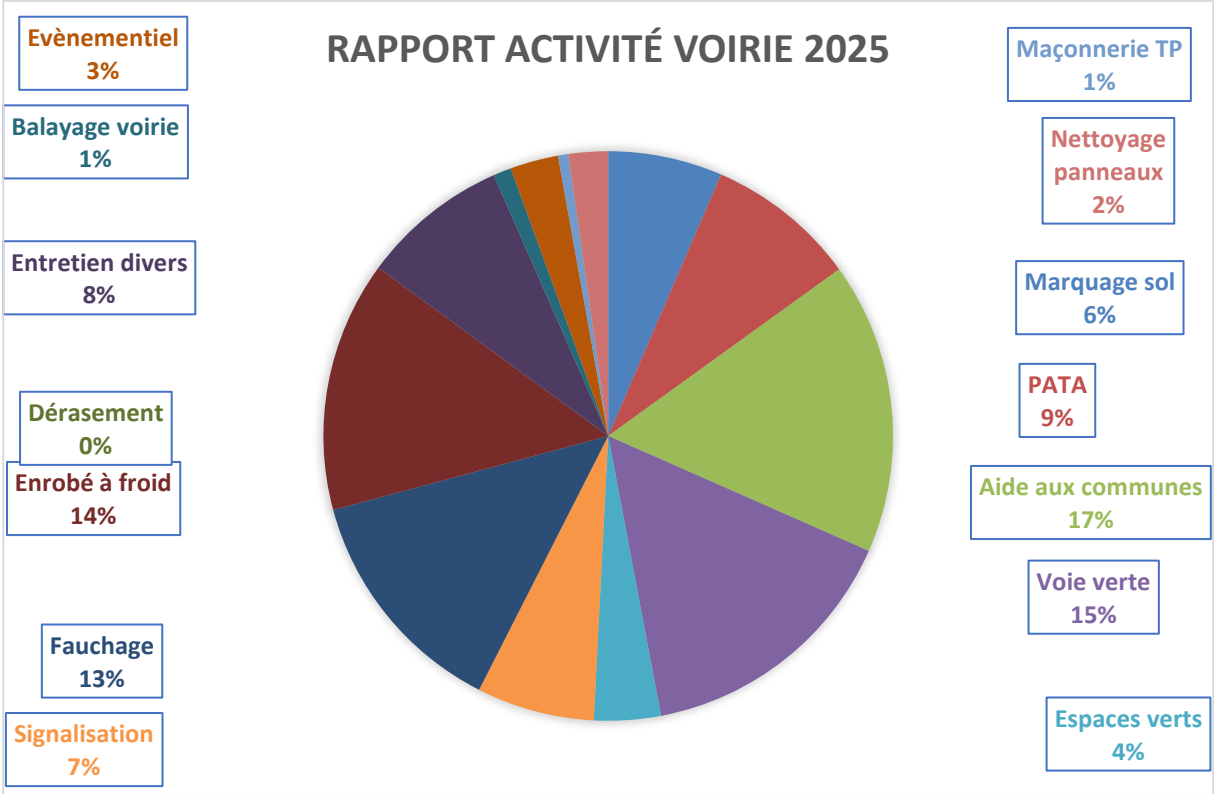
BILAN ANNEE 2025

○ REGIE

Les activités principales du service (voirie et bâtiment) sur l'année écoulée ont été :

- ⇒ Le fauchage réparti sur deux zones à l'aide du VSV (véhicule service viabilité, posté 1^{er} coupe) et le Massey
- ⇒ L'étanchéité des chaussées de 10 communes ont été réalisées à l'aide du PATA (camion autonome), zone A, environ 50 tonnes d'émulsion et 360 tonnes de graviers
- ⇒ Des tournées régulières sur la chaussée pour des réparations ponctuelles en enrobé à froid environ 118 tonnes utilisés
- ⇒ L'entretien et la création de signalisation horizontale et verticale
- ⇒ Le dérasement des bernes de voiries sur les communes concernées par la sectorisation
- ⇒ L'astreinte du service hivernal
- ⇒ L'entretien de la voie verte
- ⇒ L'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires
- ⇒ L'entretien et la reprise des chemins de randonnée
- ⇒ Le balayage des communes suites aux divers travaux effectués
- ⇒ L'assistance aux communes sur la réalisation du terrassement, remblaiement, goudronnage
- ⇒ Demandes d'interventions dans les différents ERP
- ⇒ Relevés des consommations mensuelles énergétiques et fluides
- ⇒ Maintenance préventive et corrective dans les différents ERP
- ⇒ Logistique / Évènementiel
- ⇒ Accompagnement prestataires

Vous trouverez ci-dessous la répartition graphique de l'activité annuelle pour le service voirie en 2025.



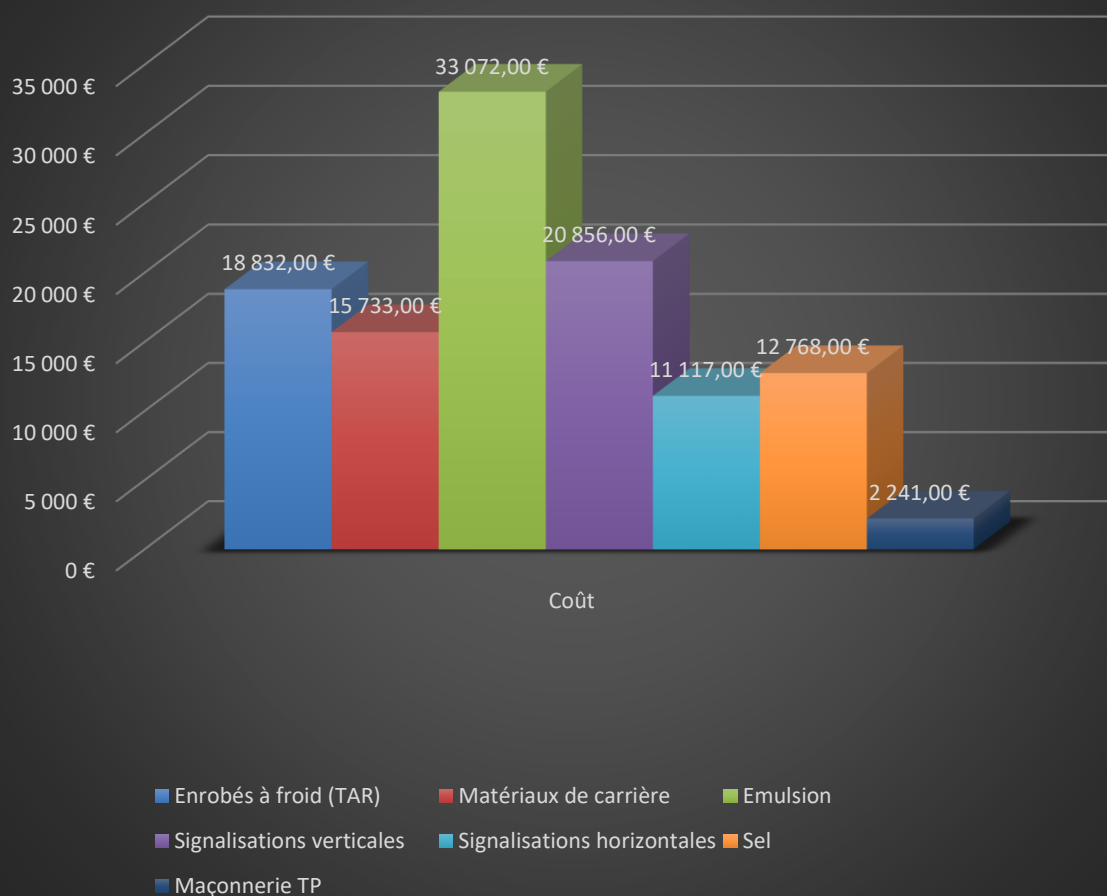
BILAN ANNUEL 2025

ACTIVITES	Nombre heures	%
Marquage sol	708	6%
PATA	934	9%
Aides aux communes	1.807	17%
Voie verte	1.682	15%
Espaces verts	412	4%
Signalisation	729	7%
Fauchage	1.454	13%
Enrobé à froid	1.554	14%
Dérasement	0	0%
Entretien divers	912	8%
Balayage voirie	112	1%
Evènementiel	298	3%
Maçonnerie TP	64	1%
Nettoyage panneaux	244	1%
Total heures	10.910	100%

Pour les travaux d'entretien effectués en régie : les dépenses s'élèvent à **114.619 euros**, répartis de la façon suivante :

- 18.832 euros d'enrobé à froid (118 tonnes)
- 15.733 euros de matériaux de carrière (360 tonnes gravillons) + tout-venant (0/31,5) 62 tonnes + grave 30 tonnes
- 33.072 euros d'émulsion (50 tonnes)
- 20.856 euros de signalisations verticales
- 11.117 euros de signalisations horizontales
- 12.768 euros de sel (120 tonnes + 2 palettes en sacs)
- 2.241 euros maçonnerie TP (bordures, mélange ciment)

Fournitures de Voirie pour 2025



Pour rappel :

Les fournitures d'aides aux communes ne rentrent pas en compte dans notre budget, celle-ci reste à la charge des communes (exemple : émulsion, bordure de défense, tout-venant...).

○ PRESTATAIRES EXTERIEURS

Les travaux neufs, les travaux d'entretien de voirie (enduits / ECF / re-profilage chaussée) et la signalisation routière (marquage) ont été confiés aux entreprises Colas, Via France, et la Signalisation Routière jusqu'au 30 novembre 2026 via un marché public. Ces travaux font l'objet de 3 lots distincts, par marchés à bons de commande.

Travaux neufs

- ⇒ **Travaux neufs entreprise COLAS (budget général)** : Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent, pour l'année 2025 à **600.868,08 euros TTC** et sont repartis sur 8 communes du territoire
- ⇒ **Travaux neufs entreprise Via France (budget général)** : Le montant lié à ses dépenses s'élève à **135.069,12 euros TTC** pour 4 communes du territoire, réfection de la couche de surface
- ⇒ **Travaux neufs entreprise COLAS (budget annexe Gémapi)** : Le coût de ces prestations se chiffre pour un montant de **209.207,07 euros TTC**, travaux effectués sur 4 communes du territoire
- ⇒ D'autre part, une participation a été accordée à la commune de Tourville-la-Campagne, concernant les travaux chemin du Bout de la Ville, assainissement en traverse, d'un montant de **2.510 euros HT**.

Soit un total participatif de travaux neufs qui s'élève à **945.144,27 euros TTC** pour les 16 communes membres de la communauté de communes du Neubourg.

Travaux d'entretien de voirie

⇒ Travaux d'entretien entreprise Via France :

Le programme « re-profilage / enduit de chaussée » s'est élevé, quant à lui, à **219.126 euros TTC** et s'est réparti sur les communes de la zone D, la zone C pour les ESU.

⇒ Travaux d'entretien des chemins de randonnées :

L'entretien des chemins de randonnées de compétences communautaires est aujourd'hui réalisé par la société Aux Coul'Eure du Cheval, elle intervient sur les communes de Venon, Hondouville, et Brosville. Pour l'année 2025, cette société est intervenue 3 fois pour la somme de **3.458 euros TTC**.

⇒ Travaux d'entretien de signalisation horizontale :

Dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales aux trafics routiers importants, la communauté de communes du pays du Neubourg sous-traite à la société La Signalisation Routière.

Pour l'année 2025, nous sommes intervenus sur la commune du Neubourg, sectorisée en 4 parties pour un montant de **4.381,52 euros TTC**

⇒ Travaux d'entretien de signalisation verticale :

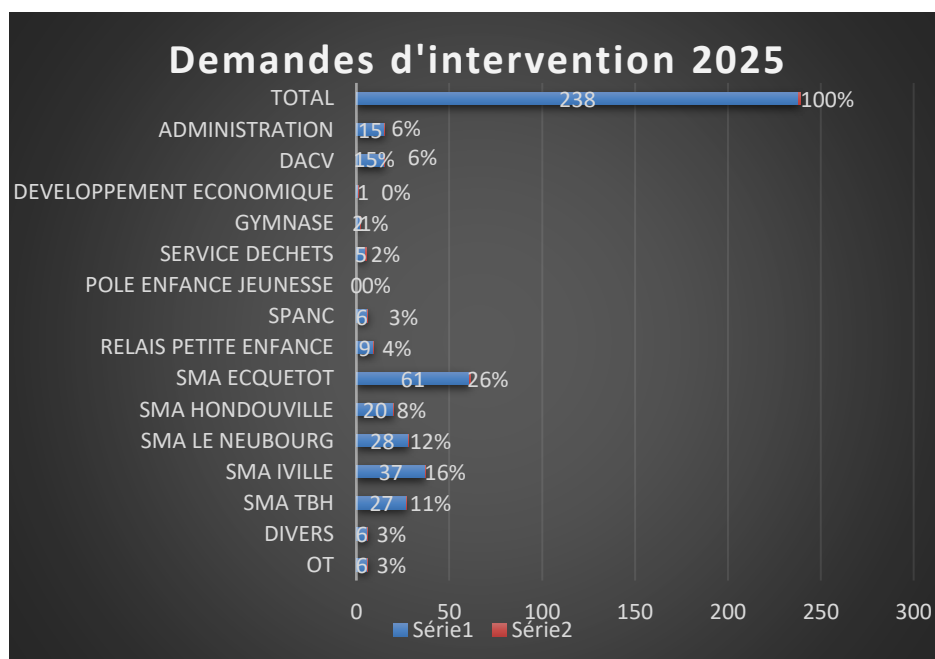
Concernant les travaux d'entretien de signalisation verticale, achat de diverses fournitures pour un montant de **20.856 euros TTC**, afin d'assurer la sécurité des automobilistes, sur la Pré Signa et Signa sur l'ensemble du territoire.

Le montant total des travaux d'entretien de voirie s'élève à : **247.821,52 euros TTC**

○ BATIMENTS

Le service bâtiment dispose d'un agent polyvalent à plein temps pour l'entretien en régie de nos différents bâtiments communautaires à savoir :

1. Le gymnase André Clousier
2. La Gare (office du tourisme, EFS, PAJ, communication)
3. Le bâtiment administratif du 1 chemin St Célerin, siège
4. Le bâtiment de la direction de l'aménagement et du cadre de vie (DACV), du 4 chemin St Célerin
5. Les 5 crèches du territoire (Hondouville, Le Neubourg, Tournedos-Bois-Hubert, Iville, Ecquetot)
6. La supérette de Saint-Aubin-d'Ecrosville
7. La déchetterie de Crosville-la-Vieille
8. La déchetterie de Hondouville
9. Le point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie
10. Bâtiments État (maison et hangars), 1 chemin Saint Célerin
11. La boulangerie de Brosville
12. Village des artisans



Pour l'année 2025, il a été recensé 238 demandes d'intervention sur ces douze sites, le service bâtiment en a clôturé 187.

Principales activités :

- Travaux de rafraîchissement (peinture) de la SMA du Neubourg
- Entretien des locaux (extérieur) ERP
- Relamping SMA du Neubourg
- Aménagement des ateliers au CDC1, bâtiments État
- Diverses interventions techniques aux bâtiments États
- Aménagement bureaux CDC4
- Entretien chaudière et remplissage cuve de combustible (prestataire)
- Logistique
- Maintenance préventive et corrective dans les ERP
- Relevé des consommations (fluides) dans les ERP
- Entretien patrimoine bâti
- Espaces verts
- Accompagnement prestataires

PERSPECTIVES 2026

○ TRAVAUX DE VOIRIE

Après le vote du budget et la présentation en conférence des maires, il sera lancé les bons de commande et les ordres de service, de manière à réaliser les travaux de voirie dans de bonnes conditions climatiques.

- ⇒ 510.000 euros TTC proposé pour les travaux neufs répartis comme suit :
 - 349.000 euros de travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes
 - 80.000 euros travaux exceptionnels
 - 41.000 euros reboisement voie verte
 - 40.000 euros travaux curatifs sur ouvrages d'arts
- ⇒ 226.000 euros TTC proposés pour les travaux d'entretien 2026 (les enduits, ECF, re-profilage de chaussée, les chemins de randonnées et les peintures sur RD)
- ⇒ 110.000 euros proposés pour les fournitures nécessaires aux travaux en régie (fourniture d'émulsion, carrière, sel, EAF, remblai...)
- ⇒ 67.000 euros proposés pour l'entretien de la flotte automobile et engins

○ BATIMENTS

- Suite des contrôles réglementaires obligatoires dans les ERP
 - Contrôle périodique obligatoire électrique
 - Contrôle périodique obligatoire gaz
 - Contrôle périodique des disjoncteurs
 - Contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie
 - Contrôle périodique des équipements sous pression
 - Contrôle périodique des portes et portails
 - Contrôle périodique des portes sectionnelles et rideaux métalliques
 - Contrôle périodique de la légionellose
 - Contrôle des lignes de vie
 - Contrôle périodique des équipements sportifs
- Point marché public :
 - Consommables produits d'entretien
 - Vérification des installations (gaz, électricité, disjoncteur, récipient sous pression, lignes de vie...)
 - Remplacement porteur PATA
- Mise en conformité de l'accessibilité dans les ERP
- Étude de charpente au hangar CDC1
- Réfection/désamiantage toiture sur bâtiments État au CDC1
- Pose de panneaux photovoltaïque sur rampant bâtiments État, en collaboration avec le SIEGE
- Audit énergétique de la maison d'habitation (bureau SPANC) dans le cadre d'une future rénovation thermique (ITE, huisserie, chauffage...)
- Aménagement d'un vestiaire (femme) aux bâtiments État, CDC1
- Prolongation vestiaire CDC 4

○ ACHATS

Le service voirie souhaite acquérir prochainement :

- Remplacement porteur du PATA + adaptation technique avec accessoires (bi-bennes, plaque Sétra)
- Outillage pour pelle CAT niveleuse + pince preneuse

- Matériels espaces verts (tondeuse, tronçonneuse, perche élagueuse)

Le service proposera de céder le matériel non utilisé, obsolète, dans le but d'obtenir une recette.

BUDGET SERVICE VOIRIE 2026

Section de fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	1.305.792€	1.234.409,37€	1.174.241€	Notamment : *55.000€ : Carburant *110.000€ : Fournitures voirie *226.000€ : Travaux entretien Voirie *483.487€ : Charges de personnel *67.000€ : entretien flotte automobiles et engins *22.900€ : Crédit-bail tracteur Massey
Recettes	3.850€	48.279,09€	5.760€	Comprends : *Refacturation carburant OM *Dotations et participations
Section d'Investissement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	1.198.177€	936.402,23€	1.173.835€	Comprends : *349.000€ de travaux neufs sur le territoire en fonction des projets des communes *80.000€ travaux exceptionnels *41.000€ reboisement voie verte *40.000€ travaux curatifs sur ouvrages d'arts *260.000€ remplacement porteur PATA+ accessoires
Recettes	540.338€	528.695,57€	267.918€	Comprends : *1.000€ produits *114.970€ opération ordre transfert entre sections

BUDGET BATIMENTS 2026

Section de fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	163.221€	142.405,28€	151.622€	Comprends : *Charges à caractère général *RH, charge du personnel
Recettes	4.500€	5.937,36€	0 €	
Section d'investissement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	159.650€	2.876,10€	155.000€	Comprends : *Réfection/désamiantage hangars CDC1 *Réfection sanitaires femmes CDC1 *Relamping parking /hangars CDC1 *Outillages portatifs *Matériels bureautique services
Recettes	20.328€	10.196,41€	7.738€	*FCTVA *Opérations ordre transfert entre sections

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Hugues BOURGAULT

L'année 2026 sera consacrée à :

- La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) notamment le diagnostic.
- La poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- L'accompagnement des communes en cours d'élaboration, de révision/modification d'un Plan Local d'Urbanisme/ carte communale.
- La poursuite des instructions du droit des sols pour les 31 communes sous convention.
- Développer et accompagner l'instruction du droit des sols de façon « dématérialisée ». Huit communes sont instruites en procédure « dématérialisée » aucun flux papier lors de l'instruction.
- La poursuite des instructions des dossiers d'enseignes et publicités pour les communes sous convention. A ce jour, 17 communes ont signé la convention.

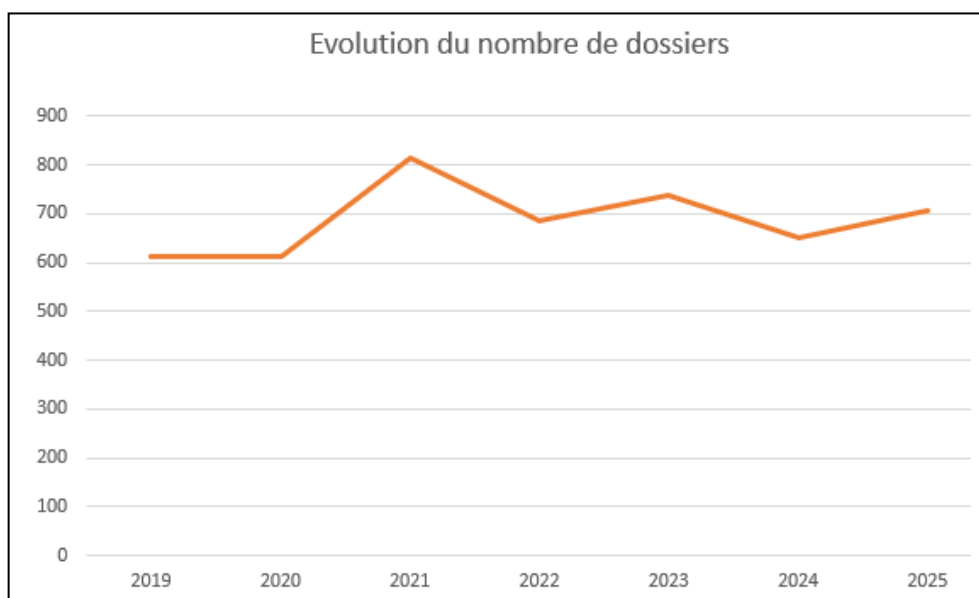
L'URBANISME OPERATIONNEL

Le service urbanisme de la communauté de communes du pays du Neubourg instruit, pour le compte de 31 communes (18 communes couvertes par un PLU et 13 communes couvertes par une carte communale).

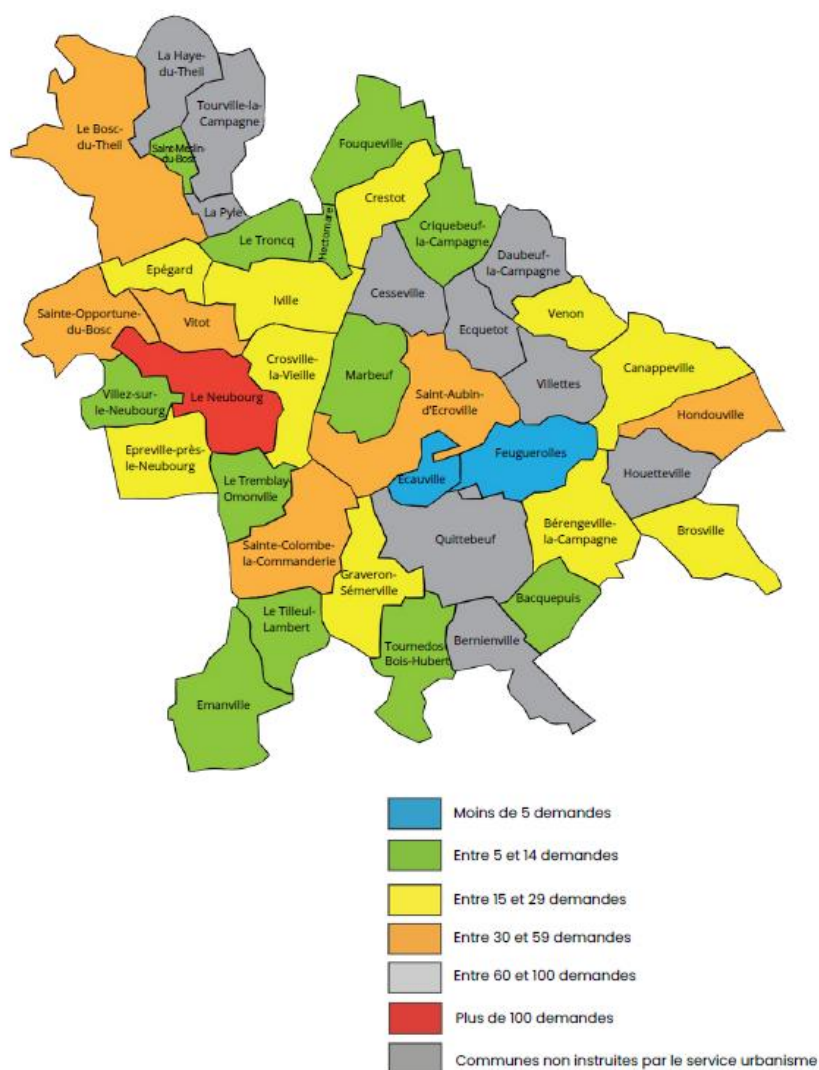
En 2025, le service urbanisme a traité 707 dossiers (Cu opérationnel, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir). Les CU d'information sont traités par les communes (493 dossiers pour l'ensemble des 31 communes en 2025). Le service urbanisme continue d'accompagner les communes.

L'instruction dématérialisée est obligatoire sur la commune du Neubourg. Sept autres communes ont également intégré l'instruction dématérialisée dont cinq en 2025 : Criquebeuf-la-Campagne, Hectomare, Iville, Saint-Aubin-d'Ecrosville et Fouqueville.

Evolution du nombre de dossiers instruits par le service urbanisme



Nombre de dossiers instruits par le service urbanisme en 2025
par commune (hors CUa)



SAISIE PAR VOIE ELECTRONIQUE : GUICHET UNIQUE NUMERIQUE ADS

Depuis 2022, la communauté de communes a mis en place le guichet unique numérique pour satisfaire à la législation sur la saisie par voie électronique (SVE).

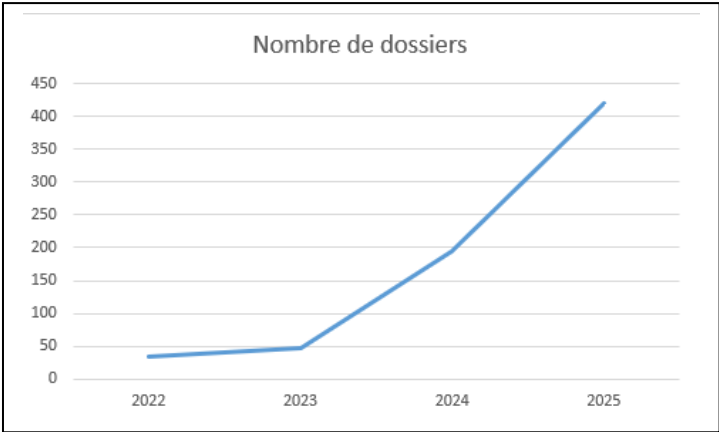
Ce guichet unique numérique permet aux administrés des 31 communes sous convention¹ de déposer s'ils le souhaitent les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée.

Cette démarche permet :

- D'avoir un service accessible à tout moment,
- Un gain de temps et d'argent car plus besoin de se déplacer en mairie ou d'envoyer via la poste les dossiers,
- Une démarche plus écologique grâce aux dossiers numériques, plus besoin d'impression en multiples exemplaires,
- Plus de transparence sur le traitement des demandes.

En 2025, pour la commune du Neubourg (+ de 3.500 habitants), les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes d'urbanisme sur le guichet unique numérique.

Nombre de dossiers déposés en SVE sur le guichet unique numérique de l'urbanisme



LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

En 2026, le service urbanisme poursuivra l'accompagnement des communes lors de l'élaboration, révision ou modification de leur document d'urbanisme, mais en aucun cas, sera l'assistant du maître d'ouvrage, ni bureau d'études. Les communes dotées d'un nouveau document d'urbanisme devront signer la convention si elles souhaitent l'aide du service instructeur de la communauté de communes.

DEMANDES DE POSES D'ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES ET PUBLICITES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le pouvoir de la police de la publicité du Préfet est transféré aux instances locales. Pour notre territoire, le décret du 29 décembre 2023, précise que le pouvoir de la police de la publicité est transféré aux maires des 41 communes quelle que soit la population.

Dix-sept communes de notre territoire ont décidé par convention de confier l'instruction à la communauté de communes du pays du Neubourg.

	2024	2025
Nombre de dossiers instruits	3	16

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a débuté en 2025 pour une durée de 3 ans (2025-2027) sur les 41 communes du territoire.

Cette opération permet aux propriétaires (occupant, primo-accédant, ou bailleur) qui souhaitent rénover, améliorer, adapter ou remettre sur le marché immobilier leur logement, d'être conseillés sur les travaux et accompagnés dans les demandes de subventions. L'OPAH est destinée aux ménages modestes et très modestes. Elle permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés ainsi que d'aides financières.

Pour la durée de l'opération, il est prévu d'aider au minimum 125 logements : 109 logements occupés par des propriétaires occupants et 16 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés dont 16 conventionnements avec travaux.

1 Convention pour confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes
Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
Conseil communautaire 2 mars 2026

Pour l'année 2025, 18 dossiers ont été validés, pour un montant de subvention attribué par la communauté de communes du pays du Neubourg de 25.362,75 euros.

LES GENS DU VOYAGE

En décembre 2025, il a été présenté en conférence des maires le bilan des investigations sur la réalisation d'aires des gens du voyage. Il est rappelé qu'à ce jour, la communauté de communes du pays du Neubourg n'a pas d'obligation de créer une aire d'accueil des gens du voyage.

EFFECTIFS DU SERVICE

2025

Catégories	Nombre d'agent	Equivalent temps plein
A	1	1
B	0	0
C	3	2,5
Total	4	3,5

2026

Catégories	Nombre d'agent	Equivalent temps plein
A	1	1
B	0	0
C	3	2,5
Total	4	3,5

BUDGET URBANISME 2026

Section de Fonctionnement	BP +DM 2025	CFA 2025	BP 2026 avec RAR 2025	Commentaires
Dépenses	343.927,35€	286.029,13€	412.188,35€	Notamment : * 89.000€ : Animation – Suivi OPAH année 2 * 7.440€ : convention Soliha pacte territorial dérogatoire * 102.370€ : subvention OPAH * 179.166€ : RH
Recettes	56.358€	329,26€	81.958€	*73.579€ : OPAH subvention Anah (animation et suivi) *8.379€ : OPAH subvention département (animation et suivi)
Section d'Investissement	BP +DM 2025	CFA 2025	BP 2026 avec RAR 2025	Commentaires
Dépenses	27.668€	25.000€	145.756€	* Révision du SCoT : diagnostic
Recettes	11.070,35€	11.070,35€	8.139,35€	Dotations aux amortissements

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La direction du développement du territoire a pour mission d'œuvrer à promouvoir le pays du Neubourg, par la valorisation et l'amélioration de l'image du territoire et de la qualité de vie et de l'accueil au pays du Neubourg, des habitants, entreprises, professionnels et associations. Cette stratégie passe par une communication dynamique permettant d'assurer la promotion des actions et initiatives menées par l'ensemble des acteurs locaux, dont les élus du pays du Neubourg. Cette direction orchestre plusieurs services et missions : le développement économique, le tourisme, la communication, la culture et toutes contractualisations et programmations transversales (Contrat de Territoire, Contrat de Relance et de Transition Écologique, Plan Climat Air Énergie Territorial, etc...). Depuis 2023, elle accueille aussi la mission ressources, qui aide sans se substituer et qui illustre deux ambitions chères à la collectivité : la proximité et l'accompagnement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Charles PARIS

Compétence obligatoire pour une communauté de communes, le développement économique a pour mission de favoriser le maintien et l'accroissement de l'emploi et des activités économiques (commerces, artisanats, industries, agricultures, services).

Monsieur Jean-Charles PARIS, maire d'Hondouville, est vice-président en charge du développement économique depuis le 11 décembre 2023.

1) LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

A. Une offre foncière renouvelée et adaptée

La communauté de communes du pays du Neubourg arrive à la fin de commercialisation des zones d'activités. En effet, les terrains sur la zone de la Coursière à Marbeuf, dernière zone aménagée par la communauté de communes, sont presque entièrement bâtis. La vente du dernier terrain doit avoir lieu courant 2026, la promesse de vente ayant été signée en 2025.

Face à cette pression foncière, la communauté de communes du pays du Neubourg se sert du recensement du foncier, réalisé en 2024, et des opportunités privées pour proposer des solutions d'implantation aux entreprises cherchant à se développer ou s'installer sur le territoire. Aussi, l'inventaire des zones d'activités économiques, prévue dans le cadre de la loi climat et résilience, a été réalisé en 2025 et validé par le conseil communautaire au terme de la consultation des propriétaires des terrains et entreprises installées sur les ZAE.

En parallèle, la communauté de communes du pays du Neubourg dispose d'une parcelle d'un hectare sur la commune de Vitot, qui a pour vocation d'accueillir un projet type village des artisans. Un travail a débuté en 2025 pour mener à bien ce projet, et va se poursuivre en 2026, avec notamment la réalisation d'un dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif est que le bâtiment soit livré au second semestre 2027.

Aussi, la communauté de communes a ouvert un budget annexe en 2025, avec pour objectif de travailler à l'achat de terrains pour réaliser l'extension de la zone du Bocage.

BUDGET ZAE :

Les dépenses du budget ZA (constituées des zones du haut du Val 1 et 2 à Crosville-la-Vieille et de la Coursière à Marbeuf) ont été basculées sur le budget général, dans le but de clôturer le budget une fois la dernière vente réalisée.

Seules les opérations de vente des terrains et les opérations de stock apparaissent sur ce budget annexe.

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (entretien des espaces verts des zones, fourniture d'électricité pour l'éclairage public). En 2025, la communauté de communes a passé un marché pour l'entretien des espaces et externalisé certaines prestations, ce qui explique des dépenses de fonctionnement plus élevées.

En investissement, des travaux ont été réalisés pour remplacer l'éclairage des zones d'activités en LED et ainsi diminuer à terme les factures d'électricité.

Les recettes sont constituées principalement du produit de la commercialisation des terrains et du reversement de 80% de la taxe d'aménagement par les communes d'implantation.

• BILAN 2025 :

Dépenses :

En fonctionnement : les seules dépenses réalisées sont des dépenses courantes d'entretien des zones d'activités :

- L'éclairage public : 4.578,85 euros
- L'entretien des espaces verts : 24.298,20 euros
- Mise à jour du totem : 1.615 euros

En investissement :

- Convertir l'éclairage extérieur en LED : 10.293,60 euros

Recettes :

En investissement :

- 21.698,40 euros de taxe d'aménagement reversée par les communes de Crosville-la-Vieille et Marbeuf sur les projets réalisés sur les ZA.

• **PERSPECTIVES 2026 :**

Une extension de la voirie sera aussi nécessaire dans le cadre des travaux de l'entreprise Normandie Technologies, qui a acheté un terrain en 2024.

Le dernier terrain de 1.500m² doit être vendu dans l'année (21.000 euros), au profit de l'entreprise LUSIDIS (promesse de vente signée et permis de construire déposé)

Dépenses :

En fonctionnement :

- Marché d'entretien des espaces verts : 35.000 euros,
- Éclairage public : 5.000 euros,
- Mise à jour des totems : 1.000 euros,
- Frais d'acte et de contentieux : 3.000 euros,
- Taxe foncière : 100 euros

En investissement :

- Voirie : 12.000 euros,

Recettes :

En fonctionnement :

- Vente de terrain : 21.000 euros.

En investissement :

- Reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement : 5.000 euros.

Section de Fonctionnement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	649.744,33 €	0,27 €	649.745,60 €	<i>Dont sortie des stocks de terrain</i>
Recettes	649.744,33 €	113,56 €	649.745,60 €	<i>Vente prévue en 2026 : 21.000€</i>
Section d'Investissement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	513.873,70 €	112,02 €	513.873,70 €	
Recettes	513.873,70 €	0 €	513.873,70 €	

BUDGET ZA2 (TERRAIN DE VITOT) :

Un terrain d'1,1 hectare a été acquis à Vitot dans le but d'offrir des solutions d'implantation aux entreprises. Le terrain est zoné AU (à urbaniser) dans le PLU de la commune, ce qui nécessite la modification du document d'urbanisme avant de mener un projet d'aménagement.

La modification simple du PLU n'est possible que dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Un travail a été mené pour que la communauté de communes du pays du Neubourg, porte un projet type « village des artisans », afin d'accueillir de nouvelles entreprises, tout en gardant la possibilité d'aménager un espace pour les besoins de la collectivité.

Une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée au second semestre, portant sur le projet de construction et la déclaration de projet. Le marché a été classé sans suite, la communauté de communes n'ayant obtenu qu'une seule réponse. La collectivité assurera donc en interne la coordination des études.

L'année 2026 doit permettre à la communauté de communes du pays du Neubourg, d'engager les études nécessaires à la construction du projet, de réaliser la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et de déposer le permis de construire, afin de réaliser les travaux de construction en 2027.

Les dépenses seront financées par l'excédent réalisé sur le budget investissement locatif.

- **BILAN 2025 :**

Dépenses :

- Relevé topographique : 1.950 euros,
- Frais de consultation : 810 euros,
- Paiement de la taxe foncière : 65 euros

Recettes :

- Variation des en-cours de production de biens : 2.824,92 euros

- **PERSPECTIVES 2026 :**

La communauté de communes du pays du Neubourg va réaliser la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en 2026. En parallèle, la collectivité devra solliciter plusieurs bureaux d'études pour mener des missions spécifiques (étude d'entrée de ville, dossier loi sur l'eau...) et lancer le marché d'architecte pour la réalisation des plans et le dépôt du permis de construire.

Dépenses :

- Frais de bureau d'étude et d'architecte : 250.000 euros,
- Taxe foncière : 100 euros

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>CFA 2025</i>	<i>BP 2026</i>	<i>Commentaires</i>
Dépenses	166.250€	2.889,92€	252.300€	
Recettes	166.250€	2.889,92€	252.300€	
<i>Section d'Investissement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>CFA 2025</i>	<i>BP 2026</i>	<i>Commentaires</i>
Dépenses	166.150€	2.824,92€	252.070€	
Recettes	166.150€	2.824,92€	252.070€	

BUDGET ZA3 – Moulin du Bocage :

Afin de travailler sur l'extension de la zone du Moulin du Bocage prévue dans le PLU de la commune du Neubourg, la communauté de communes a créé un budget annexe pour permettre l'achat des terrains, en faisant intervenir l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie). La communauté de communes aura à sa charge les frais de notaires. Le projet étant resté en suspens en 2025, les missions prévues n'ont donc pas pu être réalisées.

- **BILAN 2025 :**

Pas de dépenses

- **PERSPECTIVES 2026 :**

En cas d'avancées positives sur le dossier, la communauté de communes prévoit les dépenses de frais de notaire (en cas de portage des terrains par l'EPFN) et d'études préliminaires

Dépenses :

- Frais de notaire : 70.000 euros
- Bureau d'étude : 100.000 euros

Recettes :

- Subvention du BP : 170.000 euros

Section de Fonctionnement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	170.000€	0€	170.000€	
Recettes	170.000€	0€	170.000€	Financement depuis le BP
Section d'Investissement	BP 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	170.000€	0€	170.000€	
Recettes	170.000€	0€	170.000€	

B. L'offre immobilière

Le budget « investissements locatifs » (BIL) a été créé en 2024 par la fusion des budgets annexes Maison des Artisans, Multiservices Saint-Aubin et boulangerie Brosville. Chaque compte est traité individuellement mais l'équilibre se fait entre les 3.

Le Village des Artisans à Crosville-la-Vieille :

L'ensemble des cellules du village des artisans est loué.

BUDGET VILLAGE DES ARTISANS :

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (fourniture d'énergie, entretien et maintenance, assurance) et une part du salaire du chargé de mission. Les recettes sont constituées des revenus des immeubles (location et charges). La communauté de communes n'a plus d'emprunt sur ce bâtiment depuis 2020.

Le budget est donc excédentaire depuis 2021 ce qui permet de reverser l'excédent pour les travaux à la supérette de Saint-Aubin-d'Ecrosville et l'aménagement de la zone de Vitot.

- **BILAN 2025 :**

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 sont des dépenses courantes et habituelles.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Eau et électricité : 2.440,68 euros,
- Travaux divers (dont nettoyage des trottoirs) : 3.500 euros,
- Maintenance portail et portes sectionnelles : 750 euros,
- Assurances : 1.318,98 euros
- État des lieux : 240 euros,
- Taxe foncière (acquittée puis refacturée) : 5.098 euros
- Charge de personnel : 4.010 euros

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 59.278,02 euros,
- Charges et taxes foncières refacturées : 16.083,75 euros,

- **PERSPECTIVES 2026 :**

La communauté de communes du pays du Neubourg va procéder au nettoyage des façades du bâtiment du village des artisans en 2026.

Une partie de l'excédent sera reversée au budget principal pour le projet de Vitot.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Énergie : 3.600 euros,
- Nettoyage des façades : 7.000 euros
- Autres dépenses courantes : 6.000 euros (61521 et 615221),
- Maintenance des portes sectionnelles et du portail : 750 euros,
- Honoraires pour frais d'états des lieux : 2.000 euros,
- Taxe foncière : 5.500 euros
- Charge de personnel : 17.270 euros (modification de répartition à partir de 2026)

En investissement :

- Remboursement prévisionnel des cautions : 7.000 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers perçus : 65.000 euros,
- Refacturation des charges et taxes foncières : 16.000 euros.

En investissement :

- Recette prévisionnelle des cautions : 7.000 euros.

Le commerce Multi-services de Saint-Aubin-d'Ecrosville :

Habituellement, les dépenses concernent uniquement des charges à caractère général pour le fonctionnement (entretien et menus travaux).

Le commerçant a subi un cambriolage fin 2024. La communauté de commune a réalisé les travaux de réparation, qui ont ensuite été pris en charge par l'assurance de la collectivité. Il reste à charge à la communauté de communes la franchise d'un montant de 1.000 euros.

En parallèle, la communauté de commune a installé des bornes anti-bélier en 2025 afin d'éviter de nouveaux cambriolages.

Le marché pour améliorer la performance énergétique du bâtiment (pompe à chaleur et VMC) a été lancé en janvier 2025. Les travaux ont été réalisés entre juillet et septembre. Ils ont pu être financés grâce à la fusion des budgets « investissements locatifs » et à l'excédent généré par le village des artisans.

Il n'y a plus de reversement du loyer à la commune depuis le printemps 2020 et la modification du bail à construction – qui court jusqu'en 2052 – est intervenue avec l'arrivée d'un nouveau gérant en juin 2020.

• **BILAN 2025 :**

Les travaux de réparation suite au cambriolage ont été engagés en 2024 et effectués début 2025, la dépense apparaît donc en reste à réaliser sur l'année 2025.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Installation des bornes anti-bélier : 3.264,97 euros,
- Assurances : 381,33 euros,
- Taxe foncière refacturable : 678 euros

En investissement

- Réparations suite au cambriolage (RAR) : 12.815,56 euros,
- Pompe à chaleur : 16.604,63 euros,
- VMC double flux : 16.628 euros,
- Isolation : 11.427,50 euros

Recettes :

- Loyer : 4.649,88 euros,
- Refacturation taxe foncière : 678 euros,

• **PERSPECTIVES 2026 :**

Les gros travaux ayant été réalisés en 2025, il n'y a pas d'autres dépenses exceptionnelles prévues en 2026.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Assurance : 650 euros,
- Honoraires : 500 euros
- Frais d'actes et de contentieux : 500 euros,
- Taxe foncière refacturable : 700 euros

En investissement :

- Remboursement prévisionnel de la caution : 700 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 4.649,88 euros,
- Refacturation taxe foncière : 700 euros.

En investissement :

- Recette prévisionnelle caution : 700 euros.

La boulangerie à Brosville :

La boulangerie est en activité depuis septembre 2016.

BUDGET BROSVILLE :

Ce budget est composé essentiellement de charges de fonctionnement courantes (assurance, menus travaux d'entretien), et de charges d'emprunt (annuité = 13.690 euros). Du point de vue des recettes, elles sont constituées des loyers perçus et de la refacturation de la taxe foncière. Il y a eu un changement de locataire en 2021.

Un nouveau bail a été signé avec le locataire actuel le 16 décembre 2025.

- **BILAN 2025 :**

Il n'y a pas eu de travaux exceptionnels en 2025.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Intérêts emprunts : 2.721,94 euros,
- Taxe foncière : 1.372 euros
- Assurances : 265,05 euros

En investissement :

- Capital emprunt : 10.966,90 euros

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 16.061,76 euros,
- Refacturation taxe foncière : 1.373 euros.

- **PERSPECTIVES 2026 :**

De manière exceptionnelle, la communauté de communes va prendre en charge des travaux de peinture du local, le locataire actuel ayant repris le bail alors que certaines pièces du bâtiment étaient dans un état dégradé.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Bâtiments publics : 3.000 euros
- Frais d'acte pour éventuel état des lieux : 500 euros
- Assurances : 450 euros
- Taxe foncière refacturable : 1.500 euros
- Intérêts de l'emprunt : 2.540 euros

En investissement :

- Capital de l'emprunt : 11.200 euros
- Remboursement prévisionnel de la caution : 2.400 euros

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers 16.061,76 euros
- Refacturation de la taxe foncière : 1.500 euros

En investissement :

- Recette prévisionnelle de caution : 2.400 euros

SYNTHESE BUDGET « INVESTISSEMENT LOCATIF » EQUILIBRE

Section de Fonctionnement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	277.885,90€	29.149,04€	308.121,71€	<i>Dont 170.000€ pour le financement de l'opération ZA3</i>
Recettes	277.885,90€	98.124,77€	308.121,71€	
Section d'Investissement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	88.731,56€	76.914,57€	75.017,10€	
Recettes	88.731,56€	531,83€	75.017,10€	

2) Les actions d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques

A. Le commerce

Le dispositif Proxity – carte de fidélité du pays du Neubourg – a pris fin en début d'année, faute d'un nombre suffisant de commerçants adhérents.

En 2025, un nouveau bureau a été élu à la tête de l'UCIAL, qui compte à ce jour 50 adhérents. La communauté de communes du pays du Neubourg, apporte un soutien sur la communication des événements et animations organisés par l'association.

La communauté de communes du pays du Neubourg a aussi accordé une subvention pour l'animation « Novembre Gagnant », d'un montant de 1.880 euros. Cette somme a permis à l'association de payer le lot principal.

Sur le volet des aides à l'investissement, la communauté de communes du pays du Neubourg a renouvelé la convention de partenariat avec la région Normandie pour le cofinancement du dispositif régional Impulsion Proximité (conseil communautaire du 6 octobre 2025). L'intervention de la communauté de communes du pays du Neubourg a pour objet de bonifier le montant du prêt accordé par la région pour tout projet d'investissement (à l'exclusion du foncier, de l'immobilier et des véhicules) par l'octroi d'une subvention équivalant à 10% du montant du prêt de la région dans la limite de 5.000 euros.

En 2026, la communauté de communes du pays du Neubourg souhaite renforcer son appui à l'union commerciale à travers 2 volets :

- Une subvention annuelle, servant à l'association pour la réalisation de nouvelles actions dans l'objectif de dynamiser le centre-ville,
- Le recrutement d'un manager de centre-ville, qui aidera l'UCIAL dans la mise en place des animations commerciales et accompagnera les porteurs de projet, les commerçants et les communes dans les projets de création/développement de nouveaux commerces.

B. L'emploi et la formation

- **Chiffres clés**

Chiffres clés sur l'emploi (source France Travail – 3^{ème} trimestre 2025) :

- Le taux de chômage sur le territoire du pays du Neubourg est de 7,1%, semblable à celui du département de l'Eure
- 40% des demandeurs d'emploi de catégorie A ou B ont réintégré le marché du travail de plus d'un mois dans les 6 mois
- 56% des créations d'emplois sont des CDD de courte durée (inférieur à 1 mois) et 30% sont des contrats longs (CDD de plus de 6 mois ou CDI)
- Le secteur générant le plus d'embauches est la santé humaine et action sociale
- Il y a 1.410 demandeurs d'emplois (catégorie A, B et C) sur le territoire (+2,2% par rapport à l'an dernier)
- Il y a eu 1.770 offres d'emploi sur www.francetravail.fr sur les 12 derniers mois

- **Actions locales**

Le partenariat avec la **Mission Locale**, débuté en 2014, a été prolongé en 2025 pour une durée de 3 ans. La communauté de communes du pays du Neubourg octroie une subvention d'un montant de 24.571,78 euros en 2025 (1,09 euros par habitant) à la Mission Locale. En contrepartie, elle accompagne les jeunes du territoire, âgés entre 16 et 25 ans et assure une permanence hebdomadaire sur le territoire.

Depuis novembre 2025, cette permanence s'effectue dans les locaux de la Gare, dans le bureau confidentiel, chaque lundi matin et mercredi après-midi.

La Gare accueille aussi tous les mardis la permanence **mon CEP** (mon Conseil en Évolution Professionnelle), réalisée par l'entreprise Avenir Actif qui a remporté l'appel à projet de l'État. Ces permanences visent à accompagner les actifs (salariés de contrat privé et travailleurs indépendants) dans leurs projets de réorientation professionnelle.

La communauté de communes poursuit la diffusion de l'Hebdo du boulot sur le panneau pocket de la collectivité. Une publication sur panneau pocket génère en moyenne 1.500 vues sur 15 jours, pour 15 à 20 offres d'emplois diffusées.

- **Forum de l'Emploi**

La communauté de communes du pays du Neubourg souhaite relancer le forum de l'emploi, qui n'a plus eu lieu depuis la dernière édition des « Emplois Rencontres » organisée en 2017.

La communauté de communes pilote un groupe de travail composé des acteurs de l'emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi, le département de l'Eure et la DDETS).

Cet événement vise à promouvoir les offres d'emploi locales (pérennes mais aussi en alternance et saisonnière) et mettre en relation directe les demandeurs d'emploi avec les employeurs.

Le forum de l'emploi se tiendra le 4 juin au pôle sportif André Clousier. Il y aura environ 50 stands (principalement des entreprises mais aussi des établissements publics et des établissements de formation). L'objectif est d'accueillir 500 personnes sur la journée.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 20.000 euros pour assurer la communication et la logistique (contre plus de 30.000 euros en 2017, grâce à l'internationalisation de certaines missions d'organisation).

C. Le soutien aux entreprises

- **Guichet entreprise**

La communauté de communes du pays du Neubourg continue son soutien financier à l'association Initiative Eure, qui œuvre à l'accompagnement des porteurs de projets (5.635,89 euros en 2025 : forfait de 450 euros auxquels s'ajoutent 0,23 euros/habitant). Sur le 1^{er} semestre 2025, Initiative Eure a accompagné 14 porteurs de projets et une entreprise a pu bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant de 15.000 euros.

Initiative Eure réalise une permanence mensuelle dans les locaux de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Dans le cadre du guichet entreprise, la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la CMA (Chambre des Métiers et artisanat) viennent également de façon ponctuelle réaliser une permanence dans les locaux de la communauté de communes.

- **Le CEPN**

En 2025, le CEPN (Club des Entreprises du Pays du Neubourg) a mis en place son action « santé au travail » suite aux financements du programme LEADER (60.000 euros) et de la communauté de communes (15.000 euros). Ainsi, 40 défibrillateurs ont pu être installés dans les entreprises locales, ainsi que dans les camions de chantier pour les entreprises en ayant la possibilité, afin d'assurer une sécurité de 1^{er} secours aux salariés. La 2^{ème} partie de l'action, l'organisation de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les salariés des entreprises adhérentes au CEPN, a également démarré. 10 sessions devront avoir lieu au total.

- **Événements aux entreprises**

En 2025, la communauté de communes du pays du Neubourg a organisé 2 événements à destination des entreprises :

- Enjeux financiers et prévention : cet événement, organisé le 6 février à l'hôtel Acadine, visait à présenter aux chefs d'entreprises les outils d'accompagnement lorsqu'une entreprise rencontre des difficultés.
- Marchés publics, les clés du succès : cet événement, organisé le 30 septembre dans la salle du Haut-Phare, avait pour but de donner aux entreprises locales, et principalement les entreprises du bâtiment, les bonnes pratiques pour répondre aux marchés publics à travers des ateliers concrets.

Ces événements auprès des entreprises ont pour but de répondre aux enjeux actuels des entreprises. Au total, ces réunions ont attiré plus de 50 entreprises.

En 2026, la communauté de communes du pays du Neubourg souhaite poursuivre l'organisation d'événements visant à répondre aux besoins des entreprises. Plusieurs thématiques sont ciblées :

- Facturation électronique
- Intelligence Artificiel dans les entreprises
- Transmission / reprise

En plus de ces actions, le service a poursuivi l'accompagnement individuel auprès des entreprises. Sur l'année 2025, ce sont 47 entreprises et 11 porteurs de projets qui ont été en contact avec la collectivité. Ces échanges ont pour vocation de promouvoir les

services de la collectivité, connaître les besoins des entreprises et répondre à leurs demandes (principalement recherche d'implantation et d'aide financière).

- **LEADER et Territoire d'Industrie**

La communauté de communes du pays du Neubourg participe au financement des 2 chargées de mission LEADER, dont le programme a été lancé en 2022.

Depuis le lancement, le montant des fonds LEADER attribué sur le GAL (Groupe Action Local) est de 1,5M€, soit 75% de l'enveloppe totale. Les établissements financés sont principalement des associations (50%) et des collectivités (46%).

La communauté de communes du pays du Neubourg est également devenue lauréate du programme Territoire d'Industrie (2^{ème} phase), avec les mêmes partenaires que pour LEADER : les communautés de communes de Bernay, Conches, et du Sud de l'Eure.

Un chef de projet a été recruté courant 2025 pour accompagner les industriels du territoire et mener des actions collectives. Le 1^{er} comité de pilotage a eu lieu le 21 janvier 2026.

- **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE**

Contrat signé en décembre 2021 entre l'Etat et la communauté de communes du pays du Neubourg afin de permettre un accompagnement de l'Etat pour les projets des communes tendant vers la transition écologique.

Un avenant à ce contrat a été signé le 17 octobre 2025 afin de dresser un bilan du CRTE et de le mettre à jour. Un recensement des projets des communes et syndicats du territoire a été effectué et compte 221 projets sur l'ensemble du territoire. 198 actions ont été retenues par la préfecture pour figurer au CRTE 2025.

Les axes choisis par l'Etat sont :

- Se déplacer
- Se nourrir
- Préserver les espaces et ressources naturels
- Se loger
- Produire (énergies renouvelables)
- Consommer

BUDGET GENERAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le volet « Développement Économique » du budget principal est actuellement principalement un budget de fonctionnement (charges de personnel et participations financières à l'action de nos partenaires de l'emploi et de la formation notamment). Pour rappel, étant une composante du budget principal, l'équilibre se fait au niveau du budget principal, les dépenses et recettes des sections de la partie « Développement Économique » ne sont donc pas équilibrées.

Depuis 2024, les dépenses liées aux zones d'activités du Haut du Val 1 et 2 et de la Coursière sont basculées sur la partie Dev Eco du budget principal.

- **BILAN 2025 :**

Dépenses :

Fonctionnement :

- Dernier engagement Proxity : 2.241,01 euros
- Organisation d'événements aux entreprises : 1.170,08 euros,
- Convention de partenariat Mission Locale : 24.571,87 euros,
- Convention de partenariat Initiative Eure : 5.634,89 euros,
- Soutien financier aux JA27 (Jeunes Agriculteurs de l'Eure) pour « Agri en Folie » : 5.000 euros,
- Subvention à l'UCIAL : 1.880 euros,
- Adhésion CEPN : 200 euros,
- Financement LEADER : 2.749 euros,
- Charges de personnel : 92.605,17 euros

Recettes :

- Part du salaire du chargé de mission imputées aux budgets annexes : 3.930 euros,

- **PERSPECTIVES 2026 :**

En raison de l'organisation du forum de l'emploi, les dépenses du service sont en hausse pour l'année 2026.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Autres « fêtes et cérémonies » : 1.500 euros (événements à destination des entreprises)
- Convention de partenariat Mission Locale : 24.571,87 euros
- Subvention Initiative Eure : 5.634,89 euros

- Financement Leader et Territoire d'Industrie : 7.421 euros
- Subvention auprès du Neubourg dans le cadre de PVD (Petite Ville de Demain) : 4.000 euros
- Subvention UCIAL : 3.000 euros
- Dépenses de personnel : 99.740 euros (part de la directrice, chargé de mission Dev Eco, animateur commerce en temps partiel)
- Organisation du forum de l'emploi : 20.000 euros
- (ZAE) *Marché d'entretien des espaces verts* : 35.000 euros
- (ZAE) *Éclairage public* : 5.000 euros
- (ZAE) *Frais d'acte et de contentieux* : 3.600 euros
- (ZAE) *Taxe foncière* : 100 euros

En investissement :

- Subventions d'investissement aux entreprises commerciales et artisanales (Impulsion Proximité) : 20.000 euros,
- Versement vers ZA3 : 170.000 euros
- (ZAE) *Voirie* : 12.000 euros,

Recettes :

En fonctionnement :

- Régularisation d'une part du salaire de la directrice et du chargé de mission au budget investissement locatif : 17.270 euros (nouvelle répartition à partir de 2026)

En investissement :

- (ZAE) *Reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement* : 5.000 euros

Section de Fonctionnement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	191.418,29€	178.064,16€	212.219€	
Recettes	6.015€	6.226,90€	17.270€	
Section d'Investissement	Budget 2025	CFA 2025	BP 2026	Commentaires
Dépenses	244.677,68€	2.824,92€	506.041,28€	<i>Dont 422.070€ d'avance vers les budgets ZA2 et ZA3 + RAR 2025 10.293,60€</i>
Recettes	67.704,37€	24.170,69€	47.170,50€	

COMMUNICATION

LE SERVICE COMMUNICATION

En 2025, outre l'appui quotidien aux services dans leurs supports de communication et le travail sur l'uniformisation de ces derniers, la réalisation du magazine communautaire (41 à la une), l'exécution des tâches récurrentes (prises de vues, mise à jour du site internet, élaboration du rapport d'activités, veille, création des supports de communication des services, production de vidéos et reportages, accompagnement et conseils aux agents, relations partenaires et prestataires, gestion du budget...), la modernisation de la communication se poursuit, avec des supports toujours plus percutants et homogènes. La présence d'un alternant depuis septembre 2024 et l'appui de la responsable attractivité ont permis cette année de structurer et de professionnaliser l'ensemble des actions du service.

Bilan 2025

En 2025, les actions se sont concentrées sur la poursuite du travail réalisé l'année précédente, avec des réalisations qui posent les fondations d'une communication plus homogène et identifiable :

- **Conception, rédaction et création** du magazine communautaire : 2ème version, améliorée et entièrement réalisée en interne, affirmant la cohérence graphique et éditoriale de la collectivité.
- **Production de vidéos de meilleure qualité pour promouvoir le territoire**, permettant de valoriser plus efficacement les initiatives portées par les élus et les services.
- **Mise à disposition de nouveaux supports de communication** : banderoles, kakemonos et éléments signalétiques adaptés aux manifestations et besoins des services.
- **Élaboration du rapport d'activité 2024.**
- **Première ébauche de goodies estampillés « pays du Neubourg »**, constituant un premier stock pour la représentation de la collectivité.
- **Début de structuration de la banque photos/vidéos**, un travail en collaboration avec le service tourisme qui sera accentué en 2026.

- **Relations presse satisfaisantes**, avec diffusion de communiqués, relayés notamment dans Courrier de l'Eure et Paris Normandie, permettant une meilleure visibilité des actions du territoire.
- **Accompagnement des services dans leur plan et actions de communication.**
- **Réalisation de supports de communication pour les services.**

Ces éléments marquent une étape importante vers la construction progressive d'une identité de communication affirmée, propre à la collectivité, maîtrisée et homogène sur ses supports.

CHIFFRES

Le budget primitif 2026 est supérieur à celui de 2025 en raison de la fin du contrat de l'alternant en communication et du rétablissement d'un poste à temps plein à partir de septembre 2026, ce qui correspond davantage aux besoins réels. S'y ajoute également la prise en charge de 40 % du salaire du responsable attractivité.

Le réalisé 2025 est inférieur aux prévisions de 27%, notamment en raison du contexte de réserve pré-électorale. De ce fait, plusieurs projets n'ont pas pu voir le jour.

On peut relever que :

- Les campagnes de communication prévues dans les médias n'ont pas été réalisées. (- 2.600 euros)
- La constitution d'un fond vidéos et photos par des professionnels n'a pas été mise en place. (- 5.390 euros)
- La distribution du magazine via Contact Service a été réalisée, mais le nombre de communes concernées était inférieur aux prévisions. (- 3.000 euros)
- Fin de l'abonnement Adobe (création visuels) au profit de Canva Pro. (- 2.220 euros)
- Du budget non consommé pour la réalisation de supports de communication.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget Primitif 2025	Compte Administratif 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	82.340,61€	61.456€	93.977€	
Recettes	1.000€	57€	1.683€	

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Budget Primitif 2025	Compte Administratif 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	6.324€	3.104€	4.700€	
Recettes	2.612€	2.890€	1.211€	

Perspectives 2026

2026 constituera une nouvelle phase d'évolution avec la poursuite de la modernisation de la communication :

- Développement du stock de **goodies** en donnant une place plus importante au **textile**.
- **Production photos et vidéos professionnelles** avec les élus et le nouveau conseil communautaire.
- Poursuite du travail et réalisation de la 3eme version du **magazine communautaire** (41 à la une) avec la nouvelle identité visuelle.
- **Modernisation continue de l'image de la collectivité** à travers ses supports internes et externes.
- **Étude et mise en place d'une stratégie de communication** en lien avec les attentes des nouveaux élus.
- **Étude et déploiement d'une nouvelle stratégie digitale.**

TOURISME, SPORT **Monsieur Roger WALLART**

TOURISME :

En 2025, l'office de tourisme du pays du Neubourg a poursuivi sa montée en puissance.

Le principal élément marquant de l'année est l'arrivée au 1^{er} septembre, d'Orlane AMBROIS, alternante au sein du service.

Comme les années passées, de multiples actions ont été menées à l'attention du grand public et des professionnels du territoire.

BILAN 2025 :

Très forte augmentation de la fréquentation pour l'office de tourisme qui a accueilli **3.594 personnes, dont 3.491 de nationalité française et 103 de nationalités étrangères, soit 2,8 % de la fréquentation totale.**

Sur ces 3.594 personnes, 3.094 ont été accueillies sur le territoire, tandis qu'environ 500 l'ont été lors des Fêtes Normandes à Évreux.

L'office de tourisme a traité, en 2025, **2.136** demandes (hors Fêtes Normandes), dont 1.752 au guichet, soit plus de 82 % des demandes réalisées encore dans nos locaux, malgré une présence de plus en plus fréquente sur des stands délocalisés.

Dans le cadre de la promotion du territoire, l'équipe de l'office de tourisme est de plus en plus présente sur le terrain :

- **18 janvier** : Vœux de la communauté de communes – stand office de tourisme
- **6 février** : Présence au forum des métiers des collèges
- **12 février** : Stand sur le marché du Neubourg
- **5 mars** - Reportage photos du clocher de l'église d'Iville
- **6 mars** – Rendez-vous avec les équipes du Domaine du Champ de Bataille
- **20 mars** - Présence Domaine du Champ de Bataille pour les 3 étoiles au guide Michelin
- **28 mars** - Assemblée Générale d'Eurêka à Giverny
- **2 avril** - Bourse d'échange du département pour échanger nos documentations
- **12 avril** - Journée pour les habitants au Domaine du Champ-de-Bataille
- **16 avril** - Bourse d'échange Gîte de France Eure au Neubourg
- **14 mai** : Rencontre brochure commune des territoires de l'Ouest de l'Eure
- **28 mai** : RDV avec la Ligue de Protection des Oiseaux à Daubeuf-la-Campagne
- **4 juin** : Stand de l'office du tourisme pour l'association des maires ruraux de l'Eure
- **6 juin** : Journée Eurêka, le futur du tourisme au pays du Neubourg
- **11 juin** : Visite du préfet, à Cesseville, pour le projet villages d'avenir
- **14 juin** : Stand au Neubourg pour le congrès départemental des sapeurs-pompiers
- **17 juin** : Soirée des professionnels du tourisme à la commanderie de Renneville
- **21 juin** : Stand au Neubourg pour Agrifolie, par les Jeunes Agriculteurs de l'Eure
- **12 et 13 juillet** : Les estivales du Neubourg – esplanade de l'office de tourisme
- **7 août** : Stand à Conches pour la journée du tourisme
- **14 septembre** : Journée pour les habitants dans les jardins du Domaine du Champ de Bataille
- **4 & 5 octobre** : Fêtes Normandes à Evreux sur le thème « contes et légendes »
- **13 novembre** : Accueil des 6ème SEGPA du collège Pierre Corneille pour leur présenter l'office de tourisme
- **4 décembre** : Découverte d'Arbora Lumina, parcours nocturne lumineux à Harcourt

En parallèle, de nombreuses visites ont été réalisées auprès de nos professionnels, restaurateurs et partenaires.

Le service a également accueilli **trois stagiaires**, dans le cadre de leurs études, ainsi qu'une personne en immersion professionnelle de trois jours (PMSMP).

Zoom sur la communication :

Tout au long de l'année, chaque mercredi, Clotilde et Orlane ont publié *Les idées de sorties* sur **Panneau Pocket** (3.058 abonnés). Ces publications, qui recensent les manifestations à venir sur le territoire du pays du Neubourg, rencontrent toujours un fort intérêt. Les partenaires sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à transmettre rapidement leurs événements au service, témoignant de la confiance installée et de la dynamique collective. L'office devient progressivement un réflexe avec plus de 100.000 pages lues cette année.

Cette dynamique s'est également poursuivie sur la **page Facebook** du service, enrichie de plus de **200 publications** en 2025 (contre 185 en 2024). Les contenus ont mis en valeur nos événements, commerçants, associations, prestataires, ainsi que les diverses missions menées sur le territoire. Ce travail d'animation régulier a porté ses fruits : en décembre 2025, la page comptait **3.200 abonnés**, soit une progression d'environ **+700 abonnés par rapport à 2024**. La diversification des contenus et l'adoption d'un ton plus engageant expliquent en partie cette croissance. Les usagers ont également été plus demandeurs et réactifs que les années précédentes, leur taux d'engagement leur taux d'engagement est nettement plus important : **12.400 interactions (commentaires, likes) en 2025 contre 6.800 en 2024, 1.700 clics sur des liens contre 450 et enfin 43.300 visites contre 29.500.**

Par ailleurs, comme chaque année, **Clotilde**, accompagnée d'**Orlane** en cours de formation sur le logiciel dédié, a mené en fin d'année **la collecte des données**. Cette étape essentielle vise à encourager les professionnels du territoire à mettre à jour leurs informations, garantissant ainsi une communication fiable et de qualité sur notre site web et ceux de nos partenaires.

Zoom sur le travail « Illustration du pays du Neubourg » pour la boutique de l'office de tourisme :

En 2025, le service tourisme a collaboré avec l'illustratrice **Amélie Ledoux**, basée au **TRONCQ**, afin de créer une illustration désormais déclinée en **tote-bags, cartes postales et magnets**, disponibles à la boutique. Dans le cadre de ce projet, des **questionnaires** ont été envoyés aux élus des communes, secrétaires de mairies, aux jeunes du PAJ ainsi qu'aux agents de la communauté de communes du pays du Neubourg, pour les interroger sur leur perception du territoire. Après analyse des retours, plusieurs éléments récurrents ont émergé : le **patrimoine** (châteaux, églises), la **nature**, la **voie verte**, l'**Itôn**, ainsi que des **teintes pastel**, notamment le vert et le bleu. Ces orientations ont été transmises à l'illustratrice, avec la demande de les intégrer dans un design « **rétro chic** », aux **tons neutres**, entouré de végétaux présents et représentatifs du territoire, signature de sa direction artistique. Mis en vente le 23 octobre, le visuel rencontre un vif succès. Le tote-bag se distingue particulièrement, avec 21 ventes dès le premier mois de commercialisation.

Zoom sur la boutique :

De **nouvelles gammes de produits** ont également fait leur entrée dans la boutique de l'office de tourisme au cours de l'année.

Le 16 janvier, la boutique a accueilli son premier arrivage de produits **Heula** : gourdes, parapluies, ponchos, cartes postales et magnets aux **couleurs vives** et au **design humoristique**, qui ont rapidement trouvé leur public. Comme évoqué précédemment, courant octobre, la gamme « **Visuel pays du Neubourg** » est venue enrichir l'offre, avec des cartes postales, magnets et tote-bags réalisés par l'**artiste locale**. Enfin, en décembre, la boutique a intégré la gamme « **Odette et Renée** », composée de broches, écussons, porte-clés et magnets en cuir avec un clin d'œil à notre région. Ces produits, fabriqués à **Sainte-Opportune-du-Bosc** par une toute jeune entreprise du territoire, représentent à la fois une nouveauté qualitative et un véritable **coup de pouce local**.

Zoom sur la taxe de séjour :

Alors que 10 des 13 territoires de l'Eure appliquent déjà la taxe de séjour, et afin d'accroître les recettes du service pour, à terme, réduire le coût du tourisme pour le budget général et pour les contribuables locaux, le service a engagé un travail de fond autour de la taxe de séjour : prises de contact avec les intercommunalités voisines, validation au sein des différentes instances, choix du prestataire, formations...

Une démarche complète permettant d'instaurer un dispositif clair, harmonisé et opérationnel.

En **2026**, les recettes générées permettront d'**améliorer les services proposés aux professionnels** :

- Plus de visites régulières sur le terrain,
- Dynamisation de la production de contenus pour les réseaux sociaux,
- Accompagnement personnalisé tout au long de l'année pour faciliter l'appropriation des outils.

Ce travail renforcera la relation avec les acteurs touristiques et contribuera à la valorisation globale du territoire.

Les dépenses du CA 2025 se révèlent légèrement inférieures à celles prévues au budget prévisionnel 2024, notamment en raison de crédits non entièrement consommés sur plusieurs lignes : frais d'affranchissement, frais de télécommunications, catalogues et imprimés, ainsi que les contrats de prestations de services.

Pour rappel, depuis 2023, les dépenses courantes de fonctionnement et de maintenance du bâtiment de la Gare sont imputées au budget général. Elles ne sont refacturées à l'office de tourisme qu'en partie, celui-ci n'ayant pas vocation à assumer l'ensemble des charges liées aux services hébergés dans le bâtiment.

PERPSECTIVES 2026 :

En 2026, il est proposé de poursuivre la montée en puissance de l'office de tourisme avec les priorités suivantes :

- Le lien avec le **réseau des professionnels** (interconnaissance, réseau de recommandations, formations aux outils numériques et réseaux sociaux, moments conviviaux, éductour), suite à la mise en place de la taxe de séjour
- L'amélioration **de nos outils de communication** (affichage, magazine de destination, document sur les hébergements du territoire, impression externalisée du flyer « La ville à travers les âges »)
- La poursuite de **la modernisation de la boutique**, en 2026, test de plusieurs gammes

Comme les années précédentes, le budget de l'office de tourisme est majoritairement constitué de dépenses de fonctionnement à caractère général dont la communication et de charges de personnel.

Quelques évolutions dans le budget :

Le **budget prévisionnel 2026** est en légère augmentation, principalement en raison de l'arrivée d'**Orlane Ambrois** en alternance, ce qui entraîne mécaniquement une hausse des charges de personnel.

Les actions significatives qui seront menées en 2026 sont :

En fonctionnement :

- Il est proposé de moderniser notre guide touristique vers un magazine de destination, de poursuivre l'impression d'affiches mensuelles (dépense prévisionnelle : 8.000 euros)
- Il est proposé d'acheter de nouvelles références HEULA pour la boutique (dépense prévisionnelle : 2.500 euros).
- Il est proposé de mettre en place un éductour à destination des conseillers en séjours, des intercommunalités voisines (dépense prévisionnelle : 1.000 euros) pour leur faire découvrir les richesses de notre territoire
- Il est proposé de réitérer des journées pour le patrimoine et des visites guidées dans les communes (dépense prévisionnelle : 4.000 euros)

La subvention depuis le budget général devrait être approximativement la même qu'en 2025 et avoisiner les 110.000 euros ; Les charges liées au bâtiment, qui accueille maintenant le pôle animation jeunesse (PAJ), l'Espace France Services (EFS) et l'attractivité, sont dorénavant affectées au budget général et refacturées au prorata à chaque service, d'où une diminution des charges à caractère général. La participation de l'office de tourisme à ces frais est estimée à environ 10.000 euros, comme en 2025.

En investissement :

- Il est prévu 1.200 euros pour acheter du matériel (décoration, bâches, etc...) pour les stands délocalisés et 6.000 euros pour du mobilier (type vitrine et étagère) pour la boutique de l'office de tourisme
- Comme en fonctionnement, les dépenses d'investissement liées au bâtiment sont affectées sur la section « La Gare » du budget général.

<i>Section de fonctionnement</i>	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	117.243€	102.856,26€	124.385€	
Recettes	117.243€	102.856,26€	124.385€	

<i>Section d'investissement</i>	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	11.181,70€	0 €	9.506,62€	Dont RAR 7.680,00€ logiciel régie
Recettes	11.181,70€	838,92€	9.506,62€	

RESSOURCES HUMAINES

BUDGET OFFICE DE TOURISME (OT)

1) STRUCTURE DES EFFECTIFS

Evolution des effectifs sur emplois permanents budget OT

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2026
Alternant		1	1
ADMINISTRATIF □			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	1	1	1

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, en disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

2) DEPENSES DE PERSONNEL

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2024	2025
Dont : Masse salariale	74.216	72.463
Traitement indiciaire	22.635	22.653
NBI	394	788
Régime indemnitaire	3.690(cia inclus)	3.790(cia inclus)
Heures supplémentaires	0	0
Heures complémentaires	0	0

La masse salariale 2025 a légèrement baissé. Le poste de responsable attractivité a été refacturé sur l'année complète mais à 40% au lieu de 60%.

3) ACTIONS SOCIALES

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labellisée depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette participation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2026 mais sera toujours variable,
- D'une participation employeur forfaitaire de 7 euros pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labellisé depuis 1^{er} janvier 2025.

4) LE TEMPS DE TRAVAIL

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures sur l'année. L'agent de l'office du tourisme travaille les samedis et parfois le dimanche.

PERSPECTIVES 2026

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT (concept de glissement-vieillesse-technicité). Le recrutement d'une alternante va permettre de ne pas recruter sur la période estivale mais va augmenter la masse salariale. La baisse significative du taux de l'assurance du personnel pourra aussi aider à maintenir les dépenses.

GYMNASSE :

Le pôle sportif André Clousier au Neubourg est ouvert depuis septembre 2014. Pour fêter ses 10 ans, le gymnase a accueilli les vœux 2025 de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, Président de la communauté de communes du pays du Neubourg, cérémonie au cours de laquelle, le site a été mis à l'honneur au travers de démonstration sportives (escrime et cirque) et d'une exposition photos retraçant sa création.

Pleinement investi par les associations depuis son ouverture, l'ensemble des créneaux sont utilisés. Le gymnase accueille les associations et/ou clubs sportifs suivants :

- Année scolaire pleine : hand-ball, escrime, escalade, badminton, hip-hop
- Période hivernale : cyclisme, athlétisme.

Pour l'optimisation maximale du site, les jours et les plages horaires sont revus chaque fin d'année scolaire avec les clubs et associations sportives.

En lien avec la Direction de l'Aménagement du Cadre de Vie, un plan annuel et/ou pluriannuel de travaux d'entretien et de suivi des contrôles périodiques du gymnase est en place. Ce plan, qui répond au besoin de fonctionnement du site, est ajusté chaque année en fonction des besoins. Il est prévu de le compléter, par la mise en place de marchés pour ce qui est des contrôles périodiques, ce qui permettra un meilleur suivi. Toutefois à ce jour, faute de temps des services pour préparer ces marchés, ce projet a pris du retard. Il est également important de souligner que le maintien du site en bon état nécessite la présence quotidienne de 2 agents à temps plein et le soutien régulier du service bâtiment pour de nombreuses remises en état, suite aux dégradations d'usure.

BILAN 2025 :

Comme programmé, le gymnase s'est :

- Doté d'un nouvel éclairage pour sa salle de gymnastique avec le remplacement en leds,
- Mis en conformité concernant les lignes de vie sur l'ensemble du toit,
- Doté de nouveaux marquages au sol à destination du club d'escrime dans la salle de gymnastique

Fait marquant de l'année, la visite de la commission de sécurité incendie en mars 2025 et l'avis favorable qui en a découlé, résultat du travail conjoint mené entre la direction des services à la population et la direction de l'aménagement du cadre de vie.

Autre fait marquant, l'augmentation d'incivilités prenant la forme de nuisances sonores, le soir en sortie d'entraînements ou de matchs. Depuis une année, ces nuisances semblent empirer, notamment sur les périodes de beaux temps. Si un certain nombre de dispositions ont été prises par la communauté de communes au cours de l'année : réunions avec les clubs, courriers, révision de l'ensemble des droits d'accès ou encore la mise en place d'une horloge permettant de fermer l'ensemble de l'éclairage du site et points d'électricité entre 23h30 et 5h30, les résultats ne sont pas à la hauteur des attendus.

PERSPECTIVES 2026 :

- Poursuivre la programmation des travaux et contrôles périodiques en lien avec le service bâtiments et moyens,
- Poursuivre en lien avec le service bâtiments et moyens l'optimisation énergétique du gymnase avec la rénovation de l'éclairage du mur d'escalade (remplacement en leds), et le suivi des contrôles et contrats de maintenance au travers de la mise en place de marchés (électricité, gaz, incendie, matériel sportif, etc...),
- Poursuivre le développement des supports de communication en lien avec le service communication de la communauté de communes (notamment avec une mise à jour régulière des supports numériques), toujours dans l'objectif de valoriser les activités portées par les clubs en résidence ainsi que les événements et les partenaires, sans oublier la réglementation,
- Poursuivre la réflexion lancée fin d'année 2024 sur le savoir vivre ensemble : utilisateurs du site et riverains. La question de la présence d'un agent sur site jusqu'à la fermeture sera interrogée,
- Poursuivre la réflexion lancée en fin d'année sur les modalités d'usage et de respect du site, utilisé à ce jour en autonomie par les clubs et associations sportives (mise en place progressive de système de fermeture des locaux de rangements)

Section de Fonctionnement	Budget 2025	Réalisé 2025	Prévisions 2026
Dépenses	247.345€	204.804,05€	239.654€
Recettes	4.000€	4.568,77€	4.000€
Section d'Investissement	Budget 2025	Réalisé 2025	Prévisions 2026
Dépenses	234.739€	204.743,16€	213.112€
Recettes	12.250€	11.217,28€	4.493€

ANIMATIONS : PROMO-PRESTIGE

Monsieur Roger WALLART

Pour plus de facilité dans la gestion et le traitement des demandes, les modalités de fonctionnement du dispositif ont été une nouvelle fois revues au 1^{er} trimestre 2025 avec :

- Un retour à une date limite de dépôt au 1^{er} mars de l'année et une réponse au plus tard le 30 avril de la même année,

Il a également été proposé de :

- réserver le droit à la communauté de communes du pays du Neubourg à titre exceptionnel, sous réserve de crédits disponibles dans l'enveloppe annuelle, et après instruction de l'ensemble des demandes, d'octroyer une subvention supérieure aux montants prévus à l'article 5 du règlement du dispositif d'aides PROMO PRESTIGE, pour tout projet revêtant un caractère spécifique tant dans son rayonnement, que dans son organisation (exemple : commémoration d'un anniversaire, organisation d'une manifestation atypique, développement d'une manifestation à une échelle plus importante, etc...).

En 2025, 6 dossiers ont été déposés auprès de PROMO-PRESTIGE et tous ont reçu un avis favorable :

- Le Tour de l'Eure des Juniors,
- Prix au nom de la communauté de communes du pays du Neubourg, pour une course hippique se déroulant le week-end de la Pentecôte sur l'hippodrome du Neubourg,
- Tournoi international féminin de tennis du Neubourg,
- La compagnie ASPHALTE pour le Festival « Et Pop ! au Château » dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- Les 170 ans du Comice Agricole du Neubourg,
- Les Nuits Celtiques de Tourville-la-Campagne.

PERSPECTIVES 2026 :

- Les sollicitations du fond PROMO-PRESTIGE sont très variables d'une année à l'autre, toutefois au regard du contexte budgétaire, il sera proposé de renouveler le budget à hauteur de 20.000 euros.
- Repenser le dispositif PROMO-PRESTIGE
- Réalisation d'un bilan en fin d'année sur les nouvelles modalités mises en place.

CULTURE - SOUTIEN VIE LOCALE

Madame Martine SAINT LAURENT

SOUTIEN VIE LOCALE

Le nombre de chiens accueillis à la fourrière canine communautaire en 2025 est de 35 contre 33 en 2024. 32 chiens ont retrouvé leur propriétaire et 3 ont été transférés à la SPA d'Evreux avec laquelle la collectivité a une convention.

A la demande de la communauté de communes, dans le cadre d'une démarche d'amélioration du service, une visite de la fourrière canine a été organisée avec la direction des services vétérinaires (DSV) sur le dernier trimestre de l'année. Suite à cette visite, quelques ajustements d'ordre administratif ont été opérés comme par exemple la mise en place du règlement sanitaire.

Pour rappel, une convention pour la capture des chiens errants a été signée en 2022 avec la société ARISTODOGS et reconduite en 2025. La communauté de communes prend en charge les frais d'inscription pour les 41 communes. Les communes qui ont recours au service de capture de chiens, prennent en charge les frais liés aux captures. Pour rappel, le coût de ces interventions peut être refacturé au propriétaire de l'animal par la commune.

En 2025, la société ARISTODOGS est intervenue à la demande des communes pour 17 chiens errants capturés et déposés en fourrière.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS :

Sensibilisée et aussi souvent confrontée à la problématique des chats errants, la communauté de communes du pays du Neubourg a décidé d'accompagner ses maires dans une démarche au long cours, visant à réguler la population des chats errants au travers de campagnes de stérilisation, avec la mise en œuvre d'un dispositif de capture/stérilisation/identification/remise en liberté des chats. Pour ce dispositif, la communauté de communes a conventionné avec la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge 50% du coût des opérations de stérilisation et d'identification des animaux (animaux identifiés au nom de la fondation), la société ARISTODOGS qui s'occupe du trappage et de la remise en liberté des animaux et 3 vétérinaires sur et en dehors du territoire.

Suite aux renouvellements successifs du personnel en charge de ce dispositif, ses deux dernières années, le déploiement de ce dispositif a pris du retard. Une commune a sollicité ce dispositif en 2025

Il est rappelé que la communauté de communes ne se substitue pas aux maires dans leurs pouvoirs de police, mais vient apporter une aide logistique et administrative à la mise en place desdits pouvoirs de police. Il est également important de rappeler que ce dispositif s'adresse aux chats errants sur la voie publique et sans propriétaire ou détenteur.

FRELONS ASIATIQUES :

Mise en place en 2024, d'une aide à hauteur de 30% du montant de l'intervention d'entreprises agréées dans la limite de 30 euros (même démarche que le département de l'Eure). En 2025, 148 interventions ont permis de détruire des nids de frelons asiatiques, de la période de mai à décembre, contre 70 interventions en 2024, représentant une somme de 4.166,95 euros.

LE PRET DE MATERIEL :

En 2025, 122 demandes de prêt de matériel pour les mairies, comités des fêtes, associations, clubs sportifs, etc... du territoire ont été enregistrées.

5 nouvelles tentes pliables avec poids de lestage seront achetées en 2026, ainsi que la remise en état des stands barnum.

MISE A DISPOSITION DU MINIBUS « VISIOCOM » :

Depuis 2017, la communauté de communes met à disposition des associations, clubs sportifs, communes, etc., un minibus de 9 places afin de faciliter leurs déplacements.

Périmètre de circulation : les cinq départements normands mais également les départements limitrophes de l'Eure, la région parisienne et de façon exceptionnelle l'ensemble du territoire national.

La convention avec la société VISIOCOM est arrivée à son terme fin 2024 et le renouvellement avec un véhicule neuf a été réalisé en septembre 2025.

Celui-ci est financé grâce à la publicité achetée par 17 entreprises du territoire et une sur Bernay en 2025 pour 3 années (service proposé par la SOCIETE VISIOCOM).

En 2025, 59 demandes de prêt des véhicules ont été enregistrées (54 en 2024).

EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE :

Dans le cadre de l'embellissement du territoire communautaire, 2 actions sont menées depuis plusieurs années :

* Les Bons de Fleurissement : remis aux communes inscrites aux Villes et Villages Fleuris : 4 bons de 50 euros soit 200 euros à utiliser chez des fournisseurs référencés du territoire pour les aider à s'inscrire dans cette démarche d'embellissement. En 2025, 35 communes ont participé à cette action.
Cette action sera poursuivie en 2026.

* L'Appel à projets « Embellissement » :
2 communes ont été récompensées en 2025 :

- BACQUEPUIS : aménagements paysagers sur différents lieux de la commune,
- LE TRONCQ : aménagement paysager centre bourg,

Dotation : 10 bons d'achats de 50 euros soit 500 euros à dépenser chez des prestataires référencés.
Cet appel à projets sera à nouveau lancé en 2026.

PERSPECTIVES 2026 :

- **Le prêt de matériel** : poursuite du renouvellement du matériel destiné aux prêts aux communes et associations du territoire
- **Fourrière canine communautaire** :
 - Convention jusqu'en 2027 avec la société ARISTODOGS. Cette convention comportera deux volets :
 - o La capture des chiens errants (uniquement frais d'inscription pour les 41 communes),
 - o Le trappage des chats errants sans maître (capture en vue de campagnes de stérilisation et d'identification) sur le territoire,
- **Campagne de stérilisation des chats errants** :
 - Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire communautaire,
 - Conventionnement avec la clinique vétérinaire La Croix Verte du Neubourg
 - Lancement des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants en lien avec les communes
- **Lutte contre les frelons asiatiques** : renouvellement du dispositif lancé en 2024 ; aide à hauteur de 30 % du montant de l'intervention d'entreprises agréées dans la limite de 30 euros (même démarche que le département de l'Eure)
- **Embellissement du territoire** : poursuite des 2 actions pour l'embellissement du territoire
 - Bons de fleurissement
 - Appel à projets « Embellissement »
- **Visiocom** :
 - Continuité de la convention de prêt de minibus

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CFA 2025</i>	<i>BP 2026</i>
<i>Dépenses</i>	106.123€	86.730,56€	76.607€
<i>Recettes</i>	0€	14.239,87€	0€
<i>Section d'Investissement</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CFA 2025</i>	<i>BP 2026</i>
<i>Dépenses</i>	2.432€	0€	8.535€
<i>Recettes</i>	7.237€	6.876,30€	5.311€

PCAET & MOBILITES

Missions réalisées en 2025

La mission a repris en février, à l'issue du congé parental de la chargée de mission.

Le schéma de mobilité douce a été relancé. Un accord transactionnel a été conclu avec le bureau d'études afin de mettre fin au marché initial, celui-ci ayant connu un dépassement important des délais contractuels. La démarche a continué en interne avec l'organisation d'une concertation auprès des communes du territoire et l'élaboration d'un schéma de principe qui a été voté au conseil communautaire du 1^{er} décembre 2025.

La collectivité est lauréate de l'appel à projet AVELO 3, qui va permettre la mise en place de plusieurs projets de mobilité douce : location longue durée de vélos à assistance électrique, animations pour tous les publics, etc. Dans le cadre de ces fonds, 3 vélos ont été achetés pour des animations et pour l'usage des services. De plus, nous avons mis plusieurs vélos à disposition du public dans le cadre « la rue aux enfants » qui a eu lieu en juillet 2025.

Plusieurs actions ont été préparées pour 2026 pour la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), dont une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et un programme d'animations grand public sur l'environnement. Enfin, un projet de transport solidaire a été préparé avec l'association Atchoum, dans le but de proposer une solution de déplacement à des personnes isolées via des conducteurs bénévoles. Cette initiative va bénéficier du fonds vert PCAET.

PERSPECTIVES 2026

Le projet de transport solidaire avec Atchoum sera mis en place début 2026, avec un travail d'animation au plus près des communes et des acteurs locaux afin de recruter des bénévoles et de faire connaître le service.

Le schéma de mobilité douce pourra être finalisé, et plusieurs actions seront mises en place dans le cadre du financement AVELO 3 : expérimentation d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, installation d'arceaux de stationnement vélo sur les sites de la communauté de communes du pays du Neubourg, animations sur la mobilité douce auprès du grand public.

Dans le cadre du PCAET, nous ouvrirons l'aide à l'achat de récupérateurs d'eau pour 130 foyers d'un montant maximal de 40 euros, et des animations pour le grand public sont prévues sur la biodiversité.

Pour tous ces projets, un stagiaire de master 2 de l'université de Rouen est en appui pendant 6 mois depuis janvier 2026.

Section de fonctionnement	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	11.600€	960€	135.241€	
Recettes	1.750€	13.916€	44.830€	
Section d'investissement	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	10.000€	10.073€	9.500€	
Recettes	4.167€	0€	6.764€	

MISSION RESSOURCES :

Un dispositif communautaire pour aider les communes : un renfort en secrétariat de mairie et syndicats

Objectifs de la mission :

- Travailler aux côtés des secrétaires en renfort ou en remplacement lors de leurs absences
- Apporter conseils et ingénierie technique dans les recherches de subventions et dépôts de dossiers

28 communes ont signé à ce jour la convention pour en bénéficier.

La mission ressources a été mise en place en 2023 et permet aux mairies et aux syndicats du pays du Neubourg qui le souhaitent de solliciter jusqu'à 5 jours d'intervention par an, de l'agent Sylvaine DUBOC. Celle-ci peut intervenir en soutien ou en remplacement des secrétaires pour la préparation de dossiers de demande de subvention, de marchés publics, ou encore pour de la comptabilité, la transmission d'actes, etc.

En 2025, 6 communes ont sollicité l'intervention de la mission ressources (soit 59 heures, + diverses aides ponctuelles par mails ou téléphoniques)

Secrétaires de mairies :

Depuis plusieurs années, chaque secrétaire de mairie qui le souhaite, reçoit un agenda aide-mémoire PEDAGOFICHES. Cette opération est très appréciée par les secrétaires de mairies.

Un abonnement pour 3 ans a été souscrit en 2025 afin d'avoir un prix constant par agenda.

Réunion le 17 juin 2025. Interventions :

- SOLIHA concernant le programme de l'OPAH
- Département de l'Eure pour présenter les aides extra légales
- Service gestion des déchets de la communauté de communes du pays du Neubourg afin d'optimiser la communication CDC / Communes
- Présentation de l'Espace France Services : les partenaires, les accompagnements des diverses démarches

Réunion le 14 octobre 2025. Interventions :

- Préfecture de l'Eure concernant la période pré-électorale et l'organisation des élections
- Service des archives départementales pour expliquer l'archivage de fin de mandat
- Présentation des services proposés par Eure Normandie Numérique

La prochaine réunion est en préparation pour mai 2026.

CULTURE

➤ CULTURE ET RESIDENCES D'ARTISTES :

En 2025, et dans l'attente qu'aboutisse la réflexion sur l'action de la communauté de communes du pays du Neubourg dans le champ de la culture, les élus communautaires ont décidé de proposer deux résidences d'artistes et d'amorcer un travail avec *La compagnie des petits champs*, auprès des troupes de théâtre du territoire en lien avec la tournée départementale de cette compagnie dans l'Eure.

Dans une logique de démocratisation de l'accès à la culture et à la pratique artistique, les élus de la commission Culture et Soutien à la Vie Locale ont souhaité pour la deuxième année consécutive travailler sur des résidences envers un public plus large que le public scolaire et ont saisi trois opportunités de partenariats culturels en 2025 afin de proposer aux habitants du pays du Neubourg :

- Pour la deuxième année, une résidence itinérante par les deux artistes de La Cabane, *Coup d'théâtre au pays du Neubourg* : ce projet participatif, ouvert à tous, a donné lieu à la réalisation de deux œuvres artistiques extérieures en lien avec la thématique du théâtre, fil rouge de cette année, visibles dans les deux communes participantes, qui sont venues compléter les sept réalisées en 2024. Au total ce sont durant les 14 jours de présence sur le territoire 687 personnes qui ont été touchées par cette résidence dont 617 qui ont participé directement à ces ateliers et auxquelles s'ajoutent 70 personnes qui ont eu l'opportunité de participer aux évènements de restitutions.
- La compagnie Asphalte avec sa résidence Anatomie d'une écorce / Transhumances s'est chargée de l'animation d'ateliers en lien avec le végétal du territoire, du théâtre et d'un film réalisé avec les maternelles, collégiens, habitants du territoire, les résidents de l'EHPAD, les bénéficiaires de la Croix Rouge. 700 personnes ont été touchées sur cette résidence, tous publics confondus, dont environ 300 personnes qui ont pu pratiquer les ateliers et 400 personnes qui ont assisté à la restitution, au total 300 heures d'intervention réparties sur deux mois et demi.
- Le partenariat avec *La Compagnie des Petits Champs* intitulé *Voyage en territoire connu*, a permis d'offrir aux acteurs locaux du théâtre une journée complète d'accompagnement dédiée à leurs problématiques. L'objectif était de renforcer leurs compétences, de favoriser les liens entre les troupes et de faire émerger un projet fédérateur autour du théâtre sur le territoire. L'atelier a affiché complet, réunissant 17 participants issus de 5 troupes différentes.

Par ailleurs, les habitants du territoire ont pu assister gratuitement à une représentation immersive de la pièce *Le Voyage en Uruguay*, qui a rassemblé 76 spectateurs pour une jauge maximale de 80 places.

En septembre 2025, la communauté de communes du pays du Neubourg a signé un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) avec la DRAC et l'Éducation nationale. L'objectif étant de mettre en place des actions culturelles à destination des 0-25 ans sur le territoire.

➤ PATRIMOINE :

Une aide de 30.000 euros, aux communes pour la restauration de leur patrimoine a été mise en place en 2025.

En 2026, en s'appuyant sur les réalisations de 2025, les élus ont souhaité favoriser les structures locales en raison du contexte financier tendu notamment dans le domaine de la culture et travailler sur 2 axes :

1) Animer et valoriser le territoire par :

La mise en place de quatre projets culturels avec une diffusion de l'animation sur l'ensemble des communes du territoire et en lien avec nos forces vives.

L'accent sera mis sur le travail de médiation autour de 4 résidences artistiques. Ces projets prendront vie dans le cadre du retour des artistes de La cabane autour de la pratique artistique comme ils l'ont fait en 2024 et 2025.

La compagnie des Petits Champs proposera la mise en place de nouveaux ateliers à destination des troupes de théâtre locales afin de poursuivre le travail amorcé en 2025.

Florence Cailleau proposera la mise en place d'une résidence autour des *Trésors du territoire*. Cette résidence participative rassemblera enfants, jeunes, familles, professionnels et publics éloignés de la culture autour de créations collectives pour révéler les richesses humaines et patrimoniales du pays du Neubourg. Expositions, spectacles, projections et un escape game territorial en 2027 feront de ce projet un véritable moteur de lien social et d'appropriation du territoire.

Mille traces est un projet artistique participatif qui sera mené avec les plasticiennes Marie Heughebaert, Anne Laval, Pamela Videcoq-Le Meur et la chorégraphe Caroline Dodelande. Intergénérationnel et ouvert à un large public, il revisite le millénaire de Guillaume le Conquérant à travers des créations textiles, métalliques, céramiques et performatives, mêlant savoir-faire anciens et démarches contemporaines. L'ensemble aboutira à une œuvre collective d'envergure, au travers d'une exposition valorisant les créations produites sur le territoire.

La présence de La Cabane, La compagnie des Petits Champs, Florence Cailleau et La Grande Échelle sera soutenue par la communauté de communes du pays du Neubourg de la manière suivante :

- Par l'organisation logistique et la coordination de l'accueil de ces dispositifs en collaboration avec les communes accueillantes.
- Par la médiation autour de ces résidences et envers tous les publics ciblés.
- Par la bonne articulation des actions entre les résidences.
- Par la réalisation de supports de communication.
- Par une participation financière de 9.000 euros pour La Cabane, 10.000 euros pour La Compagnie des Petits Champs, 15.000 euros pour La Grande Échelle et 10.500 euros pour Florence Cailleau.

La région, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Éducation nationale soutiennent ces projets au pays du Neubourg par le biais d'un financement directement à la communauté de communes du pays du Neubourg.

Comme habituellement dans ce type de projet, des frais supplémentaires seront supportés par la communauté de communes, notamment pour le transport des publics (4.000 euros), les restitutions / moments conviviaux et l'accueil des équipes (1.300 euros) et les frais de communication – y compris réalisation de banderoles pour les troupes de théâtre (1.000 euros).

2) Conseiller et accompagner les communes :

La communauté de communes du pays du Neubourg, bien consciente de l'importance que chaque commune conserve et valorise son identité, poursuivra son action en faveur du patrimoine avec le renouvellement de l'aide au patrimoine (40.000 euros).

D'autres projets culturels menés par les services communautaires pour leurs publics dédiés (PAJ, SAD et crèches notamment) complètent ces actions menées à l'échelle des 41 communes.

PERSPECTIVES 2026

Les chiffres :

Le réalisé 2025 est inférieur au prévisionnel.

En 2025, le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel d'environ -13.500 euros. Cela s'explique essentiellement par :

- Des frais de transport pour les résidences d'artistes, consommés en partie.
- Des crédits sur les résidences, consommés en partie,
- Des frais d'alimentation, consommés en partie.
- L'aide à la restauration du patrimoine qui n'a pas été entièrement consommée,

Le budget primitif 2026 sera en augmentation par rapport à 2025 en raison de l'augmentation des charges RH puisque le salaire de la directrice du développement du territoire a été réparti sur ce budget à hauteur de 25%, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour la partie projet (résidences) le budget augmente d'environ 5.000 euros. Le budget pour l'aide au patrimoine est augmenté de 10.000 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	103.963€	62.521€	129.301€	
Recettes	27.300€	27.000€	19.200€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025	Compte financier anticipé 2025	Budget Primitif 2026	Commentaires
Dépenses	0 €	0 €	0 €	
Recettes	0 €	0 €	0 €	

FAMILLE

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT

La compétence famille regroupe les services petite-enfance, jeunesse et prévention de la délinquance. L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), le déploiement du plan d'actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) arrêté fin 2024, ou encore la réalisation d'une évaluation qualité au sein des cinq crèches, sans oublier la montée en compétence de la nouvelle directrice petite-enfance tout au long de cette année.

COORDINATION CTG

À la suite de la signature de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** en 2024, l'année 2025 a été consacrée à la **mise en œuvre opérationnelle et au renforcement du travail partenarial** sur l'ensemble des champs liés à la famille, à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

Les actions menées ont reposé sur une **collaboration étroite entre les services de la communauté de communes du pays du Neubourg**, les communes du territoire, les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que les structures accueillant les familles. Cette dynamique transversale a permis d'approfondir les thématiques identifiées, de mieux articuler les initiatives existantes et de développer des actions concrètes au plus près des besoins du territoire.

L'année a été marquée par une évolution des méthodes de travail, avec **moins de temps de coordination formelle**, mais une **présence accrue sur le terrain**, favorisant les échanges directs avec les professionnels et les partenaires, et permettant de toucher un public plus large. Cette approche a contribué à renforcer la lisibilité de l'action intercommunale et à valoriser l'engagement des acteurs locaux, élus et associations, qui œuvrent quotidiennement auprès des familles, des enfants et des jeunes.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de consolidation des partenariats et de structuration des actions, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des communes et des structures d'accueil.

Familles, enfance et jeunesse

- Poursuite du travail de coordination avec l'ensemble des structures accueillant les familles, les enfants et les jeunes.
- Développement d'actions de sensibilisation, de prévention et d'information, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire.
- Renforcement des outils de communication et de valorisation des actions existantes.

Petite enfance

- Poursuite de la structuration du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)
- Travail sur la cohérence territoriale de l'offre d'accueil du jeune enfant et sur l'adaptation des services aux besoins des familles.

Accueil de loisirs – périscolaire et extrascolaire

- Accompagnement à la création d'un accueil de loisirs sur les communes de Canappeville et Hondouville, incluant un appui en ingénierie, en organisation et en lien avec les partenaires institutionnels.
- Accompagnement technique et financier des structures d'accueils périscolaires et extrascolaires, afin de sécuriser leur fonctionnement, favoriser la qualité des projets éducatifs et renforcer la cohérence territoriale de l'offre.

- Poursuite du travail de coordination avec les communes et les gestionnaires dans le cadre de la CTG.

Animation de la vie sociale

- Engagement d'une réflexion approfondie sur l'animation de la vie sociale, en lien avec les acteurs locaux et les communes.
- Étude des modalités de coordination et de structuration des initiatives existantes afin de renforcer le lien social et l'accès aux services pour les habitants.

Ces perspectives traduisent la volonté de la communauté de communes du pays du Neubourg, de poursuivre une action publique transversale, partenariale et progressive, tenant compte des contraintes budgétaires, tout en répondant aux besoins des familles et des communes du territoire.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

En 2025, le Relais a une nouvelle fois proposé un programme riche en ateliers et en sorties pendant les vacances, temps d'échanges ou encore formations (le samedi) à destination des assistantes maternelles.

Le spectacle des assistantes maternelles a une nouvelle fois fait salle comble auprès des enfants du territoire.

Le RPE continue de se développer en tant que guichet unique. Les animatrices du Relais, proposent aux familles du territoire un accompagnement individualisé pour la recherche d'un mode de garde. Elles assurent un suivi des familles dont les demandes d'accueil en structures collectives n'ont pas été accordées. Il est toujours difficile pour les familles de trouver un mode de garde en horaires atypiques ainsi que sur les temps périscolaires.

L'implication du RPE dans le réseau des RPE du secteur ouest de l'Eure (même après le départ de la CAF) permet de travailler sur des thématiques communes, de rester au fait de la réglementation qui évolue et de créer des liens entre les animatrices des RPE voisins, mise en place d'échanges de compétences pour l'animation de réunions dans différents RPE.

Section de Fonctionnement	Budget 2025	Réalisé 2025	Prévisions 2026
Dépenses	91.158,23€	89.843,76€	90.163€
Recettes	60.000€	66.274,16€	60.000€
Section d'investissement	Budget 2025	Réalisé 2025	Prévisions 2026
Dépenses	795€	327,80€	936€
Recettes	1.047,23€	666€	940€

CRECHES (ou structures multi-accueil SMA)

Ouvertes depuis 2007, la capacité d'accueil des 5 structures multi-accueil est de 95 places.

Fréquentation des sites

Structures multi accueil	Capacité d'accueil	Fréquentation du 01/01/2021 au 30/11/2021	Fréquentation du 01/01/2022 au 30/11/2022	Fréquentation du 01/01/2023 au 30/11/2023	Fréquentation du 01/01/2024 au 30/11/2024	Fréquentation du 01/01/2025 au 30/11/2025
Crèche Le Neubourg	25 places	53.17 %	56.21 %	56.88 %	56.78%	57.13%
Crèche Ecquetot	15 places	63.80 %	71.51 %	72.21 %	70.43%	73.47%
Crèche Hondouville	20 places	63.54 %	72.54 %	77.44 %	70.91%	67.38%
Crèche Iville	15 places	62.45 %	67.08 %	72.49 %	67.09%	66.75%
Crèche Tournedos-Bois-Hubert	20 places	52.27 %	61.10 %	63.04 %	62.39 %	68.39%

Le niveau de fréquentation pour 2025 est en baisse sur 2 des 5 sites par rapport à 2023.

Seulement un des sites, dépasse le seuil de 70 % de fréquentation, seuil exigé par la CAF pour le paiement complet des subventions. On constate une baisse du nombre de contrats par rapport à l'an passé. Comme l'an passé, les entrées 2025 se sont étalées de septembre à décembre 2025, contrairement à 2023 où les crèches étaient quasiment complètes dès la rentrée de septembre.

Ergonomie et bien-être au travail

Dans le cadre des évaluations des risques professionnels (préventeur VIRP CTG), le service poursuit son plan « ergo » au sein des crèches, avec l'achat de matériel adapté et de réhausses pour l'électroménager et des mesures correctives concernant l'utilisation et l'organisation des produits ménagers ont été mises en place. Par ailleurs, des études sonométriques ont été réalisées sur les 5 sites. Les mesures correctives concernant l'aménagement des locaux seront étudiées en 2026 pour une réalisation 2026- 2027 en fonction des besoins.

Les temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) instaurés début 2021, à raison d'une rencontre par trimestre dans chaque crèche, ont été reconduits sur 2025 avec l'ajout de temps supplémentaires pour les EJE (Éducateur Jeunes Enfants). A noter que les APP sont des obligations réglementaires.

Qualité

Dans le cadre du service public petite enfance, un référentiel qualité est paru en juillet 2025. En parallèle, la communauté de communes du pays du Neubourg a financé une évaluation externe, par un cabinet de conseils. L'évaluation a été menée par un profil Éducatrice Jeune Enfant. Plusieurs axes sont étudiés lors de cette évaluation et des mises en conformité sont soulignées : bâtiments et sécurité, organisation du personnel. Des actions de réajustement ont d'ores et déjà été menées fin 2025, en lien avec le service technique (anti pinces doigts, renouvellement du mobilier vétuste, réfections des cuisines, études photométriques, clôtures, portillons et sécurisation des entrées). Un plan pluriannuel concernant les mises à niveau sera présenté en début d'année 2026.

La gestion RH des crèches

Une réflexion sur l'organisation du personnel en lien avec le décret 2021 des EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) a été menée sur le 2ème semestre de l'année 2025. Les conclusions de ces travaux ont été confortées par les conclusions de l'évaluation qualité. Il convient de se mettre à niveau concernant le taux d'encadrement (temps de présence et qualification). En effet, aujourd'hui, certains de nos agents sont comptabilisés dans le taux d'encadrement alors que leur mission ou niveau de qualification ne le leur permettent pas. Cette opération débutera en 2026 pour s'étaler jusqu'en 2028.

Budget 2025

Les dépenses d'énergie, d'électricité ainsi que les produits d'hygiène et surtout les couches, sans oublier l'alimentation continuent d'être les postes de dépenses les plus importants du budget.

On constate également des dépenses d'entretien des bâtiments et du matériel plus marquées qu'auparavant, celles-ci étant le reflet de 17 ans d'exploitation. Dans ce contexte, un plan de renouvellement pluriannuel (2025-2026-2027) du matériel et de travaux a été lancé avec le soutien du Fond de Modernisation des Établissements (FME), la CAF, pouvant aller jusqu'à 80% du montant hors taxe des dépenses éligibles.

PERSPECTIVES 2026

Service Petite enfance :

- Contenir le budget de fonctionnement,
- Poursuivre le plan pluriannuel d'aménagement « ergonomie » lancé en 2021,
- Poursuivre sa participation aux différents travaux de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- Poursuivre la démarche de mise en œuvre du service public de la petite enfance (SPPE),
- Poursuivre les différents travaux/réflexions permettant de maintenir un accueil sécurisé et de qualité au sein des différentes structures du service petite enfance,
- Révision des protocoles existants et sécurisation des process (hygiène, sécurité, sanitaire),
- Plan de formation des agents en matière de 1er secours, incendie, protection de l'enfance, certibiocide,
- Déploiement du plan d'actions « qualité » suite à l'évaluation qualité réalisée sur le dernier trimestre 2025 en lien avec les services supports de la communauté de communes du pays du Neubourg (bâtiment, Ressources Humaines), de la CAF (soutien financier via le FME) et du département de l'Eure via la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour le volet RH. A noter que des inspections de la PMI seront renforcées par le SPPE.
- Poursuivre la montée en compétences de la nouvelle directrice du service Petite-Enfance arrivée en septembre 2024. Madame ROUX a suivi une formation démarche qualité et management et réglementation.
- Poursuivre l'implication du relais petite enfance (RPE) dans le réseau des RPE du secteur ouest de l'Eure.
- Maintenir l'offre de formations professionnelles soutenue par le RPE, en permettant à des organismes de formation d'intervenir dans nos locaux.

Les crèches (structures multi-accueil) :

- Réorganisation et renforcement des effectifs agents sur 3 ans afin d'être en adéquation avec le SPPE et le décret n°2021-1113 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant en charge des effectifs agents (en lien avec l'évaluation qualité)

- Réflexion à mener sur le projet pédagogique pour 2026-2027 (en lien avec l'évaluation qualité). Envisager une possible intervention d'un soutien extérieur à la réflexion
- Mettre en place et déployer un plan pluriannuel de sécurisation d'accès aux 5 sites multi-accueil (en lien avec l'évaluation qualité),
- Poursuivre le partenariat avec les écoles maternelles, la PMI et les associations en participant à des actions de soutien à la parentalité,
- Développer et pérenniser les partenariats avec la médiathèque du Neubourg, le SIVOS GTT à Tournedos-Bois-Hubert avec l'implantation du jardin et de la ferme pédagogique,
- Maintenir le bâtiminaire en bon état et renouveler si nécessaire et assurer une traçabilité du mobilier, des jouets et du bâti intérieur,
- Renouveler les contrats de maintenance obligatoires,
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel de renouvellement et de mise à niveau des éclairages (en lien avec l'évaluation qualité),
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel sur la qualité de l'air,
- Réflexion à mener sur les dispositifs de chauffage, de climatisation du fait de l'ancienneté des bâtiments,
- Poursuite du renouvellement l'électroménager et mise en place d'une maintenance (en lien avec l'évaluation qualité),
- Aménagement des espaces extérieurs (en lien avec l'évaluation qualité),

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
Dépenses	1.967.027€	1.944.246,52€	2.074.041€
Recettes	1.199.119€	1.383.878,69€	1.361.427€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
Dépenses	151.230€	43.747,80€	138.330€
Recettes	100.749€	12.861,72€	67.539€

CISPD – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Après la relance du CISPD engagée en 2023 et la validation du diagnostic territorial en séance plénière, l'année 2025 a été consacrée à une **phase d'approfondissement des axes de travail identifiés** et à la **mise en œuvre d'actions opérationnelles**, en lien étroit avec les partenaires du territoire.

Les travaux ont porté principalement sur trois thématiques structurantes :

- Les violences intra-familiales,
- Les addictions,
- La sécurité routière.

L'année a été marquée par une **organisation volontairement resserrée des temps de concertation**, avec la tenue de **trois comités techniques**, permettant des échanges approfondis entre élus, services de la communauté de communes, forces de sécurité, partenaires institutionnels et associatifs.

En parallèle, de nombreux **temps de travail bilatéraux** ont été menés avec les acteurs locaux afin de favoriser une meilleure coordination des initiatives et le déploiement d'actions concrètes sur le terrain.

Cette méthode a permis de privilégier une **logique d'actions**, avec le développement et l'accompagnement de projets de prévention touchant un public large (enfants, jeunes, familles, professionnels), tout en valorisant les actions déjà portées par les partenaires du territoire. Le CISPD s'est ainsi affirmé comme un **cadre de coordination et de mise en cohérence**, sans se substituer aux initiatives existantes.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de **consolidation des actions engagées et de montée en puissance de la prévention**, avec une attention particulière portée à la lisibilité des dispositifs et à l'implication des habitants.

Les orientations prioritaires seront les suivantes :

Sécurité routière

- Poursuite et développement des actions de sensibilisation auprès des enfants, des jeunes et du grand public,
- Mise en œuvre d'actions spécifiques autour d'**exercices d'évacuation des transports scolaires**, en lien avec les établissements, les transporteurs et les services de secours,

- Réflexion autour de l'organisation d'une **journée intercommunale de la sécurité routière** associant l'ensemble des acteurs concernés.

Additions

- Déploiement opérationnel du projet **MILDECA**, projet transversal porté par le Service d'Autonomie à domicile de la communauté de communes du pays du Neubourg, avec des actions de sensibilisation à destination des professionnels, des jeunes et des publics relais,
- Poursuite des interventions en milieu scolaire et jeunesse, en lien avec les partenaires spécialisés,
- Développement d'actions de prévention autour des usages numériques et des conduites à risques.

Violences intra-familiales

- Mise en œuvre d'un **projet partenarial d'envergure** associant les acteurs institutionnels et associatifs du territoire,
- Développement d'actions de sensibilisation, d'information et de formation des professionnels, notamment autour du repérage et des procédures de signalement,
- Renforcement de la communication et de la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants.

Ces perspectives traduisent la volonté de la communauté de communes du pays du Neubourg, de poursuivre une politique de prévention **coordonnée, partenariale et adaptée aux réalités du territoire**, dans un cadre budgétaire maîtrisé, tout en répondant aux enjeux de sécurité et de cohésion sociale.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
<i>Dépenses</i>	<i>17.970€</i>	<i>14.375,70€</i>	<i>17.655€</i>
<i>Recettes</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
<i>Dépenses</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>
<i>Recettes</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>	<i>0€</i>

ENFANCE - JEUNESSE

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT

LE PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) du pays du Neubourg est une structure d'animation pour les 11/17 ans ouverte pendant les vacances scolaires (sauf Noël), les mercredis et certains week-ends. Le pôle animation jeunesse du pays du Neubourg a proposé comme tous les ans, une panoplie d'activités et de projets dans laquelle chacun peut se retrouver.

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique particulièrement positive pour le Pôle Animation Jeunesse (PAJ). Grâce à un engagement constant des équipes, à la mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'à une stratégie affirmée de recherche de financements, le PAJ a connu une progression notable de ses recettes autour des appels à projets et des dispositifs de financement liés à l'animation et à la jeunesse.

Plusieurs dossiers ont été retenus, permettant un soutien financier :

- La Continuité Éducative
- Colos Apprenantes
- Le Sport Ma Santé (en partenariat avec le CDOS 27)
- Subventions CAF – Fonds Propre pour projets spécifiques : le numérique et la Rue aux Enfants.
- Projet "Bien manger pour bien bouger", financé à 80 % par les fonds européens LEADER

Ces financements ont permis non seulement d'amplifier les actions déjà existantes, mais aussi d'initier de nouveaux projets en adéquation avec les besoins des jeunes du territoire.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre du projet LEADER "Bien manger pour bien bouger", financé à 80% par les fonds européens. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière.

L'Extra-scolaire (vacances scolaires) :

Le PAJ poursuit le développement du principe d'itinérance. Pour ce faire, il est accueilli dans différentes salles polyvalentes du territoire. Les communes partenaires ont, une nouvelle fois, répondu présentes. Tous les locaux mis à la disposition du PAJ sont habilités et répondent à un cahier des charges prédéfini par le PAJ.

Pour cette année 2025, une nouvelle commune (Hectomare) a mis à disposition sa salle polyvalente pour les animations du PAJ.

Fonctionnement

Le PAJ propose :

- Un accueil à chaque session de vacances, à l'exception des vacances de Noël où la structure est fermée, ainsi que la dernière semaine du mois d'août.

Les lieux d'accueil sur les vacances scolaires (pour 2025) :

- Hiver : salle des fêtes d'Hectomare,
- Printemps : salle des fêtes d'Epéard,
- Été : salle des fêtes du Bosc-du-Theil,
- Automne : salle des fêtes de Tourville-La-Campagne.

Les grands projets portés par le PAJ en 2025 :

- **Caravane des Sports deuxième édition** : En collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Eure, ce projet a permis de promouvoir, une nouvelle fois, divers sports auprès des jeunes, favorisant l'inclusion et la découverte de nouvelles pratiques sportives. Ce projet organisé au sein du pôle sportif André Clousier au Neubourg était ouvert aux accueils de loisirs (ALSH) de notre territoire (Le Bosc-du-Theil et le SIVOS GTT) et au grand public en fin de journée.

- **Challenge Départemental Sport et ACM** : ce challenge a été remporté par le PAJ, témoignant de l'engagement et des compétences de notre équipe. Les jeunes ont réalisé une vidéo autour des activités physiques pratiquées au sein du PAJ, en mettant en avant les partenariats avec les acteurs sportifs locaux, les valeurs éducatives du sport, de l'olympisme et du paralympisme. Pour cette année 2025, la remise des récompenses a eu lieu sur notre territoire au sein du lycée agricole du Neubourg.

- **La rue aux enfants à Sainte Opportune du Bosc** : ce nouveau projet a rencontré un fort succès. Cette démarche, vise à redonner l'espace public aux jeunes et aux familles le temps d'une journée, avec la mise en place de plusieurs ateliers :

- la mise en place d'animations ludiques, culturelles et sportives adaptées à tous les âges,
- la participation active des jeunes à la préparation et à l'animation,
- le renforcement du lien social au sein des communes volontaires,
- une valorisation du travail interservices (PAJ, culture, associations...)

- **Le salon du numérique** : Ce salon a permis aux participants de s'initier à différents outils numériques, d'expérimenter des technologies et de mieux comprendre les enjeux liés à l'usage d'Internet, des réseaux sociaux et des données personnelles (projet en lien avec la Convention Territoriale Globale, CTG). En s'appuyant sur des partenaires locaux comme la médiathèque du Neubourg, l'Espace France Service et la communauté de communes de Roumois Seine. L'événement a également mis en lumière les réalisations du PAJ, notamment via le live mashup (montage musical en direct) et l'émission de webradio.

- **Décoration de l'abribus de Sainte Opportune du Bosc** : Une initiative qui vise à embellir l'espace public et à impliquer les jeunes dans des projets artistiques.

- **Le sport ma santé** : Dispositif soutenu par le comité olympique de l'Eure. Le but est de promouvoir des actions autour des activités physiques et sportives en y ajoutant un axe santé et nutrition.

- **Le Loto Rose** : Événement caritatif qui a permis de rassembler la communauté tout en soutenant une cause importante (la lutte contre le cancer du sein) et la collecte de 800 euros.

- **La prévention** : Des actions autour de la sécurité routière, l'environnement avec le tri des déchets, le numérique, l'illettrisme, la santé et les conduites addictives (en lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CISPD).

- **Les colos apprenantes** : Des séjours avec renforcement des apprentissages (développement durable, art et culture, sport, sciences, innovation, numérique, langues étrangères).

L'année 2025 a vu la mise en place de trois colonies de vacances, une sur le théâtre, une autour de la cuisine et des producteurs locaux et enfin une, sur un projet autour de la découverte du live mashup et de la webradio.

L'année 2025 a été marquée par la reconnaissance du travail mené par les équipes et les jeunes à travers plusieurs trophées et distinctions :

- Coup de cœur au Challenge Sport et Accueils Collectifs de Mineurs (organisé par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES), récompensant l'engagement du PAJ en matière de promotion du sport et de la santé.
- Prix du Meilleur Film d'Animation dans le cadre du Festival du Film d'Animation des CEMEA, valorisant la créativité des jeunes et le travail autour des outils numériques et multimédia.

Les 16-25 ans :

Durant cette année 2025, le PAJ a continué ses actions auprès des 16-25 ans avec le renouvellement de la formation « **baby-sitter en toute confiance** » organisée avec le service « petite enfance » de la communauté de communes du pays du Neubourg, mais également en étant référent « Atout Normandie » pour les jeunes de notre territoire. « Atout Normandie » est un programme de la région qui offre aux jeunes normands divers avantages et aides pour soutenir leur parcours scolaire ou professionnel. Les jeunes peuvent obtenir des aides financières pour des dépenses liées à leur scolarité ou leurs formations, tels que l'achat de livres, de matériel scolaire, ou encore, l'accès à des événements culturels ou sportifs. Le programme vise à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture pour tous les jeunes de la région.

Enfin le PAJ était présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), via le dispositif **Promeneur du Net**, soutenu par le Centre Régional Information Jeunesse de Normandie (CRIJ) et la CAF, dont l'objectif est de faire des réseaux sociaux un lieu d'échanges et de dialogues construits et respectueux pour les jeunes, tout en soutenant leur éducation numérique.

FREQUENTATION DU PAJ :

	2023 (Heures)	2023 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2022 et 2023)	2024 (Heures)	2024 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2023 et 2024)	2025 (Heures)	2025 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2024 et 2025)
Hiver	2835	58	+79.43%	2835	58	+0%	2889	58	+1.87%
Printemps	2511	48	+51.63%	2691	54	+7.91%	2695	50	+0.15%
Été –juillet	4924.8	77	+18.19%	5961.6	91	+21%	6921	83	+16%
Été – Août	3672	77	+40.31%	2998	91	-18%	3114	83	+3.87%
Automne	2664	54	+20.98%	2799	54	+5.07%	2529	49	-9%
Périscolaire	177	18	-10.61%	210	23	+18.64%	156	14	-25%

Section de Fonctionnement	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Dépenses	142.027€	113.727,42€	141.095€
Recettes	54.907€	63.435,92€	64.933€
Section d'investissement	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Dépenses	2.348€	856,90€	13.420€
Recettes	1.682,78€	1.103,88€	2.303€

La stratégie de recherche de subventions a permis de renforcer significativement les recettes et de développer des nouvelles actions, mais elle a également eu un impact notable sur le fonctionnement du service. En effet, la recherche de financements, la rédaction des dossiers, la gestion administrative, le suivi des projets subventionnés et la coordination avec les partenaires représentent une charge de travail importante nécessitant du temps humain. Ce qui a conduit à une réduction du nombre d'activités périscolaires proposées au cours de l'année.

PERSPECTIVES 2026 :

- Poursuivre la réflexion sur l'attractivité du service et la stabilisation des équipes des animateurs du PAJ,
- Poursuivre le projet des actions délocalisées sur les vendredis et samedis sur les communes du territoire qui sont volontaires (rencontrer les maires, recenser les souhaits et/ou besoins, définir un programme d'activités, définir un programme de déplacements, etc.) et réaliser un bilan en fin d'année,
- Poursuivre le développement de l'axe culture avec nos partenaires et le service culture de la communauté de communes du pays du Neubourg,
- Renouveler la formation BAFA en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie,
- Mettre en place des rencontres régulières avec les maires des communes partenaires et les référents jeunesse,
- Élaborer un diagnostic sur les besoins des 11-25 ans,
- Poursuivre et développer les actions de prévention, notamment en lien avec le CISPD,
- Poursuivre les travaux engagés en matière de communication auprès des communes, partenaires, des jeunes et leurs familles en lien avec le service communication de la communauté de communes du pays du Neubourg,

- Poursuivre le développement des partenariats notamment avec les associations du territoire pour monter des actions
- Travailler sur le projet d'ouverture d'un service information jeunesse (SIJ) en lien avec l'extension de la Gare,
- Participer aux travaux sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

SOLIDARITES

Madame Françoise MAILLARD

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

BILAN 2025 :

- Déploiement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Revalorisation du tarif de la communauté de communes
- Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- Professionnalisation du personnel
- Programme d'actions de prévention à destination des seniors
- Lutte contre l'isolement : lien social et téléconsultation à domicile

Dans l'Eure, 154 920 personnes ont plus de 60 ans. Un chiffre qui devrait augmenter de 22 % à l'horizon 2030. Aussi, 1 senior sur 3 est dépendant et 85 % des Eurois souhaitent vieillir à domicile. Pour répondre à ce constat, c'est près de 300 Emplois à Temps Plein (ETP) d'intervenantes à domicile manquants à l'horizon 2030.

Le territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg suit la tendance départementale. Aussi, la situation démographique actuelle et son développement confèrent donc une place importante au secteur de l'aide à domicile.

Déploiement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Après une année et demie de déploiement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le département le 1^{er} juillet 2023, le service est en mesure d'ajuster les modalités de déploiement et les contraintes de délais de mise en œuvre des actions liées aux objectifs retenus au titre de la dotation complémentaires.

En effet, le nouveau CPOM s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire avec la mise en place du tarif plancher et la dotation complémentaire dédiée au financement d'actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La collectivité dispose d'une compensation financière de 82.376 euros calculée suivant l'activité du service à hauteur de 3,383 euros/heure répartis sur les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- Objectif 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- Objectif 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
- Objectif 5 : Améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des intervenantes

La dotation complémentaire allouée par le département constitue un levier économique et contribue à renforcer l'attractivité du service. Cette dotation fait l'objet d'un bilan annuel négocié et validé lors du dialogue de gestion. Aussi, la non utilisation des crédits alloués et versés peut faire l'objet d'un indu aux services du département. Dans ce cadre un suivi régulier et rigoureux de la dotation complémentaire est assuré par le service.

Revalorisation des tarifs du service autonomie

Par délibération n°3 du 16 juin 2025, le conseil communautaire a adopté la revalorisation des tarifs du service. Suite à l'évolution du tarif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie – Prestation de Compensation du Handicap (APA – PCH) et des caisses de retraite et au regard des tarifs appliqués par les prestataires alentour, il est apparu nécessaire de réviser le tarif du service qui était en dessous du coût horaire. Aussi il a été décidé de retenir le tarif plancher du département comme suit :

	Tarif horaire semaine	Tarif horaire Dimanche et jour férié
Au 1 ^{er} juillet 2025	23.50€ / heure	26€ / heure
Au 1 ^{er} janvier 2026	24.58€ / heure	26€ / heure
A compter de l'année 2026 le tarif de la communauté de communes du pays du Neubourg sera révisé annuellement chaque 1 ^{er} juillet suivant le tarif plancher fixé par les services du département		

La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

En 2022, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), dans son article 44, pose les principes d'une refonte des services à domicile avec notamment la création des Services Autonomie à Domicile (SAD), venant remplacer les SAAD, SSIAD et SPASAD. L'objectif est de proposer un guichet unique aux personnes âgées ou en situation de handicap et apporter une réponse coordonnée et simplifiée pour l'aide et les soins à domicile.

Pour ce faire, 2 possibilités :

- SAD Mixte : modèle intégré dispensant de l'aide et du soin
- SAD aide : modèle partenarial entre un SAD aide et des partenaires du soin (SAD mixte, IDEL, et)

Il est important de préciser que si les SSIAD n'ont pas d'autre option que de fusionner avec un SAAD sous peine de disparaître, la possibilité est laissée au SAAD de poursuivre leur activité d'aide sans internaliser une activité de soins, il leur est néanmoins demandé d'organiser une réponse aux besoins de soins des personnes qu'ils accompagnent si nécessaire via des conventions avec un ou plusieurs services, structures ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile ou encore un SAD mixte.

Dans ce contexte, le Groupement Hospitaliers de Territoire (GHT) dont dépend le SSIAD du Neubourg a fait savoir, fin 2024, qu'il souhaitait créer une entité juridique à l'échelle du GHT, regroupant alors plusieurs SSIAD et SAAD de territoires différents. Pour faire suite à ces échanges, plusieurs rencontres ont été organisées au cours du 1^{er} semestre 2025 avec l'ARS, le département, le SSIAD, l'Office Personnes Agées Elbeuf et Région (OPAER) et le SAAD de la communauté de communes du pays du Neubourg. Au terme de ces temps forts, le SSIAD a trouvé plus opportun d'envisager un rapprochement avec l'OPAER pour la création d'un SAD mixte.

Le SAAD de la communauté de communes du pays du Neubourg est quant à lui devenu au 1^{er} juillet 2025 : SAD aide (service autonomie à domicile aide). Le service a poursuivi sa mise en conformité réglementaire avec la mise à jour de différents documents administratifs (ex : règlement de fonctionnement, projet de service). Par ailleurs, pour répondre à l'offre de soin, une convention a été rédigée afin de formaliser le partenariat avec les infirmiers(es) du territoire conformément au cadre de la réforme. A terme, le service pourra également conventionner avec la nouvelle structure qui réunira le SSIAD et l'OPAER.

La professionnalisation du personnel

Afin d'accompagner les intervenantes à domicile dans la professionnalisation, des modules courts ont été programmés au cours de l'année 2025 sur les thématiques suivantes :

- La toilette au lavabo, au lit, la douche et l'aide à l'habillage et au déshabillage
- Accompagner une personne dans les actes d'hygiène
- Soins palliatifs
- Pathologies du vieillissement
- Bienveillance et initiation à la philosophie de l'humanité

Ces formations à destination des intervenantes, qualifiées ou non, sont l'occasion pour les unes de monter en compétence et pour les autres de reprendre les fondamentaux. Aussi, si ces formations constituent un apport de connaissances elles favorisent également la cohésion d'équipe.

Des formations qualifiantes ont également été déployées pour la certification aux premiers secours (PSC). De plus deux agents ont suivi la formation au titre professionnel d'Assistante de Vie aux familles et se sont présentées avec succès à l'examen en novembre 2025.

Les temps d'analyses de pratique professionnelle déployées au rythme d'une séance par trimestre, contribuent à ouvrir l'expression des agents. Les intervenantes expriment souvent le sentiment de solitude lors de situations complexes à gérer ou même tragiques. Ces temps d'échanges sont l'occasion de leur donner la parole en toute liberté et d'apporter compréhension et maîtrise de situations particulières liées au vieillissement.

Le service s'est également attaché à s'interroger sur les leviers à déployer en réponse à la lutte contre les conduites addictives. Dans une démarche transversale au sein de la direction des services à la population, le SAD a répondu à l'appel à projet 2025 MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) avec deux axes :

- La sensibilisation auprès des assistantes maternelles, des secrétaires de mairie, des jeunes et du tout public
- La formation auprès des agents susceptibles d'être en contact de publics fragiles (« conduites addictives - de la prévention à l'accompagnement : première approche »)

Les actions de sensibilisation ont débuté en septembre 2025. L'action de formation sera dispensée en 2026.

Le service dispose d'une subvention de 12.100 euros pour la réalisation de ce projet.

Réunions de secteur ou thématiques

S'il est organisé ponctuellement des réunions de secteur permettant d'échanger sur des situations particulières pour trouver potentiellement des solutions partagées pour mieux accompagner les personnes et leurs familles, 2025 a vu la mise en place de réunions thématiques, très prisées par les participantes. Ainsi en novembre 2025 à l'occasion de la semaine de la dénutrition, les intervenantes ont assisté à un webinaire de l'assurance retraite destiné aux professionnels de l'aide à domicile sur le thème de la dénutrition. L'occasion de mieux comprendre la problématique et ses conséquences auprès du public senior.

Programme d'animations en faveur des seniors

Dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure, le service a bénéficié d'un soutien financier de 14.459 euros pour le déploiement d'un programme d'animations à destination des seniors sur les thèmes de la prévention de la santé et du bien-être. Ce sont plus de 60 seniors qui ont participé aux animations proposées :

- Prévention des chutes
- Renforcement de la mobilité au contact du cheval
- Yoga du rire
- Modelage
- Forum maintien à domicile

Lutte contre l'isolement : lien social et téléconsultation à domicile

En 2025, le diagnostic des Petits Frères des Pauvres sur l'isolement des personnes âgées en France révèle une situation préoccupante. L'association a publié un baromètre alarmant, indiquant que 750 000 personnes âgées se trouvent dans une situation d'isolement extrême, une situation qui pourrait atteindre un million d'ici 2030. Ce chiffre représente une augmentation de 150% en moins de dix ans. Les Petits Frères des Pauvres soulignent que l'isolement est souvent lié à la pauvreté, le manque d'accès à internet et la perte d'autonomie due au vieillissement. Ils mettent en avant le fait que l'isolement extrême devient un phénomène de société, avec des conséquences graves sur la santé physique et mentale des seniors, comme une perte d'autonomie précoce et un mal-être profond.

La communauté de commune du pays du Neubourg a souhaité s'inscrire dans la lutte contre l'isolement et notamment du public senior du territoire. Aussi, le service autonomie à domicile a déposé un dossier de candidature auprès du LEADER pour proposer une offre de lien social à domicile gratuite pour les usagers du service et le déploiement d'un service de téléconsultation à domicile.

L'offre de lien social à domicile est assurée par un agent en reclassement qui assure des interventions de loisirs, de stimulation cognitive, d'aide à la motricité ou encore des temps d'échange.

L'offre de téléconsultation est assurée par une auxiliaire de vie du service avec la mallette fournie par les services du département. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer aux cabines de téléconsultation accessibles en pharmacie ou encore aux rendez-vous chez son médecin traitant. En effet, il s'agit d'apporter une offre complémentaire lorsque les cabinets sont saturés, fermés, que l'usager ne peut pas se déplacer ou encore qu'il n'ait pas de médecin traitant.

Ces offres de lutte contre l'isolement permettent d'actionner également des leviers indirects notamment sur l'accès aux droits : amélioration de l'habitat, maintien à domicile, orientation vers les services sociaux, France Services....

Le service a bénéficié d'un financement de 60.000 euros sur une période de 3 ans (du 01/09/2025 au 31/08/2027) pour le déploiement du projet.

➤ **Activité**

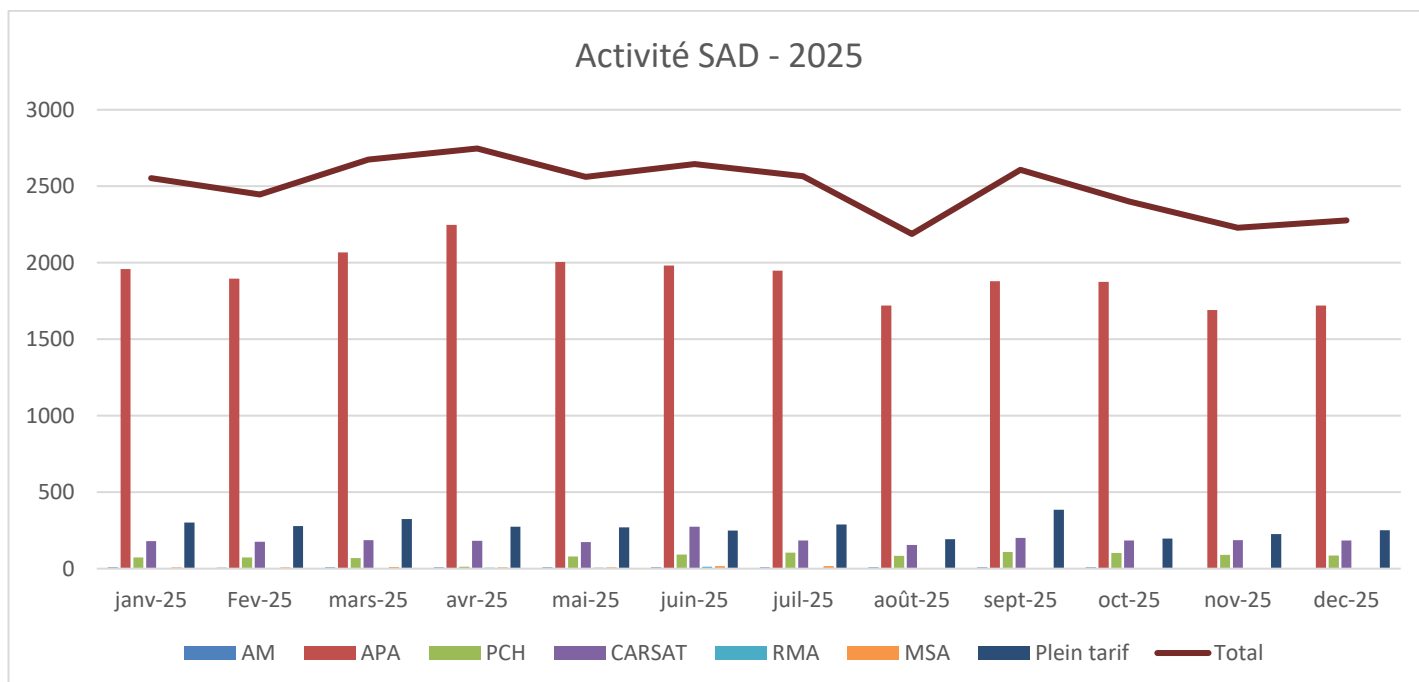
Nombre d'heures travaillées en 2025 : 34.246 heures,

Nombre de bénéficiaires : 166 au 31 décembre 2025

Nombre d'agents au 31 décembre 2025 :

- 33 intervenantes à domicile + 2 encadrantes (2 ETP) + 1 assistante (0.50 ETP)

L'activité du service observe une baisse de 5.8% par rapport à 2024 avec une activité totale (tout type de prestation) de 29 774 h. Il convient de préciser que l'activité au titre de la prise en charge des personnes les plus fragiles (relevant de l'APA-PCH) observe une baisse relative de seulement 2.16%



PERSPECTIVES 2026 :

- ✓ Poursuite des actions en faveur du renforcement de l'attractivité du service :
 - Renforcement des visites à domicile
 - Organisation des réunions de service et de secteur
 - Organisation des analyses de pratiques professionnelles
 - Accompagnement des intervenantes dans la formation
- ✓ Poursuite des actions en faveur du recrutement
- ✓ Maintien de l'activité au regard des obligations du CPOM et des effectifs du service
- ✓ Participation au déploiement d'un temps fort avec l'ASEPT Normandie sur la prévention et l'accompagnement dans le maintien à domicile
- ✓ Poursuite de la mise en conformité du service au titre de la réforme des SAD

Section de Fonctionnement	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Dépenses	1.265.434,20€	1.085.101,74€	1.350.570,06€
Recettes	1.265.434,20€ (dont participation budget principale 106.442€)	1.078.644,70€	1.350.570,06€ (dont 170.110,06€ de subvention d'équilibre)
Section d'investissement	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Dépenses	20.156,94€	1.047,61€	20.426,83€
Recettes	20.156,94€	4.151,68€	20.426,83€

1) STRUCTURE DES EFFECTIFS

Evolution des effectifs sur emplois permanents Budget SAD

	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2026
Alternant			1
FILLIERE ADMINISTRATIVE □			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	1	1	1
MEDICO-SOCIALE □			
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	32	32	32
TOTAL GENERAL	34	34	35

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les effectifs titulaires, stagiaires et contractuels permanents. Les agents en congé parental, en disponibilité ou remplaçant ne sont pas comptabilisés.

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. Il faut donc essayer de maîtriser au mieux son évolution. Il faut cependant tenir compte des mesures qui s'imposent à la collectivité (augmentation des charges, carrière...)

Afin de régulariser la situation du service, et de bénéficier des exonérations de charges patronales, la titularisation des auxiliaires de vie a débuté en 2021, et se poursuit chaque année.

2) Dépenses de personnel

Les informations ci-dessous concernent tous les agents rémunérés sur l'année (avec assurance du personnel, visites médicales et action sociale « pluriélya »).

Eléments de paies en €	2024	2025
Masse salariale		
Dont :	884.310	964.356
Traitement indiciaire	456.074	437.420
NBI	1.476	1.823,76
Régime indemnitaire	37.604(cia inclus)	34.368 (cia inclus)
Heures complémentaires	147.933	144.042

La masse salariale 2025 est en hausse. En effet cette année, 3 auxiliaires de vie ont été licenciées pour inaptitude physique. Le coût pour le service est de 45.000 euros. A cela, s'ajoute 11.351 euros de contributions CNRACL concernant l'ancienne responsable de service qui n'est plus en disponibilité mais en détachement. Même si cette contribution est remboursée par l'agent et par sa nouvelle collectivité, elle impacte quand même le budget. Le service a aussi recruté une alternante auxiliaire de vie. Ce recrutement permet de soulager l'équipe sur des dossiers compliqués et de former une future auxiliaire de vie que nous pourrions peut-être recruter à la fin de son parcours scolaire.

3) Actions sociales

Les agents de la collectivité bénéficient :

- D'un compte épargne temps,
- D'une participation employeur variable pour toute adhésion à une mutuelle labellisée depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette participation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2026 mais sera toujours variable,
- D'une participation employeur forfaitaire de 7 euros pour toute adhésion à un contrat de prévoyance labellisé depuis le 1^{er} janvier 2025.

4) Le temps de travail

Les services de la communauté de communes fonctionnent sur la base réglementaire des 1.607 heures sur l'année.

Le SAD applique d'autres horaires en fonctions des besoins du service :

- Travail les samedis, dimanches et jours fériés
- Horaires décalés (interventions à partir de 7h et jusqu'à 20h)

5) Perspectives 2026

Les efforts de maintien de la masse salariale devront être poursuivis malgré les effets du GVT (concept de glissement-vieillesse-technicité). Le service est toutefois plus attractif, depuis la mise en place des frais de déplacement au réel en 2023, mais aussi depuis la mise en place des astreintes de week-end et de la rémunération du temps de travail des auxiliaires de vie, entre deux bénéficiaires cette année. Le budget sera impacté, cette année, par les allocations de retour à l'emploi. En effet, un agent fonctionnaire licencié pour inaptitude physique, est considéré comme involontairement privé d'emploi et peut donc percevoir une indemnité chômage. Cette allocation est calculée par le centre de gestion et peut varier chaque mois, en fonction des heures travaillées ou non de l'agent. La baisse du taux de l'assurance du personnel ne concerne que deux agents sur le budget, il n'y aura donc pas d'impact significatif sur la masse salariale.

ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE

EFS

L'Espace France Services a ouvert ses portes en juillet 2022 sur le territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg. A l'image de la plupart des services proposés par la communauté de communes, et ce en raison du manque d'offre de transport collectif rendant laborieux les déplacements vers les villes (Evreux, Louviers, Elbeuf, Bernay) pour une partie de la population, en particulier les jeunes et les personnes âgées, y compris, dans une moindre mesure, vers Le Neubourg, l'Espace France Services est organisé de manière à garantir le maillage territorial et ainsi perpétuer l'un des principes fondateurs de la communauté de communes du pays du Neubourg, à savoir : proposer des services publics de proximité et en partenariat avec ses communes.

Concrètement, l'accueil principal est assuré au sein des locaux de la Gare au Neubourg (nécessité d'implantation dans la ville centre, accessibilité PMR obligatoire et stationnements nécessaires). Les permanences déjà existantes à la communauté de communes et dans les communes sont conservées en l'état ou organisées au sein de l'EFS et les nouvelles permanences sont proposées au sein de l'EFS.

Des permanences délocalisées ont été mises en place dans les mairies de certaines communes excentrées depuis octobre 2022, au : Le Bosc-du-Theil, Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Emanville, Graveron-Sémerville, Daubeuf-la-Campagne, Brosville et Hondouville.

Elles ont été rejointes par la commune de Saint-Aubin-d'Ecrosville au cours de l'année 2024.

Au regard de l'activité, un recalibrage de 2 passages à 1 seul par mois a été décidé dans les mairies suivantes : Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Daubeuf-la-Campagne, Brosville et Saint-Aubin-d'Ecrosville.

L'Espace France Services accueille et/ou traite des demandes pour les partenaires tels que :

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Assurance Retraites et de la Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), France Travail, la Poste.

Ce bouquet de services s'est enrichi avec l'arrivée de l'URSSAF en janvier 2025 portant le nombre de partenaires à 12.

L'Espace France Services accueille également le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles), France Rénov' en lien avec l'ANAH, la Mission Locale et le CEP (Conseil Evolution Professionnel).

Les permanences des partenaires obligatoires sont exclusivement réalisées en distanciel avec mise à disposition du bureau confidentiel pour pouvoir réaliser des entretiens en visioconférence. France Rénov', la Mission Locale, le CEP et le CIDFF proposent quant à eux des permanences en présentiel.

L'accueil de l'Espace France Services est assuré par 2 conseillères « France Services » au sein de la Gare à raison de 28h d'accueil au public par semaine, du lundi au samedi. Les agents de l'Espace France Services peuvent se rendre chez les habitants isolés et non mobiles afin de les aider à réaliser leurs démarches administratives en ligne, voire à organiser des rendez-vous en visio-conférence

avec les partenaires. Ces interventions sont exclusivement demandées par les maires du territoire, au regard de la situation d'exceptionnel isolement de l'habitant(e) concerné(e).

L'Espace France Services est actuellement installé dans la salle d'exposition avec un espace d'accueil mutualisé au sein de la Gare, dont la réflexion sur les travaux d'extension a été lancée en 2023. Plusieurs esquisses architecturales ont été réalisées et soumises au comité de suivi élargi de l'Espace France Services. Ce projet d'extension validé et voté en cours d'année 2025, devra permettre d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, notamment en matière de confidentialité. Il permettra également d'offrir un réel espace dédié à l'accueil des partenaires.

Quelques chiffres clés :

Fréquentation 2025 (au 31/12/2025) :

- On recense 5.062 prises de contacts (3.398 physiques et 1.664 téléphoniques) contre 4.270 en 2024 :
- Pour des renseignements, des conseils, des orientations
 - 4.735 demandes traitées (soit environ 15,9 demandes/jour) contre 2.682 en 2024
 - 105 permanences délocalisées réalisées

Hausse significative des demandes traitées en raison de l'arrivée de Madame BARON Cécile depuis septembre 2024.

Principales thématiques abordées : demande préalable pour cartes nationales d'identité et passeports, dossiers de retraite, CAF, impôts, assurance maladie, emploi, handicap, énergie, logement, mobilité et solidarité.

Le taux de finalisation des demandes par l'EFS (finalisation en un ou plusieurs rendez-vous) : 95,11 %.

Les autres demandes requièrent l'accomplissement de démarches en autonomie de la part de l'utilisateur ou l'intervention des partenaires.

Budget 2025

En 2025, la subvention annuelle de fonctionnement pour chaque structure labellisée France Services était fixée à 45.000 euros.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuivre le développement du partenariat (médiation familiale, planning familial, violence intra-familiale, etc.),
- Poursuivre la montée en compétences des 2 conseillères,
- Poursuivre les formations continues de mise à niveau des conseillères France Services,
- Réaliser les travaux lancés en vue de l'extension de La Gare et intégration dans les nouveaux locaux pour le dernier trimestre 2026.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
<i>Dépenses</i>	97.763,00€	95.763,58€	99.130,00€
<i>Recettes</i>	40.000,00€	45.425,48€	45.000,00€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026</i>
<i>Dépenses</i>	700,00€	0	5.175,00€
<i>Recettes</i>	147,00€	251,00€	147,00€

LA GARE

Bilan 2025

Le projet d'extension de la Gare, intégrant des locaux pour l'Espace France Services (EFS) et pour le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) a été lancé en 2024.

Le projet, piloté par un groupe de travail d'élus, et conçu par le cabinet MANIERE du Vaudreuil, a été validé par le conseil communautaire fin 2024, le permis de construire a été délivré et le marché de travaux a été signé en 2025, et les travaux ont commencé début 2026. Les travaux devraient se dérouler sur toute l'année 2026.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Prévisions 2026+RAR 2025</i>
<i>Dépenses</i>	<i>27.973,42€</i>	<i>12.324,94€</i>	<i>35.114,50€</i>
<i>Recettes</i>	<i>12.100€</i>	<i>5.413,51€</i>	<i>0,00€</i>
<i>Section d'investissement</i>			
<i>Dépenses</i>	<i>821.047,10€</i>	<i>48.150,82€</i>	<i>785.566,76€</i>
<i>Recettes</i>	<i>502.844,42€</i>	<i>17.666,05€</i>	<i>430.422,50€</i>